DÉPARTEMENT TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT DE CASTELSARRASIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 04 Février (04/02/2016)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 29 janvier, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, Maire,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, **Adjoints**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, Conseillers Municipaux

ETAIENT REPRESENTES:

M. Pierre FONTANIE (représenté par Monsieur le Maire), M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Colette ROLLET), **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Aïzen ABOUA (représenté par M. Daniel CALVI), M. Gilles BENECH (représenté par Madame Valérie CLARMONT), Mme Marie CASTRO (représentée par Monsieur Pierre GUILLAMAT), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), Conseillers Municipaux.

Monsieur Michel CASSIGNOL est nommé secrétaire de séance.

AFFAIRES CULTURELLES

20 - 04 Février 2016

« MUSEE -SITE » DE L'ABBAYE SAINT PIERRE : ACTUALISATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Rapporteur: Mme AUGE.

Considérant la nécessité d'accroître l'offre culturelle au sein du site patrimonial du cloître de Moissac.

Considérant l'opportunité qu'offre une présentation renouvelée et unifiée des collections du Musée de Moissac classées "Musées de France" au sein dudit site patrimonial.

Considérant la demande d'actualisation du Projet Scientifique et Culturel du musée de Moissac par la DRAC Midi-Pyrénées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de valider l'actualisation du Projet Scientifique et Culturel du Musée de Moissac réalisée en décembre 2015.

Pour copie conforme Moissac le 08 février 2016 Le Maire.

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

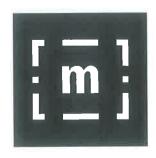
De sa publication et/ou notification le :



Musée d'Art et d'Histoire de Moissac

PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL Actualisation-décembre 2015





SOMMAIRE

L.	ETAT DES LIEUX EN 2015	6
	1.1 Le contexte	6
	1.1.1 Moissac au Patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France »	6
	1.1.2 Moissac dans la Région : label « Grand site Midi-Pyrénées»	6
	1.1.3 Moissac et les autres sites de Tarn-et-Garonne	6
	1.1.4 La ville de Moissac	6
	1.2 Le musée	8
	1.2.1 Les lieux	8
	1.2.2 Constitution des collections	11
	1.2.3 Collections en réserve et collections exposées	13
	1.2.3.1 Collections exposées	13
	1.2.3.2 Collections en reserve: le récolement des collections	., 13
	1.3 Le fonctionnement	15
	1.3.1 Organigramme actuel du service Patrimoine	., 15
	1.3.2 Le réseau scientifique et culturel	16
	1.3.2.1 LE MONDE UNIVERSITAIRE	16
	1.3.2.2 LES SOCIETES SAVANTES	16
	1.3.2.3 DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE ET VALORISATION DU PATRIMO	
	1.3.2.4 LES ECHANGES ENTRE MUSEES	17
	1.4 Le public	18
	1.4.1 Etude de fréquentation	18
	1.4.2 les expositions temporaires du service patrimoine	20
	1.4.3 La médiation adulte	21

	1.4.3.1 Les grands rendez-vous de l'année	21
	1.4.3.2 Ateliers adultes	22
	1.4.3.3 Visites spécifiques	22
	1.4.3.4 Conférences-participations à manifestations scientifiques	23
	1.4.4 La médiation « jeune public »	23
	1.4.4.1 Les « aprem's patrimoine »	23
	1.4.4.2 Le service éducatif	23
2.	. LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME	25
	2.1 Sécuriser, conserver et documenter les collections	25
	2.1.1 Optimisation des conditions de sécurité et de conservation : expositions et réserve	25
	2.1.1.1 Les opérations à programmer	25
	2.1.1.2 Opérations prévues ou en cours	25
	2.1.2 Fin du récolement : perspective à court terme	26
	2.1.3 L'AVENIR DES COLLECTIONS	26
	2.1.4 DOCUMENTER ET DIFFUSER LES collections.	27
	2.2 L'hôtellerie Sainte-Foy - Musée Marguerite Vidal : expositions temporaires	28
	2.2.1 INCONVENIENTS ET ATOUTS	28
	2.2.2 DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES A COURT TERME	28
	2.3 Renforcement de la visite de l'abbaye (cf. annexe 12)	29
	2.3.1 Un public mieux accueilli: un accès plus lisible et plus attractif	29
	2.3.2 LE PUBLIC: QUELS CHOIX, quelle STRATEGIE?	29
	2.3.3 Un NOUVEAU PARCOURS de visite POUR UN enrichissement de la visite	30
	2.4 Un fonctionnement qui répartit clairement les missions des acteurs du site	34

ANNEXE 1 : cahier des charges de l'étude de programmation-périmètre abbatial35
ANNEXE 2: État des lieux du musée Marguerite Vidal en 2011 52
ANNEXE 3 : synthèse programmatique cabinet MCCO janvier 2014
ANNEXE 4: arrêtés de classements succesifs sur le site
ANNEXE 5 : label Ville d'Art et d'Histoire
ANNEXE 6: classement de la collections lapidaire
ANNEXE 7: le projet clunypedia104
ANNEXE 8: le projet CENOBIUM106
ANNEXE 9: avis du grand département sur la collection ethnographique du musée de moissac
ANNEXE 10: Prêt d'oeuvres
ANNEXE 11: Collaboration du service patrimoine à differents projets de classes 121
ANNEXE 12: abbaye Saint-Pierre de Moissac : réflexions sur la réorganisation de l'accueil et l'extension de la visite - 6juillet2015, cabinet MCCO

Le PSC réalisé dans les années 2011-2012 en concertation avec les services de la DRAC Midi-Pyrénées et plus ou moins en amont de l'étude de programmation demandée (cf. annexe 1 : cahier des charges de l'étude de programmation du Musée de Moissac et annexe 2 : état des lieux du Musée Marguerite Vidal fait par le conseiller aux musées de Midi-Pyrénées, Charles Schaettel) a été officiellement adressé aux services de l'Etat pour validation le 10 avril 2013.

Depuis la fin de la tranche ferme de l'étude de programmation qui s'est traduite par la remise d'une synthèse programmatique validée par les élus en 2014 (cf. annexe 3 : synthèse programmatique) le contexte moissagais a évolué. L'arrivée d'une nouvelle équipe municipale a mis le projet de musée à l'ordre du jour. La fréquentation du site emblématique de l'abbaye et son cloître régressant depuis plusieurs années ne laisse d'inquiéter les responsables qui ont conscience du potentiel dudit site. Convaincus que l'offre culturelle de ce site patrimonial moissagais doit être enrichie, ces élus souhaitent y faire entrer davantage les collections Musée de France et faire du site un Musée de France à part entière. Cet enrichissement culturel leur apparaît comme un atout pour améliorer le rayonnement et les chiffres de fréquentation ainsi que la réappropriation de leur patrimoine par les habitants qui se sentent parfois exclus de ce domaine culturel de leur propre ville.

Le ministère de la Culture avait suspendu sa réponse à la demande de validation du PSC dans l'attente d'une actualisation tenant compte de l'évolution du contexte moissagais. Le présent document souhaite répondre à l'attente des décideurs. Il est co-rédigé par :

- Chantal Fraïsse, assistante principale de conservation, chef de service.
- Estelle Bouillon, adjointe du patrimoine 1^{ère} classe.
- Loïc Lepreux, animateur de l'architecture et du patrimoine.

1. ETAT DES LIEUX EN 2015

1.1 LE CONTEXTE

La ville de Moissac bénéficie d'un certain nombre de labels et reconnaissances officielles qui témoignent de son caractère remarquable dans les domaines patrimoniaux, culturels et environnementaux.

1.1.1 MOISSAC AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO AU TITRE DES « CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN FRANCE »

L'église et le cloître de l'ancienne abbaye Saint-Pierre de Moissac sont une composante du bien en série: « Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France » classé au titre du Patrimoine mondial de l'Humanité par l'UNESCO en 1998.

Ce label emporte avec lui une exigence de qualité et de vigilance quant à l'état de conservation des biens distingués. L'état actuel des éléments lapidaires du portail et du cloître provoque une inquiétude quant à un possible déclassement.

1.1.2 MOISSAC DANS LA RÉGION : LABEL « GRAND SITE MIDI-PYRÉNÉES»

Depuis 2008 Moissac, bien que n'atteignant pas les 100 000 visiteurs requis pour ce label, bénéficie du label « Grand Site de Midi-Pyrénées » et appartient ainsi à un réseau qui accueille 85% des touristes venus dans cette région. Le canal des Deux-Mers qui traverse la ville bénéficie lui aussi de ce label. C'est donc à double titre que Moissac est engagé par contrat dans les démarches qualité de la politique de valorisation du patrimoine régional et dans son plan de communication. Le rôle de Moissac à l'intérieur du réseau « Grands Sites Midi-Pyrénées» est d'être également une porte d'entrée vers les territoires ruraux au sein desquels elle se trouve.

Ce label oblige à une qualité d'accueil que pour l'instant le site de l'abbaye est loin de proposer.

1.1.3 MOISSAC ET LES AUTRES SITES DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, chef-lieu du département de Tarn-et-Garonne a été récemment classé « Grand Site de Midi-Pyrénées ». Outre cette cité qui abrite le Musée Ingres les points forts du patrimoine architectural et culturel tarn-et-garonnais sont l'ancienne abbaye cistercienne de Belleperche, proche de Moissac, et les villages de caractère d'Auvillar, ancien port de Garonne, de Lauzerte en Quercy blanc et de Saint-Antonin Noble-Val où un projet de valorisation des collections patrimoniales est en cours.

1.1.4 LA VILLE DE MOISSAC

Sont classés au titre des Monuments historiques les ensembles bâtis suivants :

- l'église abbatiale Saint-Pierre et son cloître ainsi qu'un certain nombre de bâtiments de l'ancien ensemble abbatial (cf. annexe 4: les arrêtés de classement successifs sur le site).

- l'église Saint-Martin qui a investi les thermes, dont la plupart des élévations sont conservées, d'une *villa* antique.
 - le collège des Doctrinaires et sa chapelle du XVII^e siècle (Sainte-Catherine).

De plus sont classés un certain nombre d'objets mobiliers dont la majorité est conservée dans l'église abbatiale : statuaire médiévale pour l'essentiel.

Grâce à la richesse du patrimoine de la cité tout entière et au souhait des élus de la valoriser auprès des habitants et des touristes Moissac a rejoint le réseau des « Villes et Pays d'Art et d'Histoire » en mars 2012 (cf. annexe 5). Un animateur du Patrimoine est recruté la même année.

La prise en compte de l'intérêt des spécificités et de la personnalité de la ville, avec son environnement naturel et paysager, a conduit à l'élaboration d'une **AVAP** (Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) validée en CRPS le 1^{er} décembre 2015.

Des associations à vocation culturelle participent à la mise en valeur du site, à l'appropriation de leur patrimoine par les moissagais et au rayonnement culturel de l'abbaye. Citons l'association « Moissac Culture Vibrations » qui organise le Festival des Voix dans les espaces patrimoniaux moissagais tous les mois de juin depuis 1996. L'ensemble « Organum » dirigé par Marcel Pérès et son association CIRMA (Centre itinérant de Recherche sur les Musiques anciennes) sont en résidence d'artiste depuis 2001. Ils organisent à chaque saison (printemps, été, automne) les « Diagonales de Moissac » qui mettent en résonance le patrimoine architectural religieux et les musiques anciennes. L'association « Pour un musée Firmin Bouisset » œuvre depuis 2009 à la création d'un musée dédié à l'affichiste Firmin Bouisset dans sa ville natale de Moissac.

Enfin les collections du musée Marguerite Vidal, musée « contrôlé de deuxième catégorie » depuis son ouverture en 1951, sont des collections labellisées « **Musée de France** » depuis 2002. Récemment ces collections, dont la majorité des éléments intéressent l'ethnographie, se sont enrichies de 203 éléments lapidaires provenant du périmètre abbatial dont l'acquisition (don de l'association « Mémoire et Patrimoine moissagais ») a été approuvée par décision de la Commission régionale d'Acquisition pour les Musées (annexe 6) et délibération municipale du 8 mars 2012.

Rappelons pour mémoire que la commune de Moissac possède sur son territoire l'île de Beaucaire classée comme « Espace naturel sensible » en 1995, pour l'intérêt que présente sa diversité biologique et paysagère. La production fruitière emblématique de Moissac : le raisin de table dit « chasselas doré de Moissac » bénéficie d'une Appellation d'Origine contrôlée depuis 1977 et d'une A.O.P. depuis 1996 (seul fruit frais ayant cette protection).

1.2 LE MUSÉE

1.2.1 LES LIEUX

- hôtellerie Sainte-Foy: l'hôtellerie de l'ancienne abbaye (identifiée traditionnellement par l'historiographie de façon erronée comme « palais abbatial ») abrite le musée Marguerite Vidal, où se tiennent des expositions temporaires annuelles (de juin à octobre en général) qui éclairent et mettent en valeur telle composante des collections du musée ou tel aspect du patrimoine moissagais. Des ateliers pour jeune public, des conférences et visites-conférences accompagnent l'exposition et assurent la médiation vers les habitants et le public touristique. Il semble important de souligner le manque d'un lieu de stockage afin d'entreposer convenablement le matériel muséographique nécessaire à ces expositions.
- « ancien séminaire » (correspondant à tout le quartier nord de l'ancienne abbaye utilisé en séminaire au XIX^e siècle, aujourd'hui « Espace Prosper Mérimée »): outre la bibliothèque municipale qui occupe une grande partie du corps de logis, sont implantés.
- o à l'étage de l'aile centrale :
 - bureaux du service Patrimoine de la ville, bureaux d'Organum –CIRMA.
 - magasin des archives municipales.
 - centre de ressources du musée et du site abbatial (Centre Marcel Durliat¹): bibliothèque sur l'art roman et Moissac, photothèque sur l'enluminure romane, espace de consultation partagé avec celui des archives municipales. La politique d'acquisition est à présent élargie à des ouvrages permettant de documenter les collections.
 - Les espaces du <u>service éducatif du Musée et de VPAH</u> occupent l'espace lecture du fonds ancien de la bibliothèque pour l'instant non exploité.
- o au rez-de-chaussée de la chapelle de l'ancien séminaire (aile ouest):
 - réserve des collections Musée de France : cet espace de 215 m² dépourvu d'affectation avant son utilisation comme réserve pour des éléments dispersés dans 11 lieux de stockage tous plus insalubres les uns que les autres a fait l'objet de plusieurs interventions et aménagements, échelonnés dans le temps faute de moyens débloqués suffisants sur un seul budget : chape de ciment, équipement électrique, isolation (à parfaire) des murs, mise en place de supports métalliques pour les éléments lapidaires et la céramique financés par l'association « Mémoire et Patrimoine moissagais », etc. Sur les conseils de l'équipe MCCO chargée de la programmation du musée l'espace unique a été divisé en deux parties par un sas d'entrée qui constitue une zone tampon pour l'hygiène et le climat et ménage un espace de travail pour les personnels donnant accès à l'eau chaude. La salle nord équipée d'étagères métalliques à trois niveaux de rangement contient les éléments de pierre et de céramique. La salle sud renferme les objets bois, le textile, la vannerie et le métal. 15 armoires métalliques (mobilier spécialisé) forment l'essentiel du matériel de conservation. Les éléments du mobilier régional sont installés sur socles roulants de façon à assurer une mobilité et un accès facilité à chacun d'entre eux, disposition qui est perfectible.

<u>Potentiel en espace de l'ancien séminaire : l</u>a moitié est du corps de logis de l'ancien séminaire, plus de 600 m² sur trois niveaux, n'a fait l'objet d'aucune restauration si ce n'est une mise hors d'eau. Les plateaux libres d'affectation et d'aménagement offrent, à terme, la possibilité d'étendre si nécessaire les espaces des différents services occupant ledit séminaire.

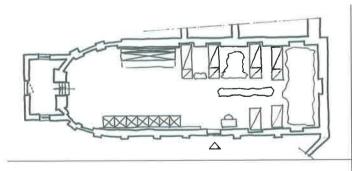
¹ Marcel Durliat est l'un des grands spécialistes de l'art roman en France (auteur par exemple du volume « L'art roman » des éditions Mazenod-Citadelles) soutint et s'impliqua dans la création du centre de ressources moissagais ; le nom du centre est un hommage à son œuvre et sa générosité.

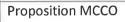
Fig.1: Plans d'occupation de l'Ancien Séminaire



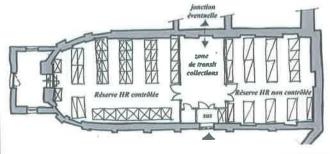
ŀ	Bibliothèque/médiathèque Accueil				
ŀ	Magasin / salle de travail				
ł	Espace jeunesse				
ľ	Salle Prosper Mérimée				
	Espace pédagogique				
	Bureau				
	Exposition				
	Dégagement				
	CAR / musée				
	Salle de documentation Bureaux (2)				
	Rangement Réserve				
Locaux mutualisés					
	médiathèque/CAR-musée				
	Magasin (fonds ancien)				
	Espace pédagogique				
	Magasin archives municipales				
	Espaces de travail				
	Association				
	Organum				
	Sanitaires				
	Dégagements				
	Locaux tech. / stockage				
	Chapelle désaffectée				
	Nef pour manifestation				
	Réserve musée				
	locaux attenants au Sud				
	Locaux ex DDE				
	Locaux sans affectation				
	Espaces ruinés				
	Locaux sol en terre battue				
	Local non clos				

Fig.2 : Evolution de l'aménagement des réserves du Musée.





Réserve Avant



- partie sud de l'abbaye : cloître et bâtiment attenant et église abbatiale : les œuvres sculptées du cloître et du portail de l'abbatiale sont les symboles du site médiéval moissagais. En réalité la première des collections du musée de Moissac est celle de la sculpture *in situ*. Tout parcours de visite patrimonial à mettre en place doit tenir compte de cette évidence et renvoyer vers ces œuvres, au centre du dispositif, qui réclament discours scientifique de mise en contexte et inscription dans une démarche culturelle leur répondant de façon pertinente.

La communauté scientifique ne s'y trompe d'ailleurs pas qui utilise la « mine iconographique » de Moissac pour illustrer et donner un contenu aux sommes novatrices qu'elle impulse, époque après époque. Parmi les 175 monuments que la commission des monuments historiques créée en 1837 a retenus pour la mission héliographique de 1851 figure le cloître de Moissac photographié par Gustave Le Gray et Auguste Mestal. Les *Cahiers de Civilisation médiévale* (parution du Centre d'Etudes supérieures de Civilisation médiévale) présentent en couverture une sculpture moissagaise comme une signature. Les grands programmes contemporains de numérisation du patrimoine comme *Clunypedia* (Fédération des sites clunisiens – *cf. annexe 7*) ou *Cenobium* (Institut Max Planck – *cf. annexe 8*) ont pris également Moissac comme premier chapitre de leur travail. Le manuel d'histoire des classes de 5^{ème} ne présente-t-il pas Moissac pour illustrer l'art roman ?

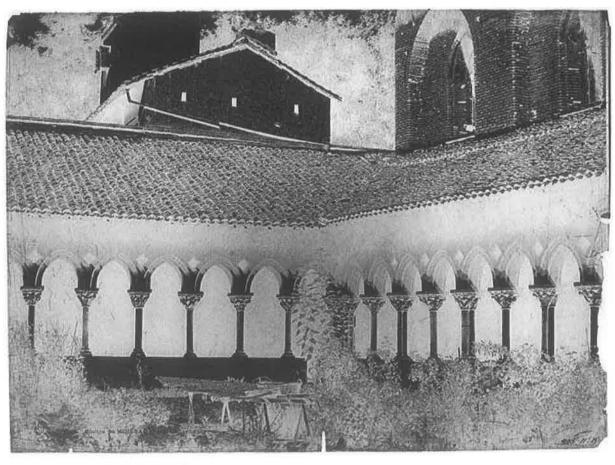


Fig.3: Mission héliographique, cloître de Moissac, 1851.

Gustave Le Gray, Auguste Mestral

Moissac (Tarn et Garonne) - Jardin du cloître, église Saint-Pierre
en 1851
négatif papier ciré sec
H. 0.285; L. 0.385
musée d'Orsay, Paris, France
@photo musée d'Orsay / rmn

Exposition permanente

Trois salles ouvrant sur les galeries du cloître consacrées à une exposition permanente sur les grandes étapes de la sculpture romane moissagaise à partir d'éléments lapidaires des collections du musée viennent d'être débarrassées de lourds et obsolètes dispositifs scénographiques résultant de l'accumulation d'expositions temporaires ; l'architecture de ces salles du XIII^e siècle y gagne en lisibilité. La mise en lumière des trois salles —la nécessité de réviser le système électrique général devenu dangereux s'imposait- a été reprise dans la même perspective d'allègement des dispositifs. La salle dite du trésor qui présentait une partie des objets liturgiques remarquables de l'ancienne abbaye a été fermée à la suite des travaux menés sur la partie est du monastère, dits travaux du « patus ».

Expositions temporaires

De petites expositions temporaires organisées par le service Patrimoine mettant en perspective et élargissant le discours sur le cloître se tiennent dans l'ancienne salle capitulaire d'à peu près 100 m².

- 2014 (7 juin 2014- avril 2015)
- « Découverte de la chapelle moissagaise Notre-Dame de Lembolari », exposition réalisée en collaboration avec l'Inrap.
 - -2015
 - « L'enluminure du Sud-Ouest de la France. » (12 avril au 3 mai 2015)
- « Patrimoine en chantier » (17 mai au 15 novembre 2015): introduction à la technique de restauration des œuvres picturales à travers cinq toiles moissagaises appartenant à l'église abbatiale et à l'église Sainte-Catherine de Moissac.

Il faut signaler ici le manque cruel de lieu de stockage pour le matériel muséographique nécessaire à ces expositions.

1.2.2 CONSTITUTION DES COLLECTIONS

Les collections du musée de Moissac inventoriées à partir de 1951, date de son ouverture, avaient été collectées à partir de 1833 ; les dernières pièces inscrites à l'inventaire l'ont été après avis favorable de la Commission régionale d'Acquisition pour les Musées de Midi-Pyrénées émis en 2012.

Différentes associations se sont succédé avant 1951 pour réaliser les récoltes qui constituent une partie des collections du musée.

La « <u>Société des Cloîtres</u> » fondée en 1833, ayant usé de son influence pour faire classer le monument et le restaurer, réunit des éléments lapidaires dont elle dressa une liste : il s'agissait essentiellement d'éléments issus des bâtiments monastiques mais également de vestiges provenant de la ville. Le Congrès archéologique de France tenu en Tarn-et-Garonne en 1865, constate que sont exposés (déjà !) dans le cloître « des débris de sculpture, chapiteaux, tronçons et colonnes... ». On apprend par ailleurs que les membres de cette « société » s'activent pour trouver des subsides pour créer un musée. Au milieu du XIX^e siècle de nombreuses déposes issues des travaux de restauration de l'abbaye (architectes Questel, Vitet, Viollet-le-Duc...) viennent grossir le nombre des éléments réunis dans le cloître par la « Société des cloîtres ».

Parallèlement quoiqu'un peu plus tard un collectionneur, le <u>R. P. Daniel Belbèze</u> réunissait mais à titre privé des éléments architecturaux de l'ancien monastère. Il avait constitué une « petit musée » dans sa demeure qui était alors l'hôtellerie Sainte-Foy et allait abriter après son rachat par la ville le musée M. Vidal. La collection Belbèze fut dispersée après sa mort. Seuls 15 éléments furent rachetés par l'Etat pour « enrichir les collections moissagaises ».

Les « <u>Amis du vieux Moissac</u> » actifs de 1929 à 1959 rassemblèrent à leur tour de nombreux objets et documents, qui n'intéressaient plus exclusivement l'abbaye et son architecture mais plutôt l'archéologie, l'histoire de la ville et témoignaient volontiers des traditions, usages, techniques traditionnelles du Bas-Quercy —collections souvent données par Armand Viré ou arrivées par son intermédiaire-. Les « Amis du vieux Moissac » allaient ensuite abandonner leur récolte au musée qui prendrait le nom de Marguerite Vidal.

Il faut alors noter que dans un inventaire de 1945 la distinction est faite entre le *Musée du palais abbatial* qui conserve gravures, poteries, outils... et le *Musée du cloître* qui conserve les éléments lapidaires de l'abbaye.



Fig.4 : Musée du cloître vers 1940.

Enfin après une exposition de préfiguration : « Cent ans de vie moissagaise » Marguerite Vidal de 1948 aux années 1970 mena une active politique de récolte surtout d'objets à caractère ethnographique, les joignit aux récoltes des associations qui l'avaient précédée, inventoria le tout pour ouvrir le musée des Arts et Traditions populaires de Moissac en 1951 dont elle fut nommée conservateur. Ce musée « Arts et Traditions populaires » présentait pour l'essentiel:

- des céramiques : poteries brutes et vernissée, faïences...
- du mobilier régional
- des éléments du costume local
- des objets du quotidien, de la vie domestique
- des témoins de la vie religieuse...

Cet ensemble hétérogène fut « collecté dans une période chronologique assez limitée...et dans un périmètre bien délimité et connu... [qui] pourrait donner un aperçu des conditions matérielles de la vie dans le Bas-Quercy à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle » selon les termes du rapport de mission de Frédéric Mougenot, conservateur, responsable du pôle « Vie domestique » du MUCEM (cf. annexe 9 : rapport de mission : « Avis du grand département sur la collection ethnographique du musée de Moissac (Tarn-et-Garonne) »).

1.2.3 COLLECTIONS EN RÉSERVE ET COLLECTIONS EXPOSÉES

1.2.3.1 Collections exposées

Dans trois salles ouvrant sur les galeries du cloître -et permettant ainsi de confronter/rapprocher éléments de sculpture *in situ* et éléments qui ne le sont pas— trente-deux pièces lapidaires évoquent, en une exposition permanente, les trois temps forts de l'art roman moissagais représentés dans les collections du musée : la fin du XI^e siècle et le cloître, le portail du début du XII^e siècle et la fin de l'art roman.

Il n'y a pas d'exposition permanente des collections ethnographiques mais une exposition temporaire annuelle allant de juin à octobre dans l'ancienne hôtellerie Sainte-Foy (Musée M. Vidal) permet de présenter un certain nombre d'objets des collections, en moyenne une cinquantaine, renouvelés selon le thème annuel choisi. Ce choix vise à renforcer l'attractivité du musée à chaque nouvelle saison et à préserver au maximum les collections exposées des très mauvaises conditions de conservation que leur offre le climat non régulé du musée M. Vidal, surtout entre octobre et mai.

1.2.3.2 Collections en reserve: le récolement des collections

Engagé depuis 2014 le récolement des collections a permis de traiter 1850 numéros d'inventaire sur un total de 3046. Parmi ces 1850 récolés 280 ont reçu un numéro provisoire lorsque le numéro d'inventaire a disparu ou est illisible ou bien que l'objet n'a pas été marqué. En fin de récolement ces numéros provisoires devraient être facilement, par élimination, attribuables à des éléments de l'Inventaire. En 2014 la municipalité avait pris l'engagement auprès du service Patrimoine de le dégager de certaines tâches (accueil du public par exemple) de façon à pouvoir consacrer deux journées pleines par semaine au récolement. La multiplication des contraintes, des réunions tronçonnant les séances de travail dans les réserves, les urgences des événements, la participation à l'animation du service éducatif, l'absence de personnel de secrétariat, etc. n'ont pas permis jusqu'à présent de terminer le récolement dans les délais prévus (mi-2015).

Le récolement a permis de confirmer le grand intérêt de certaines pièces « oubliées » : par exemple la pierre tombale d'un juriste, conseil de la communauté moissagaise de Moissac au XII^e siècle. Le travail est en cours pour documenter cet objet qui témoigne des débuts de l'existence et de la réalité juridique de la communauté. C'est également l'intérêt du fonds « Viré » (archéologue moissagais) comme ensemble cohérent qui est apparu plus clairement : sa collection de « planches » de classement est d'une grande richesse, non encore exploitée. Des projets sont formés pour cette étude avec les ressources de l'Inrap. La rareté de la collection de poteries brutes en bon état général de conservation (cruches à eau et huile de noix) se trouve confirmée.

En revanche cette opération, bien qu'inachevée, a permis de faire quelques constats généraux :

- Sans pouvoir conclure avant la fin de l'opération on observe que le nombre d'objets de « qualité » disparus est inférieur à 3%.

- Certaines catégories de matériaux sont dans un très mauvais état de conservation: la corrosion touche tous les objets métalliques. Leur long séjour dans les lieux de stockage de l'hôtellerie Sainte-Foy, hors de tout contrôle thermo-hygrométrique et exposés aux fientes de pigeon leur ont été particulièrement préjudiciables. Le mobilier et les éléments de bois gardent des traces d'infestation anciennes, infestations qui ont parfois créé de graves lacunes. Il faut surveiller ces pièces pour voir si l'activité des xylophages ne se réactive pas. Le récolement permet d'examiner pièce par pièce et aide en cela à faire le point. Les cuirs rigidifiés et les textiles aux fibres souvent devenues cassantes demanderaient de nouveaux conditionnements.
- La conservation préventive permettra de stabiliser les dégradations mais il convient de s'interroger sur le choix des objets à restaurer. Etant donné les budgets contraints seuls certains objets « intéressants » et exposables bénéficieraient à moyen terme, au fur et à mesure des expositions, de campagnes de restauration.
- Malgré la pertinence générale reconnue de la collection, l'intérêt artistique ou documentaire de certains éléments : fragments de tissus, de dentelle, de vêtements non reliés à un vêtement en particulier, à créateur / atelier caractéristique de Moissac ou d'ailleurs, une date précise, une technique exceptionnelle, la personne précise qui les utilisait, etc. y a-t-il un réel intérêt à conserver parmi les collections d'un « Musée de France » des éléments « orphelins » d'un ensemble liturgique issu de plus d'une fabrication en série de la fin du XIX ou du début du XX^e siècle dans la mesure où son utilisation ne présente pas de particularité notoire? On peut également s'interroger lorsque ne subsistent que des parties d'un outil ou ustensile domestique comme tel morceau de crémaillère ou telle lame de rabot, s'il sera opportun et/ou possible de compléter l'objet dans le futur ?

1.3 LE FONCTIONNEMENT

Le service Patrimoine dépend du service municipal de la Culture. Il gère l'ensemble des collections municipales, collections du musée mais également collections des objets mobiliers (dont certains sont classés au titre des Monuments historiques ou inscrits sur l'Inventaire supplémentaire), du patrimoine religieux notamment, en lien avec la Conservation des Antiquités et Objets d'Art du département et la paroisse affectataire.

Il gère, sous le contrôle des Archives départementales, le fonds ancien des archives municipales (documents conservés à partir du XIII^e siècle) et le fonds moderne (de la Révolution jusqu'en 1940). Il assure l'accès du public à ces fonds.

Enfin le service Patrimoine a créé et gère le centre de ressources du musée et du site : photothèque et bibliothèque sur l'art médiéval et roman en particulier ainsi que sur l'histoire moissagaise en général.

L'animateur du Patrimoine fait partie de l'organigramme du service. Il remplit les missions inhérentes au label Ville d'Art et d'Histoire et celles du service des publics du musée.

1.3.1 ORGANIGRAMME ACTUEL DU SERVICE PATRIMOINE

- Un assistant territorial de conservation du patrimoine principal de première classe temps plein faisant office de chef de service : Chantal Fraisse
- Un adjoint du patrimoine de 1^{ère} classe temps plein- assistant voire remplaçant l'assistant principal : Estelle Bouillon

Ces deux temps plein assurent les fonctions de conservation à l'intérieur du service Patrimoine :

- au musée : fonctionnement actuel d'expositions temporaires, récolement, élaboration du PSC du futur établissement, aménagement des réserves, gestion du centre de ressources, etc.
- aux archives municipales : conservation préventive, restaurations, exploitation, catalogage, accueil du public, etc.
- sur le site abbatial : responsabilité : élaboration et suivi du discours scientifique : signalétique, guides, participation au contenu de la communication, mise à disposition des documents ressources dans le cadre des projets patrimoniaux, etc.
 - Un animateur de l'Architecture et du Patrimoine dans le cadre de la convention Ville et Pays d'Art et d'histoire –temps plein contractuel- : Loïc Lepreux
 - Un Contrat d'Aide à l'Emploi assistant l'animateur (20h/semaine) : Philippe Carriol.

L'animateur et son assistant assurent les fonctions d'animation à l'intérieur du service Patrimoine et font office de service des publics :

- création, élaboration et animation des visites (visites du samedi, visites-conférences), ateliers adultes et enfants (scolaires et individuels), formation des guides du site abbatial en lien avec la conservation, réalisation et gestion des expositions VPAH, etc.
- responsabilité du service éducatif : création des ateliers, animation et communication, lien avec les enseignants, etc.
 - Des contractuels assurent l'accueil des expositions temporaires du musée entre juin et octobre.

En outre il faut préciser que l'association « Mémoire et patrimoine moissagais » (type « Amis du Musée ») comptant à l'heure actuelle 85 membres apporte le soutien de ses bénévoles dans le cadre de tous les événements impulsés par le service Patrimoine (Nuit européenne des Musées, Journées de l'Archéologie, Journées européennes du Patrimoine, Rendez-vous aux jardins, etc.) ou bien d'opérations, après périodes de formation assurée par le service patrimoine, que les services techniques de la ville ne sont pas en capacité de prendre en charge (nettoyages, appropriation des lieux : opération entretien des huisseries donnant sur le cloître par exemple). Chaque année l'association présente un cycle de conférences dont le programme est défini en accord avec le service Patrimoine et qui rend compte de

l'actualité de la recherche sur Moissac (histoire, archéologie, sociologie...). La dernière opération en date de l'association a été le financement du catalogue de l'exposition temporaire du Musée M. Vidal (juinoctobre 2015) : Armand Viré et Moissac : la science est une aventure.

Depuis l'avènement du nouveau contexte municipal évoqué en introduction, le changement de direction à la tête de l'O.T. moissagais, EPIC responsable de l'accueil et gestionnaire de la billetterie du cloître, est une donnée importante. Les orientations prises pour promouvoir un véritable dialogue et concertation entre musée et O.T./accueil du cloître pourraient désormais permettre de conjuguer véritablement offre touristique et offre culturelle. Pourtant il semble que les enjeux commerciaux de l'exploitation du site prennent parfois le pas sur les objectifs culturels et brouillent le message adressé aux visiteurs.

1.3.2 LE RÉSEAU SCIENTIFIQUE ET CULTUREL

Le service Patrimoine et par conséquent le musée qu'il gère évolue dans un réseau scientifique et culturel dont les composantes essentielles sont:

1.3.2.1 LE MONDE UNIVERSITAIRE

- Le centre de ressources "Marcel Durliat" du musée a été créé –et lié par convention- en collaboration avec le département d'histoire de l'art de l'université Michel de Montaigne Bordeaux III. Le conservateur actuel fut chargée de cours (DESS Patrimoine puis licence d'histoire de l'art -médiéval) à l'université Michel de Montaigne.
- Collaboration par l'intermédiaire de publications (Cahiers de Civilisation médiévale²) avec le **Centre d'Etudes supérieures de Civilisation mediévale de Poitiers**.
- Collaboration avec le laboratoire FRAMESPA de l'université Toulouse Jean-Jaurès (séminaires, colloques – dernier en date : colloque international autour du « légendier » B.n.F. 17002 de Moissac (publication en cours).
- Rattachement à l'UMR sur la topographie des monastères (dirigé par le professeur allemand Peter Klein).
- Les personnels de la conservation (Chantal Fraisse, docteur ès lettres, DEA histoire de l'art médiéval (CESCM), ayant reçu le prix Ernest Roschach pour l'ensemble de son œuvre d'historienne et Estelle Bouillon, doctorante, membre du laboratoire Framespa (groupe TERRAE) de l'universitéToulouse Jean-Jaurès) sont membres du groupe de recherche (constitution en cours d'un PCR) sur le Moissac médiéval avec Bastien Lefèbvre, maître de conférence à l'université Toulouse Jean-Jaurès, Patrice Georges-Zimmermann, archéologue à l'Inrap.

1.3.2.2 LES SOCIETES SAVANTES

- La Société archéologique de Tarn-et-Garonne (conservatrice vice-présidente, interventions et publications).
- La Société archéologique du Midi de la France (conservatrice membre coopté, interventions, publications).

² Revue pluridisciplinaire qui embrasse tous les aspects de la civilisation romane. Elle rassemble la communauté scientifique internationale participant à la recherche sur le Moyen Âge.

- La Société française d'Archéologie (Estelle Bouillon et Chantal Fraisse ont participé à l'organisation du Congrès archéologique annuel sur le Tarn-et Garonne: communications, publication dans le *Bulletin monumental*).
- Le Centre d'Archéologie du Midi mediéval (participation d'Estelle Bouillon, doctorante dans le laboratoire FRAMESPA TERRAE).

1.3.2.3 DES PROGRAMMES INTERNATIONAUX DE RECHERCHE ET VALORISATION DU PATRIMOINE

- Moissac est membre de la Fédération européenne des sites clunisiens.
- Participation à "Clunypedia" site realisé en collaboration avec la Fédération des Sites clunisiens et les ingénieurs de l'ecole des Arts et Métiers de Cluny (http://www.clunypedia.com).
- Participation au site "Cenobium" (somme sur les cloîtres romans traduite en 5 langues) initié par l'Institut Max Planck, histoire de l'Art -Florence (http://cenobium.isti.cnr.it).
- Participation au « réseau de la sculpture médiévale » présidé par Pierre-Yves Le Pogam(Musée du Louvre).

1.3.2.4 LES ECHANGES ENTRE MUSEES

Depuis de nombreuses années le musée de Moissac a mené une politique active d'échanges d'oeuvres avec de nombreux musées à l'occasion d'expositions temporaires, du musée du Louvre au Centre des Musées nationaux en passant par le Musée Ingres et celui de Rabastens (cf. *annexe 10: liste des prêts d'oeuvres*).

1.4 LE PUBLIC

1.4.1 ETUDE DE FRÉQUENTATION

Depuis des années la ville de Moissac engage de nombreuses actions en matière de conservation du patrimoine, d'aménagement urbain et de politiques culturelles pour faire reconnaître la diversité et la richesse de son patrimoine.

Une étude de fréquentation menée par Grand site évalue à 285 887 le nombre de visiteurs de juin 2014 à mai 2015 contre 200 000 en 2010. Ainsi la ville entend poursuivre ses démarches pour que Moissac devienne un pôle touristique multiple et reste un lieu incontournable en Tarn et Garonne.

60% des touristes circulent des bords du Tarn et du canal vers le périmètre abbatial et 40% restent uniquement sur le centre historique autour du portail et du cloitre, la ville va donc mettre en place de façon concrète un itinéraire « de l'eau à la pierre » reliant ces 2 pôles d'attraction en passant par les bâtiments « arts déco » grâce au traitement de la rue de l'inondation et de la place saint Jacques, la création d'une aire de stationnement des camping car et l'installation de toilettes publiques au niveau de l'uvarium dans le cadre d'une revitalisation de son kiosque.

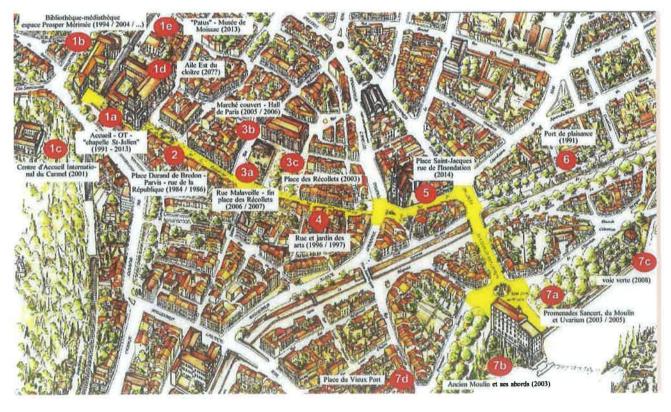
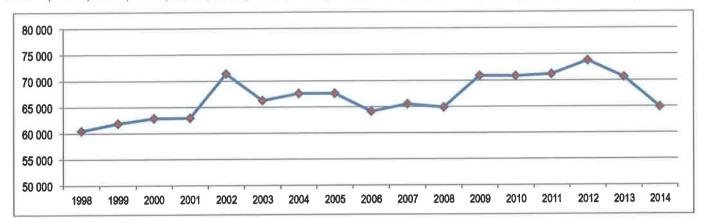


Fig.5 : Itinéraire touristique de l'eau à la pierre : points forts du jalonnement.

Si le nombre de touristes visitant le cloitre stagne voire baisse ces dernières années force est de constater que la partie « eau » du circuit enregistre quant à elle une évolution spectaculaire de sa fréquentation avec un triplement en 5 ans des nuitées au port et une forte progression de cyclistes sur la vélo voie verte (plus de 40% en 5 ans). Ces éléments ont amené la nouvelle municipalité a également essayer de « capter » ce public (pas forcement patrimonial) en lui offrant un parcours de visite plus étoffé, plus documenté avec, de fait, un droit d'entrée plus adapté.

1998-2014 Fréquentation totale du cloître (payants et gratuits)

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Cloître	60 467	61 921	62 849	62 926	71 328	66 254	67 549	67 544	64 128	65 484	64 864	70 883	70 811	71195	73 773	70 622	64 895

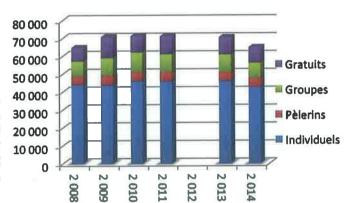


2008-2014 : La structure des visiteurs de l'abbaye

En moyenne, les visiteurs viennent à plus de 72% en individuels

Les pèlerins représentent à peine 7% des visiteurs Les visites sont majoritairement payantes (85%)

	Individuels	Pèlerins	Groupes	Gratuits	Total
2 008	44 071	4 619	8 580	7 594	64 864
2 009	43 807	5 145	10 039	11 892	70 883
2 010	46 034	5 010	11 070	9 216	70 811
2 011	45 881	5 014	10 242	10 058	71 195
2 013	46 036	4 802	10 086	9 698	70 622
2 014	42 611	4 826	8 744	8714	64 895

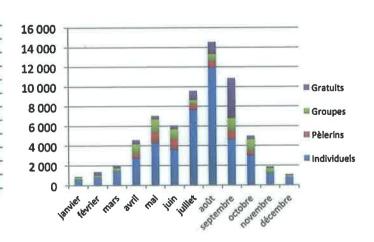


2014 - Les visiteurs de l'abbaye par mois

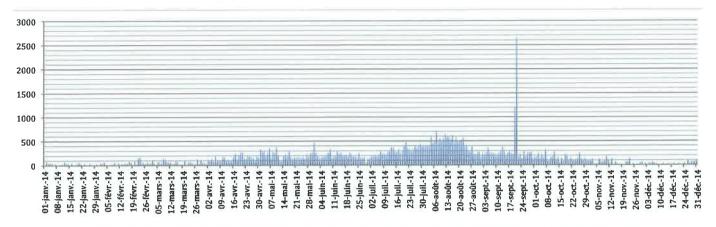
La fréquentation mensuelle se répartit en 3 périodes :

- Entre moins de 10000 et moins de 15000 visiteurs par mois de juillet à septembre
- Entre 4 et 7000 visiteurs par mois d'avril à juin puis en octobre
- Enfin moins de 2000 visiteurs par mois pendant 5 mois de novembre à mars

	Individuels	Pélerins	Groupes	Gratuits	TOTAL
janvier	612	2	206	65	885
février	817	10	171	378	1 376
mars	1 421	12	304	231	1 968
avril	2 739	424	1 004	425	4 592
mei	4 257	1 034	1 404	351	7 046
juin	3 599	966	1 129	376	6 070
juillet	7 632	558	461	925	9 576
août	11 924	634	766	1 222	14 546
septembre	4 604	829	1 372	4 066	10 871
octobre	3 025	336	1 289	362	5 012
novembre	1 198	18	486	166	1 868
décembre	783	3	152	147	1 085
TOTAL	42 611	4 826	8 744	8 714	64 895



2014 - Les visiteurs de l'abbaye par jour



Mis à part les 2 journées du patrimoine de septembre, le nombre de visiteurs par jour pourrait sans problème être plus important à personnel constant

2014 : nombre de jours par tranche de frequentation

Visiteurs	Jours	%
Moins de 100	137	37,7
De 100 à moins de 500	209	57,6
De 500 à moins de 700	15	4,1
Plus de 1200	2	0,6



1.4.2 LES EXPOSITIONS TEMPORAIRES DU SERVICE PATRIMOINE

- Salle capitulaire du cloître

La fréquentation de ces expositions de la salle capitulaire est celle du cloître durant leur période d'ouverture. On ne peut pas vraiment retirer de leçon de ces petites manifestations car leurs dates et leur durée sont trop disparates. Elles ont permis de refaire un peu de communication locale pour le site en dehors d'évènements moissagais plus marquants.

- Musée M. Vidal

2011 : « *Le Pourtraict de Moyssac* » exposition sur la ville de Moissac au Moyen-Âge (juillet-septembre) : 4380 visiteurs.

2012 : « Le Pourtraict de Moyssac » (11 avril-23 mai) : 556 visiteurs ; « Moissac, impressions XIX^e » exposition sur la collection de châles d'indienne (16 juin-28 octobre) : 4097 visiteurs ; total : 4653 visiteurs.

2013 : fermé pour travaux aux abords (projet « patus »)

2014 : Pas d'exposition des collections ethnographiques, le lieu ayant été mis à la disposition de l'association « pour un Musée Firmin Bouisset (chiffres de fréquentation non communiqués)

2015 : « Armand Viré et Moissac : la science est une aventure » (21 juin au 27 septembre et ouverture sur rendez-vous pour les scolaires durant les mois d'octobre et novembre) : 2005 visiteurs. A noter que pendant la période d'ouverture libre de l'exposition seulement moins de 13% des visiteurs sont venus depuis le cloître. Or le billet d'entrée du cloître donnait à voir l'exposition temporaire pour

un supplément de seulement 1 €, c'est la mauvaise communication à la billetterie du cloître qui à n'en pas douter a posé problème.

-Exposition en extérieur

2015 : « Moissac, ville d'art et d'histoire », exposition photographique mise en place sur les bords du Tarn pour célébrer les 30 ans du label Ville d'Art et d'Histoire, programmée du 11 août au 4 septembre, clôturée car endommagée par la tempête du 31 août.

1.4.3 LA MÉDIATION ADULTE		
1.4.3.1 Les grands rendez-vous de l'année	r	I
	2014	2015
Nuit européenne des musées		
Participation au projet national « La classe, l'œuvre » avec les élèves de la classe de seconde «arts et patrimoine» et l'école de musique de Moissac		ı'
- abordant l'histoire du développement de la cité et de ses activités économiques	400	
- sur le thème « œuvre, restauration et XVII ^e siècle »		280
Rendez-vous aux jardins		
« Diversité de notre patrimoine naturel » : richesses et diversités des bords du Tarn, déambulation musicale dans des jardins de Moissac	120	
« Rendez-vous au jardin Slimane Azem », découverte d'un grand poète Kabyle moissagais d'adoption		55
Journées nationales de l'Archéologie		
Journées autour de la découverte de la chapelle Notre Dame de Lembolari en collaboration avec l'Inrap : ouverture de l'exposition dans la salle capitulaire, visites guidées sur le thème des récents chantiers archéologiques à Moissac, atelier d'initiation à la fouille archéologique	118	
Journées autour d'Armand Viré, premier archéologue de Moissac : inauguration de l'exposition, pose d'une plaque commémorative sur sa maison, conférence de Chantal Fraïsse, atelier pour enfants : fabrication de carreaux de pavement comme au Moyen-Âge		149
Journées européennes du patrimoine		
 Mise en œuvre du spectacle « Itinérances » avec la troupe du cabaret Le Kalinka de Toulouse, spectacle offert au public, créé pour et à partir de la sculpture du cloître Visite guidée thématique : « de la pierre à l'eau » : 	470	
- Flores Datage memandas i a as is braile a rosa a .	120	
 Exposition « Armand Viré, la science est une aventure », accès à la tour médiévale de l'hôtellerie Sainte-Foy (chapelle romane et terrasse) Visite guidée de l'aqueduc souterrain de la fontaine du cloître, en lien avec l'exposition 		798
du musée : « Armand Viré, la science est une aventure »		126

Rencontres d'octobre (évènement local)		_
« Moissac et Cluny : actualités sur la découverte d'une chapelle mariale », conférences et table ronde, découverte des monastères de Moirax et Saint- Maurin, 18 et 19 octobre	242	
Participation au « Salon des sites clunisiens » organisé à Moissac		300
TOTAL visiteurs	1 470	1 708

L'intérêt de ces événements et surtout de leur retour régulier, grâce sans doute à leur visibilité nationale mais pas uniquement -voir les « rencontres d'octobre », rendez-vous uniquement moissagais-, est de fidéliser un certain public par la qualité des prestations et, à partir de celui-ci d'élargir la fréquentation au-delà du strict périmètre départemental. Cette démarche doit, et ne peut déployer ses résultats, qu'en s'inscrivant dans la durée et la continuité en terme d'exigence. Les réseaux sociaux et leur utilisation par le service Patrimoine se révèlent ici très utiles dans l'amplification du « bouche à oreille ». Ainsi par exemple les retours pour le spectacle « Itinérances » avaient été particulièrement gratifiants et les demandes pour refaire un tel évènement (pourtant destiné à être unique) n'avaient pas manqué, hors Moissac. En ce qui concerne l'impact sur les moissagais on se rend compte que même ceux qui ne se sont pas déplacés pour l'événement prennent conscience de la « stature » dépassant la dimension locale du patrimoine de leur ville, voire parfois internationale. Le sentiment de fierté qu'ils en retirent pourrait peut-être se muer en curiosité véritable et envie de découvrir. Il est particulièrement intéressant de faire faire des restitutions aux enfants car elles réunissent autour de ceux-ci plusieurs générations ; si cela fait nombre cela provoque aussi de nouvelles manières d'appréhender un patrimoine « démythifié» par la parole des enfants.

L'obstacle majeur qu'il faut surmonter pour toutes ces manifestations est l'absence de véritable salle de conférence, d'une jauge avoisinant la centaine de personnes, pour les communications. La salle de spectacle de la ville est trop grande, pas toujours disponible, elle a un coût car du personnel spécialisé est indispensable pour son ouverture au public durant toute la manifestation (souvent en heures supplémentaires). Les autres salles envisageables sont trop petites ou très mal adaptées. Nous sommes parfois contraints de louer le cinéma de la ville (coût et ambiance peu « patrimoniale »).

1.4.3.2 Ateliers adultes

2014 : Initiation à la calligraphie et l'enluminure avec l'intervention d'un professionnel (artiste peintre formée à l'institut Alcuin). Fréquentation : 2 ateliers de 6 personnes (juillet et août).

2015 : Fabrication de carreaux de pavement, moulages d'après Armand Viré. Fréquentation : 4 ateliers de 11 personnes (juillet à novembre).

1.4.3.3 Visites spécifiques

Les rendez-vous du samedi : chaque premier samedi du mois (hors vacances estivales) une visite-conférence propose la découverte d'une facette du patrimoine moissagais. En 2014 et 2015, les huit thèmes annuels proposés ont réuni une moyenne de 70 personnes par séance. L'éventail des âges est très ouvert. Une majorité du public a entre 50-60 ans, un quart est composé de familles avec enfant.

Les visites guidées de l'été: des visites à destination plus particulièrement de la population touristique sont organisées plusieurs fois par semaine. Elles portent sur des monuments importants de Moissac ou bien sur la totalité de la cité et sont reprises plusieurs fois dans la saison. Les thermes et

l'église Saint-Martin ont ainsi été découverts par 102 personnes en 2014, 105 en 2015. Les visites nocturnes aux flambeaux et les visites contées ont ainsi réuni 334 personnes en 2014 (8 visites) et 463 en 2015 (12 visites). Les familles adhèrent largement à ce genre de manifestation instructive et ludique.

1.4.3.4 Conférences-participations à manifestations scientifiques

Communication lors du colloque « La décoration du légendier de Moissac dans le contexte de la production contemporaine du scriptorium de Moissac » organisé dans le cadre des journées d'étude du laboratoire TERRAE (Université Toulouse Jean-Jaurès) des 10 et 11 avril 2014. Parution en cours.

Conférence sur Armand Viré biologiste, spéléologue, archéologue, historien pour l'association « Mémoire et Patrimoine moissagais ». 18 mai 2015.

1.4.4 LA MÉDIATION « JEUNE PUBLIC »

1.4.4.1 Les « aprem's patrimoine »

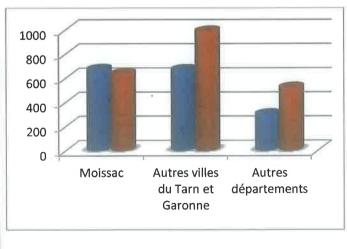
Visites thématiques et ateliers ludiques proposés aux enfants de 6 à 12 ans pendant les vacances scolaires. Fréquentation : 135 enfants en 11 séances en 2014 ; 125 enfants en 13 séances en 2015.

1.4.4.2 Le service éducatif

Visites et ateliers pédagogiques pour public scolaire: la visite d'éléments du patrimoine moissagais issus de différentes techniques et arts ainsi que des ateliers pouvant aider les enfants à voir et mieux comprendre les œuvres par la pratique ont été mis en place. Ce service éducatif du service Patrimoine succède à d'anciennes « classes Patrimoine ».

Public scolaire: Visites et ateliers pédagogique

Provenance des scolaires	Sept. 2013 à août 2014	Sept. 2014 à août 2015
Moissac	674	639
Autres villes du Tarn et Garonne	671	990
Autres départements	303	523
TOTAL	1 648	2 152



Depuis cette mise en place les chiffres de fréquentation n'ont cessé d'augmenter. Ainsi pour les derniers chiffres : la fréquentation entre septembre 2013 et septembre 2014 est de 1648 enfants. De septembre 2014 à septembre 2015 : 2152 enfants. La progression est proche de 25% et les premières

réservations pour l'année qui vient sont encourageantes. Il faut constater avec satisfaction que cet accroissement correspond à l'extension du « rayon d'action » du service éducatif qui ne cesse de s'agrandir d'une façon spectaculaire, effet d'une réputation de qualité et de sérieux dans l'offre d'accompagnement pédagogique. Des ateliers structurés, rodés, adaptés à chaque niveau, sont proposés sur le programme mais le service éducatif moissagais est toujours particulièrement soucieux, dès que possible et souhaité, de travailler en lien étroit et en amont avec les enseignants.

Participation à projets de classe: pour la mise en place et le suivi de « projets de classe » différents établissements d'enseignement primaire et secondaire font appel aux compétences, animation et conservation confondues, du service Patrimoine. Le musée, le centre de ressources du musée, les archives sont alors sollicités et peuvent faire valoir toute leur richesse documentaire cumulée pour la connaissance de Moissac (*Cf. annexe 10*)

Sensibilisation aux métiers du Patrimoine : participation au forum des métiers du collège Jeanne d'Arc de Moissac.

Accueil de stagiaires : élève en classe de 3^{ème} du collège Jean de Prades de Castelsarrasin accueilli en stage d'immersion vie professionnelle : participation à l'inventaire de la collection Viré et rédaction d'un document de présentation du *registre de la garde civile de Moissac en 1914.*

2. LES PERSPECTIVES A MOYEN TERME

2.1 SÉCURISER, CONSERVER ET DOCUMENTER LES COLLECTIONS

2.1.1 OPTIMISATION DES CONDITIONS DE SÉCURITÉ ET DE CONSERVATION : EXPOSITIONS ET RÉSERVE

2.1.1.1 Les opérations à programmer

La première préoccupation est l'amélioration de la sécurité des collections : les mesures de prévention contre le vol et les dégradations à l'endroit des objets exposés ou dans les réserves doivent être renforcées et/ou complétées. Ainsi l'accès au local des réserves sous alarme doit être muni d'une grille doublant le rideau métallique, ce dernier ne constituant pas un obstacle capable de dissuader efficacement une tentative d'effraction.

Une nouvelle réflexion sur la protection des éléments lapidaires exposés en permanence dans les salles bordant le cloître doit être menée : surveillance plus « active » des personnels (d'accueil ou guides) lors des heures d'ouverture pour prévenir ou dissuader les actes malveillants ou dangereux pour la sculpture *in situ* et les œuvres déposées exposées. Des rondes devraient être organisées régulièrement sur le site. Lors des périodes de fermeture à la visite la question du degré d'efficacité de la télé-surveillance devrait être reposée.

L'amélioration des conditions de conservation doit se poursuivre, dans les réserves. L'objectif est de stopper le processus de dégradation des collections et d'assurer pour le futur un état de conservation au moins identique à celui que constate le récolement actuel. Les expositions temporaires régulièrement renouvelées ou bien les prêts pour expositions extérieures doivent permettre de restaurer, au fur et à mesure, à la mesure des moyens financiers du musée, les objets qui sont ainsi présentés au public.

2.1.1.2 Opérations prévues ou en cours

- L'appropriation du climat des deux espaces des réserves : l'un au nord contenant la pierre et les céramiques, l'autre au sud les éléments bois, textile, vannerie, métal.

Le climat de la salle nord souffre d'un taux d'hygrométrie excessif. Le mur nord est constamment humide, cette humidité s'aggravant en cas de pluie. Sont réunis dans cet espace nord tous les objets pierre et céramique qui ne sont pas affectés par une hygrométrie non régulée. On ne peut pourtant se satisfaire de cet état de fait auquel il faudra trouver remède.

Le climat de la **salle sud** regroupant le **bois, textile, vannerie, cuir** devrait présenter un taux entre 50 et 55 % d'hygrométrie relative. Le bilan d'une première opération conduite par les services techniques municipaux en vue de parvenir à une stabilité climatique et des valeurs satisfaisantes pour les différents matériaux des collections qui y sont conservées est en cours. Des sondes ont été mises en place. L'analyse de leurs enregistrements et l'observation des variations sur 24h permettront d'établir un complément de stratégie.

D'ores et déjà le **petit local** séparé, situé au sud de la salle sud pourra être replâtré et aménagé pour la conservation exclusive des **objets métalliques**, dans leur grande majorité non volumineux, qui réclament une hygrométrie inférieure à 40%.

Dans l'immédiat (finalisation du climat des réserves) les documents papier du musée sont conservés dans les locaux des archives municipales, à l'étage des bureaux du service patrimoine de l'ancien séminaire. A terme ces documents inventoriés « musée » devront regagner les réserves du musée.

- Une peinture anti-poussière devrait traiter la dalle de sol des deux espaces.
- Une nouvelle organisation des rangements s'impose qui pourrait faire gagner des m' et rendre la circulation plus facile.: bacs gerbables, boîtes à textiles, rangements modulaires, rayonnages, armoires fortes déjà présents pourraient voir optimiser leur capacité de façon, à titre d'exemple, à mieux conditionner les vanneries trop entassées l'une sur l'autre. En revanche on pourrait gagner de l'espace en regroupant les bonnets féminins dans un nombre moins important de boîtes textile. Les châles du XIX^e siècle devraient bénéficier de supports *ad hoc* qui pourraient être fabriqués en interne. Pour tous ces aménagements visant à optimiser les réserves il est envisagé de prendre les conseils auprès d'un spécialiste en conservation préventive qui mettrait en place le plan et les méthodes de travail, formerait le personnel et certains bénévoles de l'association « Mémoire et patrimoine moissagais » : le président Paul Miloche, colonel du génie à la retraite, Serge Broussaudier, technicien à la retraite, Claudine Ambayrac, institutrice retraitée, Colette Coladon, percepteur retraitée, M. Pruniau, couturière...

Des grilles murales pourraient permettre de gagner des surfaces de stockage et de nouveaux supports muraux permettraient d'utiliser la grande hauteur sous plafond qui caractérise ces réserves.

Une modification des impostes des portes d'accès vers les salles depuis le sas devrait permettre de conserver provisoirement les grandes toiles appartenant au trésor des églises moissagaises et régulièrement déposées pour être restaurées au lieu de les entreposer dans le sas de travail.

2.1.2 FIN DU RECOLEMENT : PERSPECTIVE A COURT TERME

Au jour du 8 octobre 2015 les 2/3 des collections sont récolées. Les tâches diverses du Service Patrimoine municipal l'empêchent souvent de se tenir strictement à des plans de travail pourtant établis et négociés avec la hiérarchie. Aussi pensons-nous qu'une modification du plan d'action pour la gestion du tiers restant est nécessaire. Elle pourrait passer par la mise en place de « semaines d'action » qui, sous la direction de la conservation et toujours en sa présence, pourraient mobiliser certains bénévoles choisis de l'association « Mémoire et patrimoine moissagais » pour effectuer certaines tâches précises comme la photographie ou le relevé des dimensions.

L'objectif est que la fin du récolement soit effective avant la fin du premier trimestre de 2016, qu'il corresponde avec la fin de l'amélioration de la réserve -travaux et réalisation de fournitures complémentaires- et avec le départ à la retraite du chef de service actuel.

2.1.3 L'AVENIR DES COLLECTIONS

Comme pour tous les musées classés et contrôlés, la labellisation « Musée de France » des collections inventoriées du Musée de Moissac est intervenue sans laisser aucune possibilité de réexamen de l'intérêt et de la pertinence de la totalité de la collection. A la veille d'une « renaissance » du musée de Moissac il paraît légitime de s'interroger sur l'apport scientifique de certaines pièces. A contrario certains fonds moissagais (propriété communale) ne figurant pas à l'inventaire du musée paraissent significatifs, notamment car ils font partie d'un ensemble qui fait sens en ce qui concerne la connaissance de la vie culturelle moissagaise du XIX^e siècle.

Nous proposons ainsi, à titre d'exemple, le classement en collection d'étude d'un certain nombre de vêtements liturgiques, éléments dépareillés d'ensembles (manipule, dalmatique, étole,

seuls) produits en série au XIX ou début du XX^e siècle dont l'origine est inconnue (paroisses moissagaises d'usage non identifiées). Des doublons également, par exemple des lampes en fer blanc identiques en 15 exemplaires, seraient traités de la même manière. Ce qui représente environ 10% de la collection.

En revanche l'ensemble constitué par les 93 gravures et dessins conservés que l'affichiste né à Moissac Firmin Bouisset avait rassemblés, éléments la plupart du temps à lui offerts par ses amis peintres parisiens à l'occasion d'expositions, constitue un témoignage édifiant sur la volonté pédagogique de cet artiste au bénéfice de sa ville natale : il avait voulu constituer un musée de la gravure afin de montrer aux moissagais des œuvres qu'ils n'auraient jamais pu admirer sans son action. Firmin Bouisset est un personnage représentatif du Moissac qui s'ouvre au nouveau monde industrialisé, entre Paris et province. Ainsi on trouvera les moyens d'intégrer l'homme et l'artiste graveur Bouisset dans les expositions du musée et pas seulement le publiciste que met en exergue le travail de l'association « Pour un musée Firmin Bouisset ».

Politique d'acquisition

La collection devrait à l'avenir s'enrichir selon deux axes, qui sont déjà ceux qui la structurent:

- La sculpture romane du grand sud-ouest de la France et nord de l'Espagne. Les chapiteaux historiés devraient être privilégiés car ils sont l'une des expressions de l'art roman qui "symbolise" le mieux Moissac. Ces oeuvres rapprochées devraient permettre de poursuivre et restituer la recherche sur la naissance, le développement et la transformation du chapiteau des XI et XII^e siècles, puis de son passage à l'esthétique gothique.
- La documentation sur le développement de la ville: gravures, photographies, documents privés, objets documentant avec pertinence l'évolution urbaine moissagaise.
- Enfin les opérations archéologiques qui semblent vouloir investir le territoire urbain moissagais pour mieux comprendre le phénomène d'agglomération puis d'urbanisation peuvent enrichir les collections archéologiques qui restent pour l'instant cantonnées aux apports d'Armand Viré. Un rapprochement avec le SRA Midi-Pyrénées sera donc utile pour ce type de déploiement.

2.1.4 DOCUMENTER ET DIFFUSER LES COLLECTIONS.

La documentation des collections doit se poursuivre. L'expérience montre que les expositions temporaires, qui mettent en avant année après année, tel aspect des collections en fonction du thème choisi, sont les moteurs d'avancées significatives de la documentation de collections de natures si diverses. Les liens noués à cette occasion avec des musées spécialisés ou des spécialistes sont souvent décisifs. Pour ce travail toujours en devenir le fait que le service Patrimoine en charge du musée soit aussi en charge des archives communales et du centre de ressource Marcel Durliat se révèle être une grande chance.

Une présentation succinte des collections est en ligne sur le site internet des musées de Midi-Pyrénées, elle sera prochainement enrichie de fiches présentant les oeuvres majeures des collections. http://musees-midi-pyrenees.fr/musees/musee-des-arts-et-traditions-populaires-marguerite-vidal/. Par ailleurs une mise en ligne des éléments fondamentaux de ces collections sur la base Joconde est prévue courant 2016.

2.2 L'HÔTELLERIE SAINTE-FOY - MUSÉE MARGUERITE VIDAL : EXPOSITIONS TEMPORAIRES

2.2.1 INCONVENIENTS ET ATOUTS

L'ancienne hôtellerie Sainte-Foy du monastère moissagais présente un certain nombre de caractéristiques qui n'en font pas un espace facilement et rapidement adaptable aux besoins et contraintes d'un musée et de ses expositions permanentes : désordres des structures (façade, escalier), remontées humides qui rendent nécessaires de coûteux travaux d'assainissement, climat non régulé, absence de chauffage, espace divisé en salles réduites dont la configuration contraint chaque scénographie, difficulté de liaison entre les étages, mise aux normes inexistante, totale absence de dispositif PMR. La passerelle mise en place lors des travaux du « patus » (partie est de l'abbaye) ne doit, si nécessaire, n'être considérée que comme une issue de secours ; sinon des difficultés insurmontables apparaîtront pour mettre en place des expositions avec un parcours cohérent pour des visiteurs pouvant accéder par le rez-de-chaussée et d'autres accédant par la passerelle , en sens totalement inverse.

Pourtant la situation exceptionnelle de l'ancienne hôtellerie avec sa chapelle ornée de peintures murales romanes, au cœur de l'abbaye, à proximité immédiate de la chapelle de Lemboulari redécouverte lors des travaux du patus est un atout majeur pour attirer les visiteurs et permettre de les sensibiliser à nos collections ethnographiques.

A très long terme l'hôtellerie Sainte-Foy, avec ses exceptionnelles fresques du XII^e siècle, seul élément conservé totalement en élévation des bâtiments abbatiaux autres que l'église, devrait être restauré et pourrait compléter les espaces de l'ancien couvent dédiés à des activités culturelles.

2.2.2 DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES A COURT TERME

Le choix d'utiliser ce bâtiment pour des expositions temporaires couvrant l'essentiel de la saison touristique, les sorties scolaires de fin d'année, présente l'avantage de mettre le moins possible les collections en péril : elles ne sont présentées que durant un temps limité et à une période où les conditions hygro-thermiques sont les plus satisfaisantes et stables, de la mi-mai à la fin octobre. Le musée Marguerite Vidal n'a jamais ouvert au public durant l'année complète et fermait ses portes en décembre, janvier et février. L'autre avantage de la présentation des collections par une succession d'expositions sur un thème particulier est de susciter le renouvellement de l'intérêt pour un musée « ATP » dont la muséographie obsolète ne satisfaisait plus aucun public. Ces expositions permettent de redonner du sens aux objets des collections en les insérant dans un contexte, en les confrontant aux documents ou en établissant des comparaisons qui les mettent en perspective. Ils peuvent alors révéler leur richesse, leur singularité et permettent une nouvelle lecture du patrimoine de la ville.

Aperçu de thèmes de futures expositions :

- Faire un Musée en 1950: la création du musée Marguerite Vidal (contexte théorique, choix dans la récolte, sens des A.T.P., mise en perspective avec l'histoire du Musée national des Arts et Traditions populaires parisien et liens moissagais avec son fondateur: Georges- Henri Rivière.
- Archéologie et histoire : aux origines d'une ville : les origines mythiques de la ville de Moissac éclairées par les données archéologiques et historiques récentes sur l'antiquité et l'époque mediévale.
- Terre crue, terre cuite, Bâtir en terre en France méridionale : de l'usage traditionnel de la terre crue et de la terre cuite à son utilisation contemporaine; les matériaux de construction traditionnels locaux, leur nouvel avenir, préoccupations écologiques et tradition...

- Quand Moissac était un port...: histoire du commerce fluvial sur la moyenne Garonne, la batellerie et autres métiers de l'eau, l'impact sur la ville des XVII et XVIII^e siècles, le bouleversement avec le percement du canal lateral à la Garonne...
- Les villes dans les années 1960, le quartier neuf du Sarlac : à travers l'exemple du quartier moissagais du Sarlac, présenter les caractéristiques des nouveaux quartiers: urbanisme et enjeux sociaux, travail et immigration...
- L'avenir des centres historiques: l'AVAP moissagaise (identité d'une ville ? architecture et sociologie...): comment l'AVAP, document d'urbanisme permet de mieux comprendre une ville, son histoire, comment il prend en compte cette identité et quel est son impact sur le cadre de vie, l'image d'une ville en lien avec le CAUE du 82, comparaison avec d'autres villes...
- Se vêtir en Quercy au 19e siècle, le costume moissagais au XIX^e siècle: costumes ruraux et bourgeois du XIX^e siècle, techniques de décor des tissus (impression, broderie, dentelles), le vêtement comme marqueur social hier et aujourd'hui.
- *Moissac en 1480* : grâce aux derniers travaux historiques et archéologique, on dressera le portrait de la cite moissagaise et de ses habitants.

2.3 RENFORCEMENT DE LA VISITE DE L'ABBAYE (CF. ANNEXE 12)

2.3.1 UN PUBLIC MIEUX ACCUEILLI: UN ACCÈS PLUS LISIBLE ET PLUS ATTRACTIF.

Le public qui envisage de faire la visite de l'ancienne abbaye doit être reçu d'une façon plus conforme à celle qu'on peut attendre d'un Monument historique, Musée de France et de plus labellisé « Grand Site Midi-Pyrénées».

Le parking surplombant le site doit être transformé en un véritable lieu d'accueil : végétalisation possible avec aménagement de toilettes bien insérées. Un autre escalier que l'escalier actuel conduisant du parking jusqu'à l'Office de Tourisme et la billetterie doit être privilégié : il s'agit de l'escalier de pierre dit « escalier de Marengo ». Lorsqu'ils arrivent sur site les visiteurs doivent comprendre instantanément quels sont les espaces O. T., l'espace « Grand Site » et où se trouve la billetterie du Monument historique et du musée. Les conditions de confort élémentaire doivent être assurées : vestiaire, toilettes en nombre suffisant sur le site payant.

2.3.2 LE PUBLIC: QUELS CHOIX, QUELLE STRATEGIE?

L'abbaye, site et futur musée, doit poursuivre sinon mettre en place une politique active de conquête des publics avec l'aide des outils que fournissent les partenaires institutionnels.

Si l'ambition inhérente à un musée est de s'adresser à tous les publics on peut privilégier, par stratégie, les efforts vers certains publics :

-les familles : une offre spécifique devrait être mise en place pour cette catégorie de visiteurs dont l'importance s'accroît sur le territoire (voie verte, port canal). A titre d'exemple: des ateliers pour les enfants pourraient ainsi être proposés durant le temps de la visite guidée des parents. Rappelons ici que la ville de Moissac postule pour recevoir le label "Ville amie des enfants".

-les groupes : ils représentent une part faible de la fréquentation du site. Une communication axée vers cette catégorie de public devrait être développée en ne s'interdisant pas de mettre l'accent sur des cibles de populations a priori consommatrices de patrimoine (Les voyages "Clio" à titre d'exemple). Aucune démarche particulière n'est à l'heure actuelle faite vers ce public (même s'il s'agit d'un public "de niche").

-le public étranger : sans politique de communication particulière ce public existe déjà mais son importance pourrait être largement étendue. Une politique d'expositions ambitieuses s'appuyant sur des institutions culturelles internationales, une collaboration avec des musées étrangers (Musée national d'Art Catalan, Musée de Huesca, Institut Max Planck (section histoire de l'art de Florence avec laquelle Moissac a collaboré pour le site CENOBIUM).

2.3.3 UN NOUVEAU PARCOURS DE VISITE POUR UN ENRICHISSEMENT DE LA VISITE

Malgré la richesse du monument (cloître dont la visite est payante, église qui ne l'est pas) le visiteur, hors visite guidée, peut avoir à juste titre le sentiment qu'on ne lui a pas fourni les outils indispensables pour découvrir, mieux comprendre et apprécier une culture et une esthétique dont il reste éloigné. Les collections du musée et quelques-uns de ses objets exceptionnels sont un moyen de pallier cette frustration. Insérées dans des dispositifs de médiation permettant plusieurs niveaux de lecture, elles vont contribuer à enrichir ce trop rapide « tour de cloître » en élargissant la vision aux dimensions d'une abbaye qui a vécu près de 1000 ans, fut un acteur majeur de la société médiévale et fournit certaines dates majeures à l'histoire des arts, à l'histoire de l'Occident et à celle de la cité.

PARCOURS DE VISITE PAR SEQUENCES (cf. annexe 12)

L'ART ROMAN « MARQUE DE FABRIQUE » DE L'ABBAYE DE MOISSAC Rez-de-chaussée des ailes nord et est du cloître : 252 m² :

Cette séquence a pour ambition de présenter au public ce qu'est la sculpture romane, ses spécificités, son sens tout en replaçant Moissac au coeur de l'art roman occidental.

- module 1. RECONNAÎTRE LA SCULPTURE ROMANE INTRODUCTION: permettre aux visiteurs grâce à des chapiteaux originaux, des moulages (formes à découvrir par le toucher), des cartes et un glossaire, de découvrir puis reconnaître la sculpture d'époque romane en général (exemples moissagais, toulousains, conquois, etc...).
- module 2. ÉVOLUTION DE LA SCULPTURE ROMANE STYLISTIQUE : les éléments lapidaires originaux (chapiteaux, voussoirs déposés, éléments de frise, bas-reliefs) retracent l'histoire de la sculpture romane à Moissac, de ses prémices jusqu'à son remplacement par des œuvres gothiques : chapiteaux de la salle capitulaire autour de 1080, chapiteaux ayant appartenu au chantier du cloître de 1100, éléments du grand portail et pièces du roman « tardif ». Cette thématique permettra de situer la place exceptionnelle tenue par le cloître -qui généralise le premier le chapiteau historié, moyen d'expression favori de l'art des XI^e et XII^e siècles- et le portail de Moissac dans le développement de l'art roman à l'échelle européenne.
- module 3. LIRE ET COMPRENDRE LES MESSAGES DE LA SCULPTURE ROMANE ICONOGRAPHIE: ce module doit permettre à chacun, selon son propre rythme, de découvrir le monde intellectuel que fut l'abbaye autour de 1100, avec sa bibliothèque, ses scribes et ses érudits; la sculpture du cloître est le pur produit de cette culture monastique. Ce module s'appuiera notamment sur certains outils tels que le site

« Clunypedia-Moissac 3D » qui permet, de façon interactive, d'obtenir une lecture de chaque chapiteau du cloître.

Suite à cette mise en contexte stylistique et iconographique le public peut plus aisément se confronter à l'"oeuvre"-cloître de Moissac.

Pour la suite de la visite, l'accès à l'étage se fait par l'espace de l'ancienne « salle du trésor ».

L'ABBAYE ET LA VILLE DE MOISSAC: ENTRE ATTACHEMENTS ET ARRACHEMENTS, LES IDÉAUX ET LES LUTTES DE POUVOIR.

Etage du bâtiment bordant le cloître à l'est (299 m²).

Cette séquence se construit autour de la longue histoire de l'abbaye et de la ville à qui elle a donné naissance car Moissac est un bourg monastique. Ces 12 modules d'exposition racontent les liens indéfectibles mais tourmentés entre la cité et sa mère abbaye depuis les origines documentées jusqu'à nos jours.

- Module 1. LA VIE AU MONASTÈRE: HALTE AUX IDÉES RECUES! INTRODUCTION: Cette introduction doit faire le point sur l'état des connaissances pour la vie des établissements bénédictins. Le but est de faire comprendre que les discours généraux « tout faits » sur le quotidien des bénédictins doivent être soumis à la relecture des cas d'établissement ou congrégation particuliers, et cela de plus en fonction de l'époque précise dont on parle.
- Module 2. LA QUESTION DES ORIGINES : UNE CITÉ GALLO-ROMAINE OU PAS ? La légende des origines de l'abbaye qui aurait été fondée par le roi mérovingien Clovis est mise en parallèle avec les vestiges des premières implantations humaines repérées et fouillées sur le territoire moissagais : il s'agit de villae de la fin de l'Antiquité.
- Module 3. IX ET X^e SIÈCLE, SAINT-PIERRE CRÉATION CAROLINGIENNE? Des documents et des vestiges architecturaux permettent d'établir l'existence du monastère à partir du début du IX^e siècle. En revanche la documentation sur une agglomération à ses pieds est inexistente à ce jour.
- Module 4. DÉBUT XI^e SIÈCLE, UN CENTRE INTELLECTUEL ISOLÉ? La connaissance apportée par les recherches en cours (colloque de 2014 sur le manuscrit du « légendier » de Moissac —université Toulouse Jean-Jaurès entre autres) sur le monastère confirment que celui-ci fut un haut-lieu de culture d'héritage carolingien. Des dispositifs interactifs permettent d'accéder à certains textes et illustrations issus de la bibliothèque moissagaise. Les récents chantiers de fouille proches du monastère ouvrent certaines pistes pour une meilleure connaissance de l'espace urbain à de hautes dates.
- Module 5. XI^e et XII^e SIÈCLES "A L'OMBRE DU MOUSTIER": ORGANISATION D'UNE COMMUNAUTE AU PIED DE LA PLUS PUISSANTE ABBAYE DU SUD DE LA FRANCE: Ces siècles sont les premiers où abbaye et communauté urbaine sont clairement « visibles ». A partir du milieu du XI^e l'abbaye Saint-Pierre, devenue clunisienne, est au faîte de sa puissance. C'est la période des grands chantiers romans et du grand rayonnement politico-religieux des abbés jusqu'en terre espagnole (Durand de Bredons est abbé de Moissac et évêque de Toulouse à la fin du XI^e s.; un chantre de Moissac deviendra chantre de Tolède reconquise puis évêque de Braga dans un Portugal qui se forme). On voit la ville se doter d'institutions pérennes (charte de coutumes) sous l'égide du monastère.
- Module 6. : XIII^e SIÈCLE, SPLENDEUR ET INQUIÉTUDES : reconstructions et prémices de separation. Sous l'abbatiat d'un abbé ambitieux, familier du roi de France, de grands

travaux sont entrepris dans le monastère ; l'abbaye mène également une active politique d'achat dans l'espace urbain. Les rapports entre pouvoirs qui se confrontent sur la ville (abbé, comte de Toulouse et consuls) s'avèrent souvent conflictuels. L'épisode du siège de Moissac en 1212 lors de la Croisade contre les Albigeois en est un exemple et révèle une population non exempte de tendances « hérétiques ».

- Module 7. XIV^e SIÈCLE, DES TEMPS DIFFICILES: LA GUERRE, LA PESTE ET LES "IMPÔTS". La chronique de l'abbaye rédigée à la fin du siècle est une source de toute première importance. Les statuts de 1331 sont également un document capital pour connaître la vie interne du monastère, vie commune qui continue dans un siècle pourtant marqué, pour l'abbaye et la ville, par de grandes difficultés (peste, guerres). Le monastère est pratiquement ruiné par un rappel de taxes royales non acquittées sur les achats fait par un grand abbé du XIII^e siècle.
- Module 8. XV^e SIÈCLE: SE RELEVER, ENSEMBLE? Cette période marquée dans le monastère par deux abbés mécènes est celle des reconstructions gothiques. La ville elle aussi se relève. Un « livre d'estimes » de 1480, ayant fait l'objet d'un mémoire Master II d'Estelle Bouillon offre une vision privilégiée de la ville de la fin du Moyen Âge.
- Module 9. XVI^e SIÈCLE, UN MONASTÈRE DE MOINS EN MOINS MONACAL ET UNE VILLE QUI S'ÉMANCIPE. Des bouleversements dans la gouvernance du monastère en font un établissement religieux qui a, dans la pratique, déjà échappé à la Règle monastique. La ville de la Renaissance continue à s'émanciper de la tutelle de l'abbaye catholique mais reste pourtant éloignée des théâtres d'opération des Guerres de Religion (contrairement à Montauban la protestante).
- Module 10. XVII^e SIÈCLE: L'EFFACEMENT DE L'ABBAYE ET L'OUVERTURE DE LA CITÉ AU MONDE. Le XVII^e siècle marque pour le monastère un tournant capital: les moines sont remplacés par des chanoines (bulle de sécularisation). La vie communautaire est réorganisée, la bibliothèque monastique est sauvée par Colbert; elle deviendra collection de la Bibliothèque royale puis de la Bibliothèque nationale de France dont elle constitue une des plus riches ensembles de manuscrits romans. La ville poursuit son développement économique, surtout à travers son activité portuaire qui l'ouvre au monde mais elle s'oppose farouchement à la sécularisation du couvent bénédictin.
- Module 11. XVIII^e ET DÉBUT XIX^e SIÈCLE, RÉVOLUTION OU SIMPLE CONTINUITÉ? Inventoriée en 1791 puis vendue par lots comme Bien national l'abbaye vit ces derniers instants, l'église abbatiale devient l'église paroissiale de Moissac. La ville connaît toutes les profondes modifications liées à la Révolution et élit ses premières municipalités.
- Module 12. 1850 à 1950: LA MODERNISATION à TOUT PRIX. Ces cent ans sont pleins des paradoxes qu'engendre la nouvelle ère industrielle. De façon parallèle la voie ferrée coupe en deux l'ancienne abbaye et le canal de Garonne sépare la ville en deux. En ce qui concerne l'abbaye ces destructions participent largement à la prise de conscience de l'importance de ce patrimoine (Moissac est sur la première liste des Monuments historiques) dont on fait de nos jours un levier économique. Mais pour la cité rien de tel : l'habitat médiéval est ignoré et presque totalement démoli ; ce n'est que très récemment que l'on s'intéresse de nouveau à l'urbanisme ancien. Cette période est à la fois celle d'un monde traditionnel (rural et « bourgeois » urbain) qui perdure et celle de l'accélération des nouveaux échanges qui introduit de nouveaux modes de vie. Ce basculement peut être observé et se concrétise dans le quotidien des moissagais, entre habitudes et outils séculaires et nouveautés « parisiennes ».

Le parcours se poursuit avec l'ancienne salle capitulaire du rez-de-chaussée du bâtiment.

UN LIEU D'INSPIRATION Rez-de-chaussée de l'aile Est (78 m²):

Cette séquence montrera en quoi l'art de l'abbaye est encore un sujet d'inspiration pour les artistes d'aujourd'hui: photographes (Jean Dieuzaide...), écrivains (Umberto Ecco...), musiciens (Marcel Pérès...) se succèderont pour dire en quoi ces lieux stimulent la création.

LE CLOCHER-PORCHE

Enfin le circuit doit se conclure par la visite du **clocher-porche** qui domine et offre un point de vue unique sur la nef de l'église, révélant et récapitulant ainsi toutes les étapes de construction puis de restauration, du haut Moyen Âge jusqu'au XIX^e siècle. Le clocher-porche domine également la cité et la vue qu'il offre au visiteur concrétise et résume en quelque sorte toutes les informations que le musée vient de lui délivrer.

L'EGLISE ABBATIALE

L'architecture et les œuvres majeures de l'église abbatiale en font un édifice digne d'être totalement et explicitement intégré au parcours de visite, par ses qualités, son rôle central dans la vie de l'abbaye. Un renouvellement de l'exposition des œuvres, pour l'essentiel une mise en lumière convenable et des cartels revisités, reste à réaliser, en accord avec la paroisse affectataire.

L'étage de l'aîle est du cloître ne sera occupé qu'en partie par l'exposition permanente sur l'abbaye et de la ville. Environ la moitié de cet espace pourra être dévolu aux activités tempraires du musée: expositions temporaires, ateliers pédagogiques, stages, conférences et réceptions.

UNE PROGRAMMATION EVENEMENTIELLE AMBITIEUSE

Des expositions temporaires d'envergure nationale devraient être organisées, accompagnées de cycles de conférences à titre d'exemple:

Les grands cloîtres romans méditerranéens : Moissac et Montreale en Sicile, Silos en Espagne, Aoste en Italie...

L'enluminure romane du Sud : emprunts de manuscrits à la BnF, à Montpellier (faculté de medicine), à Vic en Catalogne, liens avec l'Institut de Recherche et Histoire des Textes (CNRS).

Les portails historiés: histoire d'une expression emblématique de l'art mediéval (de l'Enfer du tympan de Conques à l'ange au sourire de Reims).

Moissac et Cluny : chronique d'une réussite (lien avec le musée Ochier, le réseau de la Fédération des sites clunisiens, les nombreux sites clunisiens du territoire...)

Idéologies et pouvoirs à l'âge roman: religion et politique, religion et économie, religion et contestations...

2.4 UN FONCTIONNEMENT QUI RÉPARTIT CLAIREMENT LES MISSIONS DES ACTEURS DU SITE

Tout doit contribuer à redonner à l'abbaye de Moissac son rang de site exceptionnel et son fonctionnement doit être à la hauteur de cette ambition.

On conçoit que le seul service Patrimoine dont l'effectif devrait néanmoins être renforcé ne pourra assumer toutes les fonctions du futur musée-site. Par chance le personnel de l'Office de Tourisme assure déjà la fonction d'accueil mais la restructuration prévue nécessite une requalification du personnel. Le conservateur doit pouvoir veiller à la qualité d'un accueil de musée-site, à la qualité de l'image du site (communication, évènements, produits en vente à la boutique...) et à la qualité du discours scientifique tenu dans le site. L'animateur doit pouvoir choisir et former les guides. Il faut continuer à faire appel à des stagiaires pour que Moissac devienne un lieu de formation privilégié en étendant par exemple le recrutement à des parcours ERASMUS mais veiller à leur encadrement constant par un personnel qualifié.

Cette répartition suppose bien évidemment des échanges constants et des rapprochements qui ne peuvent qu'être profitables à tous. Ainsi personnels d'accueil et guides devraient pouvoir profiter du centre de ressources du musée et les agents du service Patrimoine (conservation et animation) devraient pouvoir échanger le plus fréquemment possible sur les réactions des visiteurs.

Le seul objectif qui puisse orienter et guider l'organisation de la gouvernance du site de l'abbaye est la satisfaction du public. Même les publics « non-initiés » ne peuvent quitter Moissac sans que leurs attentes - légitimement portées à la hauteur du caractère exceptionnel du monument - soient satisfaites.

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

MAIRIE DE MOISSAC
DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES
Service des Marchés Publics
3 Place Roger Delthil
82200 MOISSAC
Tél: 0563046363



ETUDE DE PROGRAMMATION POUR AFFECTATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DU PERIMETRE ABBATIAL ET ABORDS

MAIRIE DE MOISSAC

<u>Cahier des Clauses Administratives et Techniques</u> <u>Particulières</u>

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER: OBJET DE LA CONSULTATION - DISPOSITIONS GENERALES	3 4
1.1 - OBJET DU MARCHE	4
1.2 - CONDUCTEUR DE L'ETUDE	5
13 - CONTENU DETAILLE DES ETUDES	5
14 - DUREE DU MARCHE	6
1.5 - MARCHE A TRANCHES CONDITIONNELLES	6
ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	6
ABRICLE 3. DELAIC DIEVECTICON DECETTIBES	6
ARTICLE 3: DELAIS D'EXECUTION DES ETUDES	
ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXECUTION DES ETUDES	6
ARTICLE 5: CONTENU DE LA MISSION	7
5.1 - MISSION DE BASE « SYNTHESE PROGRAMMATIQUE » (SP)	7
5.1.1 – ELEMENTS ET DONNEES DE BASE FOURNIS AU PROGRAMMISTE.	8
5.1.2 – EVALUATION ET ANALYSE	8
5.1.3 – ETUDE DES BESOINS ET PROJET D'ORGANISATION	8
5.1.4 – ELABORATION DU DOCUMENT « SYNTHESE PROGRAMMATIQUE» (SP)	9
5.1.5 – CONTENU DU DOCUMENT « SYNTHESE PROGRAMMATIQUE » (SP)	9
5.1.5-1 – Les données	9
5.1.5-2 - Les besoins	_
5.1.5-3 - Les Contraintes	10
5.1.5-4 – Les Exigences	10
5.2 - MISSIONS CONDITIONNELLES « PROGRAMME ARCHITECTURAL ET TECHNIQUE DETAILLE	≧ ≫
(PADT)	10
5.2.1- ELEMENTS ET DONNEES DE BASE FOURNIS AU PROGRAMMISTE	10
5.2.2- ETUDE DES BESOINS ET PROJET D'ORGANISATION	11
5.2.3- ELABORATION DU DOCUMENT « PROGRAMME ARCHITECTURAL TECHNIQUE DETAILLE »	
(PATD)	11
5.2.4 - CONTENU DU DOCUMENT « PROGRAMME ARCHITECTURAL TECHNIQUE DETAILLE » (PATI	D) 11
5.2.4-1 – Les données	12
5.2.4-2- Les besoins	12
5.2.4-3- Les Contraintes	12
4.2.4-4- Les Exigences	12
5.3 - MISSION OPTIONNELLE « ASSISTANCE CONCOURS CONCEPTEURS »	12
ARTICLE 6: GARANTIES FINANCIERES	13
ARTICLE 7: PRIX DU MARCHE	13
ANTIQUE 1 - I RIA DO HANGIE	
7.1 - CARACTERISTIQUES DES PRIX PRATIQUES	13
7.2 - VARIATIONS DANS LES PRIX	13

$ETUDE\ DE\ PROGRAMMATION\ POUR\ AFFECTATION\ TOURISTIQUE\ ET\ CULTURELLE\ DU\ PERIMETRE\ ABBATIAL\ ET\ ABORDS$

ARTICLE 8 : AVANCE	14
8.1 - CONDITIONS DE VERSEMENT ET DE REMBOURSEMENT	14
8.2 - GARANTIES FINANCIERES DE L'AVANCE	14
ARTICLE 9 : MODALITES DE REGLEMENT DES COMPTES	14
9.1 - ACOMPTES ET PAIEMENT PARTIELS DEFINITIFS	14
9.2 - Presentation des demandes de paiement	14
9.3 - DELAI DE PAIEMENT	16
ARTICLE 10 : PENALITES DE RETARD	16
ARTICLE 11 : VERIFICATIONS ET ADMISSION	16
11.1 - OPERATIONS DE VERIFICATION	16
11.2 - ADMISSION	16
ARTICLE 12 : DROIT DE PROPRIETE INDUSTRIELLE ET INTELLECTUELLE	16
ARTICLE 13 : ARRET DE L'EXECUTION DES PRESTATIONS	16
ARTICLE 14: RESILIATION DU MARCHE	16
ARTICLE 15 : ASSURANCES	17
ARTICLE 16 : REGLEMENT DES LITIGES	17
ARTICLE 17 : CLAUSES COMPLEMENTAIRES	17

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES PARTICULIERES

Article premier : Objet de la consultation - Dispositions générales

1.1 - Objet du marché

Les stipulations du présent cahier des clauses administratives et techniques particulières (C.C.A.T.P.) concernent :

ETUDE DE PROGRAMMATION POUR AFFECTATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DU PERIMETRE ABBATIAL ET ABORDS

Tranche ferme:

La consultation concerne l'exécution d'une mission de synthèse programmatique préalable à la mise en œuvre d'un programme architectural et technique détaillé portant sur l'organisation de fonctions touristiques et culturelles déterminées, à l'intérieur d'un périmètre d'étude défini par les limites de «l'enclos abbatial», de ses abords et de tous sites ou édifices d'intérêt touristique et patrimonial.

Cette synthèse, réalisée sur la base des études existantes, propriété de la ville ou de l'Etat, devra être en cohérence avec :

- les préconisations des études de diagnostic et PAT, au titre des monuments historiques et des priorités qu'elles auront dégagé,
- les connaissances archéologiques et les préconisations au titre de l'archéologie préventive,
- les orientations du projet de la ville de Moissac :
 - o du projet scientifique et culturel de son musée,
 - o du projet de labellisation au titre des VPAH et du CIAP correspondant,
 - o de l'étude AVAP (en cours de validation des enjeux),
 - o des orientations du PLU et des projets urbains de la ville,
 - o du Schéma Directeur des Déplacements Urbains (en cours),
 - o des contraintes liées au fait que l'ensemble abbatial est classé au titre des monuments historiques et inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.

A l'issue de cette synthèse, le programmiste proposera divers scénarios de faisabilité au maître d'ouvrage, qui associera pour l'analyse de ces propositions, les services de l'Etat compétents sur les monuments historiques et leurs abords, l'archéologie, les musées de France et les VPAH. Une approche financière (ratios) accompagnera chaque scénario.

• Tranche conditionnelle:

La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit d'affermir ou non une tranche conditionnelle sur la base du scénario choisi consistant en l'élaboration d'un programme architectural et technique détaillé portant sur l'ensemble des fonctions identifiées classées par lots. Ce programme global pourra être proposé en lots séparés pour la mise au concours de maîtrise d'œuvre par lots.

En option, une(des) mission(s) complémentaire(s) pourra(ont) être confiée(s) au programmiste portant sur la(les) phase(s) de consultation des concepteurs afin de vérifier l'adéquation du programme et des projets de concours remis par les concurrents.

Le titulaire du présent marché est dénommé « programmiste » dans le présent CCATP.

Page 4 sur 17

La Maîtrise d'Ouvrage de l'opération est exercée par la Commune de Moissac, représentée par Monsieur le Maire de Moissac.

Lieu(x) d'exécution : MOISSAC

Désignation de sous-traitants en cours de marché :

L'acte spécial précise tous les éléments de l'article 114 du Code des marchés publics et indique en outre pour les sous-traitants à payer directement :

- La personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances;
- Le comptable assignataire des paiements ;
- Le compte à créditer.

1.2 - Conducteur de l'étude

Le conducteur d'études est : Mairie de Moissac, Direction des Services Techniques

Le titulaire lui remettra les pièces concrétisant l'avancement de l'étude ainsi que tous les documents permettant le règlement des acomptes et du solde du marché.

Le conducteur d'études sera chargé de suivre l'exécution du marché et certifiera le service fait.

1.3 - Contenu détaillé des études

Les études sont réparties en une tranche ferme et 2 tranches conditionnelles définie(s) comme suit :

. pour la tranche ferme: Synthèse programmatique

Phase	Détail des études
1	Evaluation et analyse
2	Etude des besoins et projet d'organisation
3	Elaboration du document «synthèse programmatique»

. pour la tranche conditionnelle 1: Programme architectural et technique détaillé 1ère partie

Phase	Détail des études
1	SALLE RDC CLOITRE
	Etude des besoins et projet d'organisation
	Elaboration du document «PATD»
	Mission optionnelle «assistance concours concepteurs»
2	ETAGE DE L'AILE ORIENTALE
	Etude des besoins et projet d'organisation
	Elaboration du document «PATD»
	Mission optionnelle «assistance concours concepteurs»

. pour la tranche conditionnelle 2: Programme architectural et technique détaillé 2ème partie

Phase	Détail des études
1	PALAIS ABBATIAL
	Etude des besoins et projet d'organisation
	Elaboration du document «PATD»
	Mission optionnelle «assistance concours concepteurs»
2	ANCIEN SEMINAIRE
	Etude des besoins et projet d'organisation

Page 5 sur 17

C.C.A.P.

Phase	Détail des études
	Elaboration du document «PATD»
	Mission optionnelle «assistance concours concepteurs»
3	EGLISE ST JACQUES
	Etude des besoins et projet d'organisation
	Elaboration du document «PATD»
	Mission optionnelle «assistance concours concepteurs»
4	ESPACE ANCIEN REFECTOIRE
	Etude des besoins et projet d'organisation
	Elaboration du document «PATD»
	Mission optionnelle «assistance concours concepteurs»

1.4 - Durée du marché

La durée du marché se confond avec le délai d'exécution indiqué à l'acte d'engagement et au présent C.C.A.T.P.

1.5 - Marché à tranches conditionnelles

Les délais limites de notification des ordres de service prescrivant de commencer l'exécution des tranches conditionnelles sont indiqués ci-après, à dater de l'origine du délai d'exécution de la tranche ferme :

Tranche conditionnelle	Délai limite de notification
Tr. cond. 1: Programme architectural et technique détaillé 1ère partie	24 mois
Tr. cond. 2: Programme architectural et technique détaillé 2ème partie	36 mois

Article 2 : Pièces constitutives du marché

Les pièces contractuelles du marché sont les suivantes et, en cas de contradiction entre leurs stipulations, prévalent dans l'ordre de priorité ci-après :

- L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes
- Le présent cahier des clauses administratives et techniques particulières (C.C.A.T.P.) et ses documents annexés
- Le cahier des clauses administratives générales (C.C.A.G.) applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles, approuvé par l'arrêté du 16 septembre 2009
- · La décomposition du prix global et forfaitaire
- La note méthodologique pour chaque étape de la mission
- Une indication des délais pour chaque élément de mission

Article 3 : Délais d'exécution des études

Les délais d'exécution de l'ensemble des études sont stipulés à l'acte d'engagement.

Article 4 : Conditions d'exécution des études

Les études devront être conformes aux stipulations du marché.

Le pouvoir adjudicateur mettra à la disposition du titulaire les documents en sa possession nécessaires à la réalisation des études et facilitera en tant que de besoin l'obtention auprès des autres organismes compétents des informations et renseignements dont le titulaire pourra avoir besoin.

La poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant ou à l'émission d'une décision de poursuivre prise par le pouvoir adjudicateur.

La présence du programmiste aux réunions de travail ne fait l'objet d'aucune restriction. Il s'engage à consacrer globalement pour chaque phase de sa mission au minimum les temps indiqués dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) sans pouvoir tirer argument de l'épuisement de ces temps pour ne pas remplir complètement sa mission.

Le titulaire se reconnaît tenu au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, les informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent marché.

Il s'interdit, sous peine de résiliation du marché, toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers.

La réception des prestations est faite par simple approbation (valant bon à payer) de la facture présentée par le titulaire.

Les documents établis dans le cadre du présent marché seront la propriété exclusive de la Mairie de Moissac.

Article 5: Contenu de la mission

La mission comporte:

- une mission de base portant sur la synthèse programmatique
- une mission dite tranche conditionnelle portant sur le programme architectural technique détaillé (PATD);

5.1 - Mission de base « synthèse programmatique » (SP)

En premier lieu, l'étude établira une liste des fonctions touristiques et culturelles existantes et à venir, en définissant pour chacune leurs objectifs et leur rapport de dépendances.

Elle réalisera une analyse spatiale des lieux en faisant ressortir ses qualités et contraintes architecturales, patrimoniales et techniques. Elle prendra en compte les études existantes sur le sujet, les programmes déjà mis en œuvre dans le cadre des projets de l'aile Saint-Julien, du Patus et l'espace Prosper Mérimée.

Elle s'inscrira à la suite de la réflexion engagée pour le développement du pôle de conservation et de diffusion : musée, expositions « la vie du monastère » et « scriptorium », ateliers du patrimoine, CIAP, archives, réserves, service de conservation, Centre d'Art Roman, CIRMA.

Elle mesurera les fréquentations et les besoins des publics touristiques et utilisateurs citoyens.

Dans un second temps, l'étude proposera plusieurs scénarios permettant de localiser les fonctions sur les bâtiments et locaux suivants (salles du cloître, espace de l'ancien réfectoire, étage de l'aile orientale, palais abbatial, ancien séminaire et église Saint-Jacques) et d'établir un plan des circulations (hiérarchisation de boucles de visite, définition des entrées / sorties et des points de passage et croisement, accès des personnes à mobilité réduite, sécurité incendie).

L'étude définira les objectifs de l'ensemble des opérations et les besoins qu'elles devront satisfaire, ainsi que les contraintes et exigences de qualité relevant des questions patrimoniales, sociales, urbanistiques, architecturales, fonctionnelles, techniques et économiques, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relatives à la réalisation et l'utilisation des ouvrages.(Article 2 loi MOP).

5.1.1 - Eléments et données de base fournis au programmiste.

Pour lui permettre de mener à bien son étude, le Maître d'ouvrage fournira au programmiste les éléments suivants :

- les études de synthèse et programmes déjà réalisés sur l'ensemble abbatial et ses abords,
- un relevé topographique des terrains d'assise sur l'emprise du secteur abbatial,
- les plans des réseaux existants sur l'emprise du secteur abbatial
- les documents d'urbanismes en vigueur (AVAP Schéma Directeur des Déplacements Urbains), les études de flux touristiques, le projet culturel de la ville de Moissac.
- Les plans des bâtiments concernés

L'Etat, DRAC Midi Pyrénées, fournira à la Mairie, qui aura l'obligation de transmettre au titulaire du marché, l'ensemble des études réalisées et / ou les préconisations relatives aux monuments historiques, à l'archéologie, au musées, et au VPAH.

Si ces éléments ne sont pas en possession du Maître d'Ouvrage, celui-ci les fera établir à ses frais. Le programmiste apportera son assistance au Maître d'Ouvrage pour l'établissement des commandes correspondantes (contenu du cahier des charges).

Le programmiste sera amené à élaborer une synthèse à partir des entretiens et éléments fournis concernant :

- les projets sur l'ensemble des zones du secteur abbatial et de ses abords, voire sur d'autres lieux à identifier.
- des éléments relatifs aux besoins fonctionnels et spatiaux.

5.1.2 - Evaluation et analyse

A partir des données de base, le programmiste effectuera les tâches suivantes, en concertation avec les services du Maître de l'Ouvrage et de l'Etat, DRAC Midi Pyrénées :

- Intégration des éléments de base,
- Prise de connaissance du site et des personnes référentes de la Maîtrise d'Ouvrage et des services de l'Etat concernés.
- Analyse des conditions de fonctionnement et étude des liaisons, pour chacun des équipements,
- Rapport intermédiaire de synthèse.

5.1.3 - Etude des besoins et projet d'organisation

Le programmiste effectuera les tâches suivantes, en concertation avec les personnes référentes cidessus mentionnées :

- Elaboration d'un pré programme des besoins en surfaces,
- Définition des unités ou secteurs fonctionnels,
- Projets d'organisations internes et relationnelles.
- Planification des phases opérationnelles

Cette phase indiquera les avantages et les inconvénients pour chacun des scénarios proposés. Au terme de cette phase, les schémas organisationnels de l'ensemble et de chacun des équipements seront validés par le Maître d'Ouvrage.

5.1.4 - Elaboration du document « Synthèse Programmatique» (SP)

ETUDE DE PROGRAMMATION POUR AFFECTATION TOURISTIQUE ET CULTURELLE DU PERIMETRE ABBATIAL ET ABORDS

Ce document, à remettre en 4 exemplaires dont un reproductible, devra être mis en forme en tenant compte notamment des paramètres suivants :

Le PATD comportera quatre chapitres et un dossier de pièces annexes :

1°) - Les Données :	rassemblant tous les renseignements sur le site
2°) – Les Besoins	spécifiant notamment les besoins en surface, la composition des unités ou secteurs fonctionnels et leur organisation interne et relationnelle,
3°) – Les Contraintes	découlant de la nécessité de respecter la réglementation, les particularités du site et les impératifs financiers,
4°) – Les Exigences	niveau de la qualité des prestations et des ouvrages et exigences particulières au Maître d'Ouvrage, délais

Le Dossier des Pièces Annexes au Programme Technique Détaillé rassemblera l'ensemble des documents graphiques sur le site et son environnement, qui s'imposeront aux concepteurs.

d'études/réalisation/mise en service.

5.1.5 - Contenu du document « synthèse programmatique » (SP)

La synthèse programmatique comprendra notamment les éléments suivants :

5.1.5-1 - Les données

- Plans topographiques généraux
- Extrait cadastral, contenance des terrains
- Voies, réseaux et équipements existants sur les terrains et sur les voies limitrophes les desservant
- Tous les documents graphiques concernant les bâtiments existants, plans coupes élévations
- Rapport de reconnaissance archéologique ou des zones susceptibles de prescriptions
- Données techniques sur le monument et son état sanitaire
- Reportage photographique du(des) terrain(s), bâtiments, et du site

5.1.5-2 - Les besoins

- Options fonctionnelles, organisation des espaces
- Options d'exploitation
- Schémas de circulations externes et accès
- Schémas des circulations touristiques
- Schémas de circulations et trafics internes (personnes et matières)
- Etat des secteurs et unités fonctionnelles
- Analyse des unités fonctionnelles :
 - Liste des locaux par fonctions générales (accueil, grand site, office du tourisme, musée, réserves du musée, CIAP, service de conservation, archives municipales, Centre d'Art Roman, Centre d'Interprétation et de Recherche des Musiques Anciennes...)
 - Estimation des surfaces globales par fonctions dito
- Positions privilégiées des surfaces spécifiques ou globales par fonctions dito
- Diagrammes élémentaires et généraux des relations fonctionnelles
- Bilan des surfaces nécessaires.

5.1.5-3 - Les Contraintes

- Réglementation administrative et d'urbanisme, servitudes
- Réglementation technique
- Réglementation sécurité
- Réglementation spécifique, archéologie, monument historique...

5.1.5-4 - Les Exigences

- Qualité des prestations et performances générales des ouvrages par familles d'usage.
- Description succincte par familles de locaux (principales spécifications techniques particulières).
- Exigences particulières :
 - Patrimoniales (connaissances historiques, artistiques, archéologiques et architecturales)
 - de phasage
 - technique
 - d'économie
- d'exploitation et de maintenance
- de qualité environnementale et développement durable
- Approche des délais d'études, de consultation et de travaux
- Estimation sommaire du coût de l'opération par phases (sur document séparé)

5.2 - Missions conditionnelles « programme architectural et technique détaillé » (PADT)

Pour chaque unité fonctionnelle (bâtiments et/ou parties de bâtiments), le programme architectural technique détaillé (PATD), établi dans le cadre de l'article 2 de la loi 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la Maîtrise d'Ouvrage publique, définira les objectifs de l'opération et les besoins qu'elle doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité patrimoniale, sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement, relative à la réalisation et l'utilisation de l'ouvrage.

La détermination de l'enveloppe financière prévisionnelle sera également un des éléments du PATD.

Le PATD comportera donc toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre d'une ou plusieurs consultations sous forme de concours d'architecture et d'ingénierie ou de procédures adaptées, conformément aux articles 70 et 74 du Code des Marchés Publics.

La tranche conditionnelle 1 concerne les salles du cloitre et l'étage de l'aile orientale La tranche conditionnelle 2 concerne les autres bâtiments et/ou parties de bâtiment

5.2.1- Eléments et données de base fournis au programmiste

Outre l'ensemble des documents listés en 5.1.1, le maître d'ouvrage fournira au programmiste le PSC du musée, labellisé musée de France, approuvé.

Si ces éléments ne sont pas en possession du Maître d'Ouvrage, celui-ci les fera établir à ses frais. Le programmiste apportera son assistance au Maître d'Ouvrage pour l'établissement des commandes correspondantes (contenu du cahier des charges).

Le programmiste sera amené à finaliser un pré-programme à partir de la synthèse programmatique concernant :

- les projets sur l'ensemble des zones de secteur abbatial,
- des éléments relatifs aux besoins fonctionnels et spatiaux.

Le programmiste devra prendre en compte les conclusions de l'étude diagnostic menée parallèlement à la tranche ferme, sur l'état d'entretien des monuments historiques.

Le programmiste effectuera ces tâches en concertation avec les services du Maître de l'Ouvrage et de l'Etat, DRAC Midi Pyrénées.

5.2.2- Etude des besoins et projet d'organisation

Le programmiste effectuera les tâches suivantes, en concertation avec les personnes référentes cidessus mentionnées du Maître d'Ouvrage :

- Elaboration d'un programme des besoins en surfaces,
- Définition des unités ou secteurs fonctionnels,
- Projet d'organisation interne et relationnelle.

Au terme de cette phase, les besoins qualitatifs et quantitatifs de chacun des équipements seront validés par le Maître d'Ouvrage.

5.2.3- Elaboration du document « Programme Architectural Technique Détaillé » (PATD)

Pour chaque unité fonctionnelle (bâtiments et/ou parties de bâtiments), ce document, à remettre en 4 exemplaires dont un reproductible, devra être mis en forme en tenant compte notamment des paramètres suivants :

Le PATD comportera quatre chapitres et un dossier de pièces annexes:

1°) - Les Données :	rassemblant tous les renseignements sur le site
2°) – Les Besoins	spécifiant notamment les besoins en surface, la composition des unités ou secteurs fonctionnels et leur organisation interne et relationnelle,
3°) – Les Contraintes	découlant de la nécessité de respecter la réglementation, les particularités du site et les impératifs financiers,
4°) – Les Exigences	niveau de la qualité des prestations et des ouvrages et exigences particulières au Maître d'Ouvrage, délais d'études/réalisation/mise en service.

Le Dossier des Pièces Annexes au Programme Technique Détaillé rassemblera l'ensemble des documents graphiques sur le site et son environnement, qui s'imposeront aux concepteurs.

5.2.4 - Contenu du document « Programme Architectural Technique Détaillé » (PATD)

Le Programme Architectural Technique Détaillé sera établi conformément aux dispositions prévues par la réglementation (article 2 de la loi 85.704 du 12 juillet 1985).

Il comprendra notamment les éléments suivants :

5.2.4-1 - Les données

- Plans topographiques généraux
- Extrait cadastral, contenance du terrain
- Voies, réseaux et équipements existants sur les terrains et sur les voies limitrophes le desservant
- Rapport de reconnaissance archéologique ou des zones susceptibles de prescriptions
- Données historiques et techniques sur le monument et son état sanitaire
- Reportage photographique du(des) terrain(s), bâtiments, et du site

5.2.4-2- Les besoins

- Options fonctionnelles, organisation de l'espace
- Options d'exploitation
- Circulations externes et accès
- Circulations et trafics internes (personnes et matières)
- Etat des secteurs et unités fonctionnelles
- Analyse des unités fonctionnelles :
- Liste des locaux
- Surfaces élémentaires
- Positions privilégiées
- Diagrammes élémentaires et généraux des relations fonctionnelles
- Spécifications techniques propres à certains locaux
- Bilan des surfaces utiles et dans œuvre.

5.2.4-3- Les Contraintes

- Réglementation administrative et d'urbanisme, servitudes
- Réglementation technique
- · Réglementation sécurité
- Réglementation spécifique, archéologie, monument historique...

4.2.4-4- Les Exigences

- Qualité des prestations et performances des ouvrages (descriptif par nature d'ouvrage)
- Description succincte des prestations de chaque local ou famille de locaux (principales spécifications techniques).
- Exigences particulières :
- de connaissances historiques, artistiques, archéologiques et architecturales solides
- de phasage
- technique
- d'économie
- d'exploitation et de maintenance
- de qualité environnementale et développement durable
- Délais d'études, de consultation et de travaux
- Estimation du coût de l'opération (sur document séparé)

5.3 - Mission optionnelle « assistance concours concepteurs »

Cette mission consiste à participer à la (aux) commission(s) technique(s) chargée d'analyser les projets du(des) concours remis par les concurrents, afin de vérifier leur adéquation au programme. Le programmiste établira pour chaque projet une note circonstanciée portant uniquement sur les aspects fonctionnels et de respect des surfaces des projets de concours. Il participera aux réunions intermédiaires et de synthèse de la commission technique.

Article 6 : Garanties financières

Aucune clause de garantie financière ne sera appliquée.

Article 7 : Prix du marché

7.1 - Caractéristiques des prix pratiqués

Les ouvrages ou prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

La rémunération comprend toutes sujétions et déplacements nécessaires à l'exercice de la mission. Elle tient compte notamment du temps passé par le programmiste sur la mission, les frais de fonctionnement et les frais de secrétariat.

Cette rémunération comprend la fourniture des documents spécifiés au marché et, notamment, de ceux mentionnés au présent CCATP. Les documents finaux seront remis, outre l'original reproductible, en 4 exemplaires lors de chaque phase de la mission. Le programmiste prévoira de se déplacer aux réunions d'études de mise au point de coordination, d'analyse et de synthèse.

7.2 - Variations dans les prix

Les prix du marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de janvier 2012 ; ce mois est appelé « mois zéro ».

Les prix sont révisés annuellement par application aux prix du marché d'un coefficient Cn donné par la ou les formules suivantes :

Cn = 15,00% + 85,00% (In/Io)

dans laquelle Io et In sont les valeurs prises par l'index de référence I respectivement au mois zéro et au mois n.

Le mois « n » retenu pour chaque révision sera le mois précédent celui au cours duquel commence la nouvelle période d'application de la formule. Les prix ainsi révisés seront fermes et invariables pendant cette période.

L'index de référence I, publiés au Moniteur des Travaux Publics ou au Ministère de l'Ecologie du Développement durable, des Transports et du Logement, est l'index ING Ingéniérie.

Lorsqu'une révision a été effectuée provisoirement en utilisant un index antérieur à celui qui doit être appliqué, il n'est procédé à aucune révision avant la variation définitive, laquelle intervient sur le premier acompte du marché suivant la parution de l'index correspondant.

Article 8: Avance

8.1 - Conditions de versement et de remboursement

Une avance est accordée au titulaire, sauf indication contraire dans l'acte d'engagement, lorsque le montant de la tranche affermie est supérieur à 50 000 €.HT et dans la mesure où le délai d'exécution est supérieur à 2 mois.

Le montant de l'avance est fixé à 5,00 % du montant initial, toutes taxes comprises, de la tranche affermie si sa durée est inférieure ou égale à douze mois; si cette durée est supérieure à douze mois, l'avance est égale à 5,00 % d'une somme égale à douze fois le montant mentionné cidessus divisé par cette durée exprimée en mois.

Le montant de l'avance ne peut être affecté par la mise en oeuvre d'une clause de variation de prix.

Le remboursement de l'avance commence lorsque le montant des prestations exécutées par le titulaire atteint ou dépasse 65,00 % du montant initial de la tranche. Il doit être terminé lorsque ledit montant atteint 80,00 % du montant initial, toutes taxes comprises, de la tranche.

Ce remboursement s'effectue par précompte sur les sommes dues ultérieurement au titulaire à titre d'acompte ou de solde.

Nota: Dès lors que le titulaire remplit les conditions pour bénéficier d'une avance, une avance peut être versée, sur leur demande, aux sous-traitants bénéficiaires du paiement direct suivant les mêmes dispositions (taux de l'avance et conditions de versement et de remboursement ...) que celles applicables au titulaire du marché, avec les particularités détaillées à l'article 115 du Code des marchés publics.

8.2 - Garanties financières de l'avance

Aucune garantie financière ne sera demandée au titulaire pour le versement de l'avance.

Article 9 : Modalités de règlement des comptes

9.1 - Acomptes et paiement partiels définitifs

Les acomptes et le solde du marché seront versés au titulaire en fonction de l'état d'avancement de l'étude selon les dispositions de l'article 11 du C.C.A.G.-P.J.

9.2 - Présentation des demandes de paiement

Les modalités de présentation de la demande de paiement seront établies selon les conditions prévues à l'article 11.4 du C.C.A.G.-P.I.

Les demandes de paiement seront établies en un original et 3 copies portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- le nom ou la raison sociale du créancier;
- le cas échéant, la référence d'inscription au répertoire du commerce ou des métiers ;
- le cas échéant, le numéro de SIREN ou de SIRET;
- le numéro du compte bancaire ou postal;
- le numéro du marché;
- la date d'exécution des prestations ;
- la nature des prestations exécutées ;
- · la désignation de l'organisme débiteur

- La décomposition des prix forfaitaires
- lorsqu'un paiement est prévu à l'issue de certaines étapes de l'exécution du marché, le montant correspondant à la période en cause;
- le montant des prestations admises, établi conformément aux stipulations du marché, hors
- le taux et le montant de la TVA;
- les montants et taux de TVA légalement applicables ou le cas échéant le bénéfice d'une exonération ;
- le cas échéant, applications des réfactions fixées conformément aux dispositions du CCAG-PI :
- le montant total TTC des prestations livrées ou exécutées ;
- la date de facturation.
- en cas de groupement conjoint, pour chaque opérateur économique, le montant des prestations effectuées par l'opérateur économique;
- en cas de sous-traitance, la nature des prestations exécutées par le sous-traitant, leur montant total hors taxes, leur montant TTC ainsi que, le cas échéant, les variations de prix établies HT et TTC;
- le cas échéant, les indemnités, primes et retenues autres que la retenue de garantie, établies conformément aux stipulations du marché.

Les demandes de paiement devront parvenir à l'adresse suivante : Mairie de Moissac Direction des Affaires Financières 3 Place Roger Delthil 82200 MOISSAC

- En cas de cotraitance:
 - ♦ En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations;
 - ♦ En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire sauf stipulation contraire prévue à l'acte d'engagement.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du C.C.A.G.-P.I.

- En cas de sous-traitance:
 - ♦ Le sous-traitant adresse sa demande de paiement libellée au nom du pouvoir adjudicateur au titulaire du marché, sous pli recommandé avec accusé de réception, ou la dépose auprès du titulaire contre récépissé.
 - ◆ Le titulaire a 15 jours pour faire savoir s'il accepte ou refuse le paiement au sous traitant. Cette décision est notifiée au sous traitant et au pouvoir adjudicateur.
 - ◆ Le sous-traitant adresse également sa demande de paiement au pouvoir adjudicateur accompagnée des factures et de l'accusé de réception ou du récépissé attestant que le titulaire a bien reçu la demande, ou de l'avis postal attestant que le pli a été refusé ou n'a pas été réclamé.
 - ◆ Le pouvoir adjudicateur adresse sans délai au titulaire une copie des factures produites par le sous-traitant.
 - ♦ Le paiement du sous-traitant s'effectue dans le respect du délai global de paiement.
 - ♦ Ce délai court à compter de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'accord, total ou partiel, du titulaire sur le paiement demandé, ou de l'expiration du délai de 15 jours mentionné plus haut si, pendant ce délai, le titulaire n'a notifié aucun accord ni aucun refus, ou encore de la réception par le pouvoir adjudicateur de l'avis postal mentionné au troisième paragraphe.

- Le pouvoir adjudicateur informe le titulaire des paiements qu'il effectue au sous-traitant.
- ♦ En cas de cotraitance, si le titulaire qui a conclu le contrat de sous-traitance n'est pas le mandataire du groupement, ce dernier doit également signer la demande de paiement.

9.3 - Délai de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Le taux des intérêts moratoires sera celui du taux d'intérêt de la principale facilité de refinancement appliquée par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement principal la plus récente effectuée avant le premier jour de calendrier du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de sept points.

Article 10 : Pénalités de retard

Les stipulations de l'article 14 du C.C.A.G.-P.I. s'appliquent.

Article 11 : Vérifications et admission

11.1 - Opérations de vérification

Les opérations de vérification des études seront effectuées dans les conditions de l'article 26 du C.C.A.G.-P.I.

11.2 - Admission

Suite aux vérifications, les décisions de réception, d'ajournement ou de rejet seront prises dans les conditions prévues à l'article 27 du C.C.A.G.-P.I., par le pouvoir adjudicateur.

Article 12 : Droit de propriété industrielle et intellectuelle

L'option retenue concernant l'utilisation des résultats et précisant les droits respectifs du pouvoir adjudicateur et du titulaire est l'option A telle que définie au chapitre V du C.C.A.G.-P.I.

Article 13 : Arrêt de l'exécution des prestations

En application de l'article 20 du C.C.A.G.-P.I. le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'arrêter l'exécution des interventions qui font l'objet du marché, à l'issue de chaque phase d'intervention du prestataire définie au C.C.A.T.P.

Article 14: Résiliation du marché

Les conditions de résiliation applicables au présent marché seront celles des articles 29 à 36 inclus du C.C.A.G.-P.I.

La décision d'arrêter l'exécution des prestations prévue à l'article 13 emporte résiliation du marché sans indemnité.

En cas de résiliation pour motif d'intérêt général par le pouvoir adjudicateur, le titulaire percevra à titre d'indemnisation une somme forfaitaire calculée en appliquant au montant initial hors TVA, diminué du montant hors TVA non révisé des prestations admises, un pourcentage égal à 5,00 %.

D'autre part, en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles 44 et 46 du Code des marchés publics ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D. 8222-5 ou D. 8222-7 à 8 du Code du travail conformément à l'article 46-I.1° du Code des marchés publics, il sera fait application aux torts du titulaire des conditions de résiliation prévues par le marché.

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de faire poursuivre la mission du programmiste par un autre prestataire sur les bases des documents précédemment établis. Le programmiste ou ses ayants-droit s'oblige à remettre au Maître d'Ouvrage tous documents en sa possession et nécessaires à la poursuite de la mission interrompue.

Article 15: Assurances

Dans un délai de quinze jours à compter de la notification du marché et avant tout commencement d'exécution, le titulaire devra justifier qu'il est couvert par un contrat d'assurance au titre de la responsabilité civile découlant des articles 1382 à 1384 du Code civil ainsi qu'au titre de sa responsabilité professionnelle, en cas de dommage occasionné par l'exécution du marché

Il devra donc fournir une attestation de son assureur justifiant qu'il est à jour de ses cotisations et que sa police contient les garanties en rapport avec l'importance de la prestation.

A tout moment durant l'exécution de la prestation, le titulaire doit être en mesure de produire cette attestation, sur demande du pouvoir adjudicateur et dans un délai de quinze jours à compter de la réception de la demande.

Si le titulaire n'était pas en mesure de justifier de l'assurance prévue ci-dessus, il sera obligatoirement remplacé et son marché résilié.

Article 16: Règlement des litiges

En cas de litige, seul le Tribunal Administratif de TOULOUSE est compétent en la matière.

Article 17: Clauses complémentaires

Sans objet.

Dressé par :

MAIRE Monsieur Jean Paul NUNZI

Lu et approuvé

Le:

(signature)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Culture Conture

Direction régionale des affaires culturelles Midi-Pyrénées

NOTE INTERNE

M. Dominique PAILLARSE
Directeur régional des affaires culturelles

Toulouse, le 22 février 2011

Affaire suivie par Charles Schaettel

> Téléphone 05 67 73 20 33

Adresse électronique charles.schaettel@culture.gouv.fr

Références

Hôtel des Chevallers de Saint-Jean-de-Jérusalem

32, rue de la Dalbade BP 811 31080 Toulouse Cedex 6

Téléphone 05 67 73 20 20 Télécopie 05 61 23 12 71 Objet : compte-rendu de mission à Moissac (Tarn-et-Garonne) le 19 janvier 2011

Personnes rencontrées : M. Jean-Paul Nunzi, maire de Moissac ; Frank Bousquet, adjoint au maire chargé des affaires culturelles ; Roland Pousse, directeur des affaires culturelles ; Chantal Fraysse, assistante de conservation, chargée des collections municipales et du musée Marguerite-Vidal ; Annie-Claude Elkaïm, commissaire de l'exposition Firmin Bouisset.



La mission qui s'est déroulée le 19 janvier Moissac fait suite à la demier à correspondance en date du 17 janvier 2011 adressée au maire de Moissac, lui rappelant qu'elle avait pour objectif de vérifier l'état de l'inventaire et du récolement des collections du musée Marguerite-Vidal, les conditions conservation et de présentation actuelles, l'avancée du projet scientifique et culturel, l'éventualité de l'intégration des collections lapidaires aux collections du musée et les perspectives d'aménagement de nouvelles réserves destinées aux collections municipales.

Par ailleurs, et dans le cadre des différents projets d'aménagement de l'accueil et de mise en valeur architecturale des bâtiments de l'abbaye actuellement en discussion, il convenait également d'apprécier sur place les possibilités d'intégration des différentes collections – et notamment les éléments lapidaires - au circuit de visite du cloître et des bâtiments conventuels.

1. Inventaire et récolement des collections

Il existe un inventaire sommaire des collections du musée Marguerite-Vidal. Il concerne la majeure partie des collections, mais il n'est toutefois pas exhaustif et ne correspond qu'imparfaitement aux exigences documentaires de l'inventaire normalisé en usage dans les musées de France. En outre, il ne concerne pas les éléments lapidaires (fragments de sculptures, chapiteaux...) provenant des bâtiments de l'abbaye, qui contribuent pourtant très directement à la contextualisation artistique du programme sculpté en place dans le cloître et à sa datation, et dont la qualité artistique justifie à l'évidence d'un réel intérêt. Enfin il ne

prend pas en compte les collections d'ethnographie et d'art sacré conservées à l'église Saint-Jacques.

Par ailleurs, et au regard de l'obligation réglementaire de récolement décennal des collections publiques définies par le code du Patrimoine, un plan de récolement a été établi et transmis à la Drac. Il constitue l'étape initiale nécessaire à la mise en place de cette procédure. Mais le travail de récolement proprement dit n'a pas encore été entrepris.

Il conviendrait par conséquent d'envisager sans tarder d'inscrire la totalité des éléments lapidaires médiévaux sur les inventaires du musée municipal, de façon à leur conférer un statut administratif sans ambiguïté et leur offrir la protection juridique domaniale attachée à l'intérêt public des collections bénéficiant de l'appellation « musée de France ».





A cette fin, il est vivement suggéré que cet ensemble important fasse l'objet d'une demande de régularisation auprès de la commission scientifique régionale des musées de France en vue de son inscription définitive sur l'inventaire du musée Marguerite-Vidal. (Article L. 451-1 du code du Patrimoine) Les délais sont suffisants pour instruire un dossier en vue de la session de septembre 2011 de cette instance.

S'agissant de la mise aux normes de l'inventaire et du récolement, il est prévu le transfert de l'existant sur un outil informatique approprié à la gestion (logiciel Mobydoc). Pour autant le manque de moyens humains affectés actuellement au musée municipal ne permet pas d'en envisager raisonnablement la mise en œuvre sans un concours extérieur.

Il est donc proposé qu'une aide financière appropriée des services de l'Etat (Drac) favorise le recrutement d'un chargé de mission dont les compétences en matière de patrimoine puissent garantir la qualité du travail effectué. Un recrutement (au niveau Bac + 4) dans les meilleurs délais et pour une durée de six à huit mois devrait permettre de mener cette tâche à bien et de répondre ainsi pleinement aux exigences de l'article L. 451-2 du code du Patrimoine.

Le projet scientifique et culturel du musée Marguerite-Vidal

Il m'a été remis un document illustré de 139 pages intitulé « Le musée de Moissac – Projet Scientifique et Culturel ». Elaboré au cours de l'année précédente par Mme Chantal Fraysse, il comporte 6 parties qui évoquent successivement : les différentes collections publiques de Moissac et leur statut juridique ; l'histoire des collections (trésor, collection lapidaire) ; la vie au monastère ; le centre de recherche Marcel Durliat ; les collections ethnographiques et iconographiques ; le projet de service éducatif (« l'école du regard »). Ces différentes parties sont organisées selon 3 grands chapitres qui couvrent : les grandes collections, leur mise en valeur et le fonctionnement du musée de Moissac.

Cette étude approfondie a le grand mérite d'apporter des précisions scientifiques et historiques indiscutables qui aident à mieux cerner les collections médiévales et mieux en comprendre l'intérêt ou l'importance. Elle offre d'intéressantes perspectives de développement, en particulier en ce qui concerne l'action du service des

publics, et elle donne aussi d'utiles indications sur l'histoire et l'iconographie de la ville de Moissac.

En complément de ce premier document, m'a été remis également une étude succincte relative à la création d'un centre d'art graphique autour de l'œuvre de Firmin Bouisset, dessinateur et affichiste de renom, originaire de Moissac. Une exposition rétrospective organisée au cours de l'été 2010 avait permis de mesurer l'intérêt du grand public pour ses compositions et l'évocation des figures des grandes campagnes publicitaires qui l'ont rendu célèbre : la petite fille du chocolat Meunier, le petit écolier de Lu, le Pierrot du chocolat Poulain, etc...

Ce centre d'arts graphiques pourrait constituer, aux yeux de la municipalité, un ajout aux collections municipales actuelles, déjà constituées d'un portrait d'un maire et des 35 gravures dont l'artiste avait fait don à la Ville de Moissac au début du siècle dernier, lorsqu'il créa sur place un musée de l'estampe en signe de reconnaissance envers sa ville natale.

A ce stade d'élaboration, le projet culturel et scientifique (PSC) tel qu'il a été organisé appelle toutefois plusieurs remarques, destinées à en faciliter la finalisation ultérieure en vue de sa validation par le service des musées de France au ministère de la Culture et de la

Communication.



En premier lieu, il apparaît qu'il n'est pas conçu selon les préconisations contenues dans les fiches méthodologiques éditées naguère par la direction des musées de France. Et de fait, il n'en suit pas le déroulé, ne dresse aucun diagnostic de l'état sanitaire des collections et du bâtiment, n'analyse pas les conditions de conservation et de présentation. De même, il ne contribue qu'imparfaitement à l'évaluation de l'intérêt respectif des œuvres par grandes sections, ne définit pas les groupements d'œuvres associés aux oeuvres phare, et n'apporte enfin aucune précision quant au matériel documentaire qui s'y sont rattache.

Il sera donc Indispensable de constituer ce socle analytique, de façon à y greffer les éléments qui constitueront le caractère stratégique proprement dit d'un tel document, à savoir : définir la vocation, les priorités et les grandes orientations du futur établissement ; configurer l'organisation des principaux axes à partir des collections ; arrêter le tracé théorique du nouveau parcours des collections ; dresser les perspectives de développement du service des publics ; intégrer dans les collections existantes les éléments de collections qui ne figurent pas encore à l'inventaire.

4. Le projet d'aménagement des réserves du musée Marguerite-Vidal

Il est prévu le réaménagement d'un espace actuellement disponible en partie basse de la chapelle attenante à l'aile occupée par la médiathèque municipale. On y accède par une





passerelle qui surplombe les voies de chemin de fer. L'accès à l'intérieur de cette salle se fait par une porte d'environ 2 UP. Les arcades et ouvertures existantes sont occultées (murs en parpaings). Le plafond est constitué de dalles de béton coulé, renforcées de poutres béton de section carrée. Un sol technique en ciment brut offre une relative mise à niveau. Aucun équipement de contrôle climatique n'est installé à demeure, et aucun relevé sur une duré significative ne semble avoir été effectué. Quelques rayonnages métalliques de récupération ont été installés en attente de l'arrivée des collections.





On constate en entrant que l'atmosphère est humide. Et, comme il vient d'être souligné, l'absence d'indicateurs ne permet pas d'évaluer l'inertie climatique du bâtiment et les variations saisonnières de température. Dans ces conditions, on peut considérer que ce local est aux dimensions suffisantes pour y accueillir les éléments lourds et encombrants des collections lapidaires et des ensembles sculptés provenant de l'abbaye. Mais en ce qui concerne le reste des œuvres et objets d'art constituant les autres thématiques des collections, des travaux d'aménagement s'imposent avant de les y entreposer.

C'est pourquoi il a été demandé, au retour de la présente mission, une évaluation architecturale auprès du service des musées de France. Le déplacement prochain sur place de l'architecte-conseil en charge de la région devrait permettre de nourrir avec les services techniques de la Ville de Moissac un dialogue fructueux en vue de l'élaboration d'un cahier des charges visant à aménager ce lieu dans le respect des normes en vigueur.

5. Le palais épiscopal, siège actuel du musée Marguerite-Vidal

La grande demeure de maître du XVIIIème siècle qui abrite actuellement les collections du musée Marguerite-Vidal se dresse en bordure des bâtiments abbatiaux proprement dits, séparée par une voie publique de modeste largeur. Un escalier monumental en bois dessert les niveaux supérieurs. Le rez-de-chaussée a fait récemment l'objet d'une mise aux normes électriques et d'un rafraîchissement des peintures murales, en vue d'installer l'exposition temporaire consacrée à l'oeuvre de Firmin Bouisset. Les collections permanentes ont été déménagées et stockées sous les combles. Elles n'ont pas été réinstallées depuis la fin de la manifestation.

Au premier étage, se déploient la collection d'ethnographie, les faïences régionales et une sélection d'objets d'art sacré. La présentation n'a fait l'objet d'aucune modification depuis des décennies. Au premier regard, l'état sanitaire des collections apparaît globalement inquiétant, notamment en ce qui concerne les matériaux organiques et les tissus des objets ethnographiques. On peut craindre une infestation généralisée d'insectes xylophages, qui conduirait à vérifier sans tarder les dessertes verticales et les planchers autant que le mobilier traditionnel, les objets de la vie quotidienne en bois ou les vanneries.

Plafonds et planchers présentent en outre des désordres divers qui n'autorisent pas, par exemple, à se déplacer sur toute la surface des combles par crainte d'effondrement. La mise aux normes du réseau électrique de l'étage est à vérifier, ainsi que celle du demi étage. Des

arrachements et chutes d'enduits ont été constatés (cf. également photo page 3 et cidessous), qui justifient de travaux d'urgence en vue d'une éventuelle réouverture au public. Les conditions climatologiques du bâtiment ne sont pas contrôlées.





Le lancement d'un chantier des collections devrait donc constituer, après élaboration et validation définitive du PSC, la prochaine priorité à laquelle devrait se consacrer la municipalité. Compte tenu de l'ampleur de la tâche, il serait judicieux d'envisager d'alder le personnel affecté au musée par une mission préalable d'évaluation en conservation préventive par le Centre de recherches et de restauration des musées de France (C2RMF). Celle-ci serait diligentée à la demande de la municipalité après du directeur régional des affaires culturelles.

6. Le rôle fédérateur du musée Marquerite-Vidal

Dans le cas particulier de Moissac, il conviendra de tenir compte des projets de réhabilitation en cours dans différentes parties des bâtiments de l'abbaye, et proposer des rapprochements avec les autres équipements culturels qui doivent y prendre place et cohabiter, en vue d'une mise en valeur patrimoniale harmonieuse de l'ensemble du site.

En effet, en raison du caractère éminemment transversal des fonctions culturelles du musée au sein de l'abbaye, des interrogations fondamentales pour l'évolution de l'offre culturelle du site de l'abbaye se posent dès la conception du PSC du musée, justifiant qu'il soit installé dans divers bâtiments sur le site de l'abbaye et alentours, interrogations auxquelles il conviendra que ce document réponde de façon claire.

Ainsi, la question se pose-t-elle de maintenir des collections historiques du musée Marguerite-Vidal sur place, dans l'ancien palais épiscopal, si l'on songe que la demande faite par ailleurs à l'Etat d'obtenir pour Moissac le label « Ville et Pays d'art et d'histoire » va imposer la création - à un emplacement encore non défini - d'un centre d'information et d'architecture du Patrimoine (CIAP) dont les fonctions culturelles d'accueil, d'orientation, d'information et de documentation peuvent être considérées comme parfaitement complémentaires des fonctions scientifiques du musée lui-même.

Dans ce cas, la mitoyenneté de la présentation permanente d'un programme documentaire et scientifique commun, illustré d'œuvres provenant des collections du musée, permettrait une mutualisation profitable du discours culturel et des moyens de fonctionnement de ces deux équipements dans un même lieu. Certains aspects patrimoniaux des collections, mises en relation avec l'existence d'objets provenant du dépôt d'Art sacré, ne doivent pas non plus être négligés.

En ce qui concerne le projet d'implantation de la collection Firmin Bouisset, il serait opportun de décider rapidement s'il faut inclure un nouveau département d'arts graphiques aux collections municipales bénéficiant déjà de l'appellation « musée de France » et les rattacher de fait à la gouvernance du musée, ou bien s'il faut au contraire considérer que les œuvres de Fernand Bouisset seront regroupées et présentées en toute autonomie dans un autre site de la ville.

Dans le premier cas la qualité patrimoniale de cette collection et la protection juridique attachée aux collections publiques seront affirmées. Et la présence de cet ensemble serait alors en partie justifiée dans les bâtiments de l'abbaye. Dans le second cas, cette collection pourrait tout aussi logiquement être rattachée aux collections de la médiathèque, dont elle constituerait une extension graphique, ce qui justifierait aussi d'une installation dans un espace disponible de l'abbaye, mais sous une autre autorité.

Enfin une réflexion devra être menée quant à l'implantation d'espaces destinés, au sein même de l'abbaye, au service des publics du musée Marguerite-Vidal, dont l'existence relève des prescriptions réglementaires du code du Patrimoine. L'article L. 442-7 précise en effet que « chaque musée de France dispose d'un service ayant en charge les actions d'accueil du public, de diffusion, d'animation et de médiation culturelle. Le cas échéant, ce service peut être commun à plusieurs musées ». Dans ce contexte, on peut considérer que sa mutualisation partielle ou totale avec le fonctionnement du futur CIAP serait pertinente, comme avec le futur scriptorium ou le centre d'arts graphiques...

On voit combien la richesse et la diversité des fonctionnalités culturelles du site constituent à n'en pas douter sa richesse et son attractivité. Il semble par conséquent évidement que, pour donner du sens à une visite structurée du site de l'abbaye, il convient d'être prudent et





ne pas accentuer l'effet de « mosaïque » qui pourrait résulter de la juxtaposition pure et simple d'équipements culturels divers, pensés et configurés selon une logique propre, indépendamment des autres. C'est pourquoi une harmonisation complète de la partition culturelle molssagaise dolt être résolument engagée, tant au niveau des contenus que d'une étude de programmation générale, incluant tout à la fois le nouveau projet d'exposition documentaire permanente sur la vie quotidienne de l'abbaye (premier niveau de l'aile est), le futur CIAP, le centre de documentation Marcel-Durliat revisité (quid du projet de scriptorium ?), le Trésor (et le dépôt d'Art sacré), la médiathèque municipale, l'association Organum, le centre d'arts graphiques Firmin Bouisset et les collections du musée Marguerite-Vidal!

Cette réflexion doit évidemment tenir compte des projets d'aménagement architectural et d'extension de l'accueil général du site, imposé à la sulte de l'attribution du label « Grand Site » par la Région Midi-Pyrénées, et des diverses contraintes programmatiques imposées par les réhabilitations prévues au titre des Monuments Historiques.

En retour, on doit déplorer que le cahier des charges de l'accueil général n'ait pas été calibré en fonction d'une recension globale des fonctionnalités du site, et s'interroger sur le

caractère aléatoire et fragmentaire des missions de maîtrise d'œuvre qui ont été engagées sans concertation, et notamment l'étude lancée en toute indépendance (à ce stade de nos informations), prévoyant l'installation prochaine d'un centre d'interprétation au premier niveau de l'aile Est, et qui serait consacré à la vie quotidienne de l'abbaye à la période romane, en lien avec des éléments du Trésor.

Les enjeux sont d'importance, on le constate aisément, et ils ne sont pas sans rappeler une situation similaire qui avait déjà mobilisé, autour des mêmes préoccupations, les mêmes acteurs régionaux et locaux il y a une dizaine d'année déjà, sans aboutir à un résultat probant.

Dans ces conditions, il est absolument impératif d'élaborer sans tarder la version finale du PSC du musée en pleine concertation avec l'ensemble des acteurs publics concernés à des titres divers par la mise en valeur du site et de rappeler que les contenus culturels et scientifiques des principaux équipements du site ne sont ni définis ni validés, notamment dans le cadre du contrôle technique de l'Etat.

On peut considérer, en raison de la protection intégrale du site au titre des Monuments Historiques, et compte tenu de la présence d'objets classés et de collections bénéficiant de l'appellation « musée de France », que les conditions de mise en oeuvre d'un programme de mise en valeur du site ne sont que très imparfaitement réunies. Il appartient aux services de l'Etat de faire admettre fermement ce point au Maître d'ouvrage, pour le plus grand bénéfice des 70.000 visiteurs qui s'y pressent annuellement.

Le conseiller pour les musées,

Charles Schaettel



La présente synthèse conclut la tranche ferme de l'étude de programmation en vue de l'affectation touristique et culturelle du périmètre abbatial et abords qui nous a été confiée par la ville de Moissac et propose un schéma directeur des opérations à engager à court et moyen terme.

Cette synthèse, somme des constats et réflexions effectués,

- intègre les décisions du groupe de travail maître d'ouvrage du 11 juillet 2013, confirmées par la réunion du 16 octobre 2013, présidée par monsieur le maire,
 - couvre la totalité du site abbatial et de ses abords et y inclut le devenir de l'église Salnt-Jacques,
- o aménagement du « patus » entre la vole ferrée, le logis abbatial et l'aile orientale du cloître séquence les interventions et tient compte de deux opérations en cours :
 - restructuration de l'office de tourisme adossé à l'aile Saint-Julien.

Cette synthèse se décline selon le plan suivant :

8 Annexe 1. Etat actuel et occupation des bâtiments concernésann1 Annexe 2. Contraintes et capacités – Potentialités d'évolutionann2 Annexe 3. Méthode d'approche des coûtsann3 11 2.1. Une urgence absolue 3.2. Coûts9 Scénario retenu7 2.2. Deux coups partis 1. Le contexte..... Sommaire

1. Contexte

La ville de Moissac essaie de tirer parti des deux atouts qui la caractérisent en faisant la promotion d'un itinéraire de « la pierre à l'eau » avec :

- son centre historique avec son abbaye et son histoire millénaire : la pierre
 - les abords du Tam et du canal du Midi : l'eau

Depuis quelques années avec les aménagements des rives et du port, l'eau prend le pas sur la pierre et le public y vient de plus en plus nombreux.

Le patrimoine « historique » se dégrade malgré des travaux pas tous pertinents dans la perception de l'organisation générale du centre historique, le public de l'abbaye reste stable et n'évolue plus.

Il s'agit aujourd'hui après les trop nombreuses études sans réel débouché et les coups partis avortés, comme l'extension de l'alle Saint-Julien, de s'interroger sur un schéma directeur général sur l'ensemble des bâtiments concernés et sur la succession des opérations à privilégier.

Les objectifs étant de :

- mieux accueillir le public en lui donnant plus et davantage à voir
- améliorer la présentation des œuvres au sein de l'église dont l'entrée et gratuite mais dont la qualité de la présentation peut donner envie d'aller plus loin dans la visite
 - multiplier les pôles d'intérêt : l'abbaye, Firmin Bouisset, le chasselas et les fruits...
- protéger les collections musées de France qu'elles soient en réserve ou exposées
- renforcer le pôle patrimonial et permettre des expositions communes VAH et Musée de France
- autoriser plus de manifestations au sein de l'abbaye avec une vue sur ce magnifique cloître depuis le 1^{er} étage de l'aile orientale
 - améliorer le travail du personnel impliqué dans le patrimoine et le tourisme
- donner aux associations un lieu leur permettant de proposer toutes sortes d'exposition s'adressant à la population locale comme aux touristes

Ces campagnes de travaux de plus ou moins grande importance selon les bâtiments porteront sur l'ensemble du périmètre abbatial soit sur plus de 6 000 m² y compris galeries du cloître dont :

- 1 017 m² sans affectation ou très faiblement employés (ancien séminaire et aile orientale de l'abbaye)
 - 914 m² en ruine ou ont un sol en terre battue (ancien séminaire)
 - 546 m² en mauvais état (logis abbatial)

Et sur l'église Saint-Jacques et ses dépendances (570m² + 176m²) vides d'occupation et en assez bon état.

Le détail de l'état actuel et des occupations de chaque bâtiment a été étudié en phase 2. Il est rappelé en annexe 1.

Le site et les bâtiments du périmètre abbatial



Site divisé par la voie ferrée :

Au Nord

- ancien séminaire et chapelle (1);
- Brésidou) et aires de stationnement nord parvis médiathèque (promenade du
 - (2);
- parc du séminaire (3) ; bâtiment nord-est récemment acquis (4) (non visitée)

- Office de tourisme (5); aile Saint-Julien (6) Au Sud:
- cloître et aile orientale (7);
- *patus* (8);
 logis abbatial (musée Marguerite Vidal),
 (9);
 bâtiment acquis pour en faire un
 café/restaurant, (10)(non visitée)

Deux liaisons:

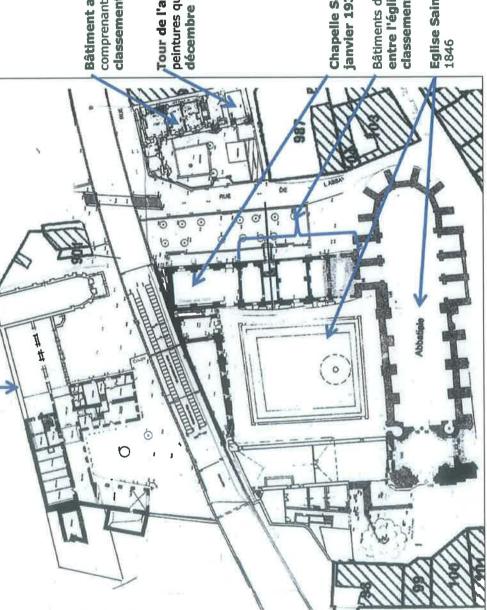
- à l'Ouest : stationnement recouvrant la
 - voie ferrée (11) à l'Est : passerelle SCNF (12)

Les protections patrimoniales sur les bâtiments du périmètre abbatial Ancien séminaire, 2 et 2bis, boulevard Léon-Cladel, y compris les parties médiévales de l'ancienne abbaye avec leur emprise au sol (cad. DK 918, 919)

classement par arrêté du 21 avril 1998

comprenant l'escalier donnant accès aux étages de la tour : Bâtiment attenant à la tour de l'ancien logis abbatial classement par arrêté du 12 février 1942

peintures qui la décorent : classement par arrêté du 4 Tour de l'ancien logis abbatial avec sa crypte et les décembre 1923



Chapelle Saint-Ferréol : classement par arrêté du 21 janvier 1930 Bâtiments de l'ancienne abbaye se trouvant à l'est du cloître entre l'église abbatiale et la chapelle Saint-Ferréol : classement par arrêté du 26 octobre 1960 **Eglise Saint-Pierre et son cloître** : classement par liste de 1846

2. Les opérations envisagées

2.1. Une urgence absolue

Le cloître et le portail de l'église Saint-Pierre se dégradant à vive allure, il faut avant que n'arrive l'irrémédiable programmer rapidement leur restauration.

Cette restauration du domaine des monuments historiques n'est pas incluse dans ce schéma directeur. Le diagnostic envisagé depuis plus de deux ans devrait incessamment être lancé. Les acteurs patrimoniaux et la ville étant conscients de l'importance revêtue par cette restauration, elle devrait être prioritaire dans le temps et dans les financements

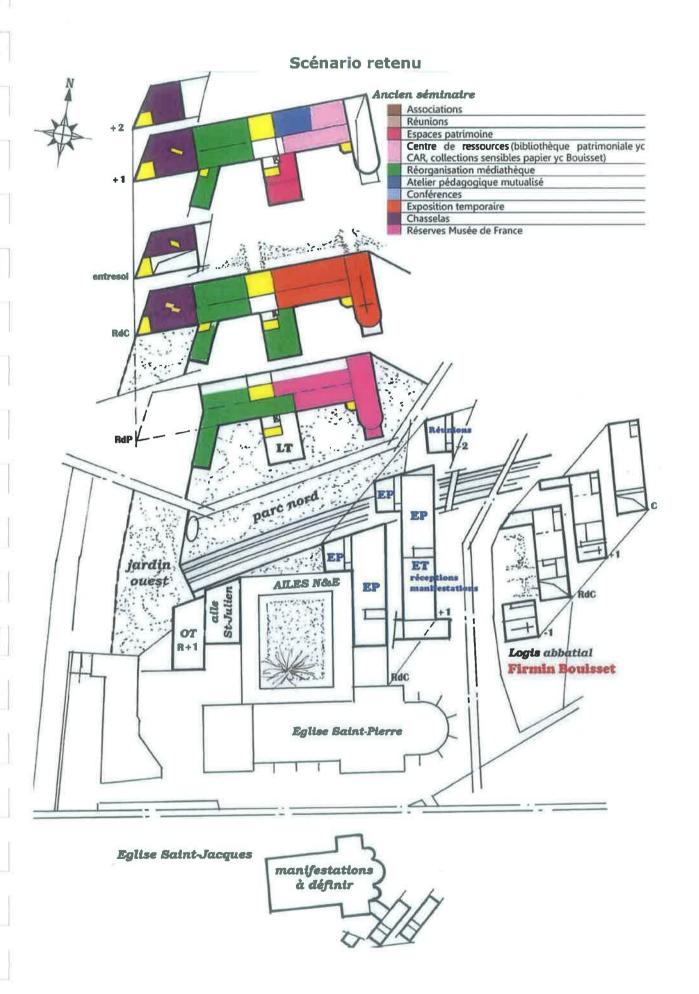
2.2. Deux coups partis

Deux opérations sont en cours :

- l'aménagement du « patus » : la transformation de cet espace extérieur tend à favoriser les cheminements publics et la liaison visuelle entre bâtiments. Quelques transformations de l'aile orientale (accès étage, nouvel accès et escalier central, ravalement de la façade ouest de l'aile orientale) incluses dans cette opération seront à prendre en compte dans les aménagements futurs de cette aile; les transformations réellement réalisées ne nous ayant pas été communiquées, nous n'avons pu en tenir compte.
 - En cours de chantier, des découvertes archéologiques d'une importance capitale permettant enfin de comprendre l'architecture de l'abbaye et d'enrichir son histoire ont retardé l'achèvement de l'opération maintenant envisageable en début d'année 2014.
- la restructuration de l'Office du tourisme et l'adaptation de l'aile Saint-Julien en vue d'un meilleur accueil des visiteurs : études architecturales en cours, coût HT total travaux estimé par le maître d'ouvrage à 0.85 M€. Les études seront réalisés en 2014 pour un début d'exécution 2015 lorsque le financement en sera trouvé.

2.3. Les autres opérations : objectifs à terme

Z.D. Les duties opei	acions i objectino a terme
Ailes orientale et nord du cloître	Offrir de nouveaux espaces au public : expositions, réceptions et manifestations diverses à l'étage
Logis abbatial	Déménager les collections du musée Marguerite Vidal dans les réserves Musées de France Créer un pôle d'intérêt complémentaire : collection Firmin Boulsset
Bâtiment ex-DDE	Créer un pôle d'intérêt complémentaire : Malson du chasselas et des fruits
Ancien séminaire	Créer un centre de ressources patrimonial associant musée, médiathèque, ville d'art et d'histoire. Créer les conditions d'une bonne médiation : espaces d'exposition, atelier pédagogique
Sous-sol de la	
chapelle	
Réserves musée de	effectués dans l'actuel sous-sol de la chapelle, une seconde tranche
France	intégrée à l'opération concernant la partie ruinée du corps central
Rez-de-chaussée de la chapelle	Adapter l'espace aux expositions temporaires du pôle patrimoine : musée et VAH
Partie ruinée du corps	Assurer les possibilités d'extension des réserves en sous-sol et et des
central	espaces d'exposition à RdC Disposer d'un atelier pédagogique mutualisable et de bureaux supplémentaires si nécessaire.
Jardin ouest (dit de	
l'abbaye)	Assurer la continuité du cheminement piétonnier en boucle au Nord
Parc nord	du site abbatial
Passerelle SNCF	
Eglise Saint-Jacques	Créer un espace propre aux manifestations diverses et aux expositions ne nécessitant pas de contrainte climatique du ressort notamment des associations



3. Approche des coûts

3.1. Contenu des interventions Ailes orientale et nord de Restructuration oriculations verits Remplacement (Ravalement faça Dépose planche)	Restructuration des étages pour disposer de grands espaces de présentation de collections ou/et réceptions, manifestations diverses (hormis étage 2 Nord) avec création de circulations verticales en conséquence (ascenseur obligatoire pour accès PMR à l'étage et pour l'ouverture des lieux au public). Remplacement des fenêtres à l'identique avec doubles vitrage. Ravalement façade côté doitre. Dépose plancher rehaussé de la partie sud de l'étage, reprise des planchers y compris renforcement structurel éventuel, et ensemble lots techniques et second œuvre. Annénagement intérieur selon programme à venir (tranche conditionnelle marché MCCO) : espaces de réception/manifestation ou d'exposition, commoditée,
Logis abbatlal	Restauration complète y compris planchers et structures. Création d'une circulation verticale complémentaire comprenant escalier et ascenseur (accueil PMR obligatoire). Remise en état de l'escalier principal (dévers actuel), la possibilité d'intégrer l'obligatoire ascenseur au milleu d'un escalier restructuré devra être analysée. Mise en place de fenêtres à l'identique munies de double vitrage. Ensemble des lots techniques et de second œuvre. Aménagement des deux niveaux principaux selon programme à rédiger.
Bâtiment ex-DDE	Affectation à la Maison du chasselas et des fruits : - niveaux bas à destination du public, - niveaux hauts à destination des professionnels (bureaux, espaces réunion) - niveaux hauts à destination des professionnels (bureaux, espaces réunion) - Nise en place d'un ascenseur tous niveaux, remaniement des escaliers selon réglementation Arrénagement intérieur selon programme à étudier y compris espace de présentation au public Légers travaux de second œuvre et lots techniques.
Ancien séminaire Réserves musée de France	Achèvement de l'aménagement y compris mise en place d'un système ponctuel de gestion climatique pour la réserve concemée. Ravalement des façades du sous-sol de la chapelle désaffectée. Acquisition de mobiliers de réserve.
Rez-de-chaussée de la chapelle	Reprise de couverture et ravalement des façades. Aménagement du volume actuel pour accueillir des expositions, entre autres : - faux plationd isolant y compris dispositif de distribution de l'éclairage muséographique, - isolation thermique en périphérie, - mise en place d'un sas d'entrée et d'un système ponctuel de gestion climatique, - travaix de second caure.
Partie ruinée du corps central	Dépose des ouvrages nuivés et restructuration structurelle des 3 plateaux en alignement avec ceux déjà restructurés et de l'escalier hélicoïdal dans la tourelle sud-est Mise en place de menuiseries extérieures à double vitrage. Ravalement façade Sud, reprises façade Nord. Ensemble lots techniques et second œuvre. Annénagement d'espaces publics : manifestations, expositions, espaces médiathèque et privés : réserves, préparation d'exposition, ou autre.
Jardin ouest (dit de l'abbaye)	Suivant le tracé de l'ancien rempart, suppression de la partie Est de l'actuel stationnement et création d'un espace vert ouvert au public (végétalisation, tracé d'allées de cheminement, mise en place de mobilier,) Option : création d'un accès PMR (ascenseur ou plate-forme) à côté de l'escalier allée Marengo
Parc nord entre ancien séminaire et voie ferrée	Création d'un parc à destination du public (végétalisation, tracé d'atlées de cheminement, mise en place de mobilier,). Mise en place d'un escalier de jonction avec le jardin ouest
Passerelle SNCF Edise Saint-Jacques	Remplacement de l'actuelle passerelle par un ouvrage plus en rapport avec la qualité du sité. Nettoyage complet du volume et fravaux à minima (distribution électrique principalement) pour accueillir manifestations et expositions sans conditions climatiques.

3.2. Coûts

Les coûts unitaires indiqués dans cette méthode, sont appliqués dans le tableau ci-dessous. Y sont ajoutés des coûts spécifiques pour la muséographie : 800 € HT/m² pour la présentation des collections arts graphiques (collection Firmin Bouisset), ainsi que 500 €/m² pour la reprise, le rafraîchissement et l'harmonisation des présentations archéologiques au rez-de-chaussée du cloître et 300 € HT/m² pour les lots La méthode d'approche des coûts exprimée en phase 2 est rappelée en annexe 3. techniques dans la chapelle et les réserves musée de France.

Approche financière (C/HT) valeur juillet 2013 - Travaux bâtiment + aménagements spécifiques Le coût unitaire retenu est indiqué en premier dans les calculs figurant dans le tableau ci-dessous

	Cloître	Maison chasselas et fruits	Edifice an	Edifice ancien séminaire	Logis abbatial	Eglise St- Jacques
	Ailes Est et Nord	Bâtiment ex-DDE	Corps central ancien séminaire	Chapelle (Ch) et réserves MdF	y c. chapelles haute et basse	hors presbytère
Surfaces concernées	DO: 654 m²	DO:578 m²	DO: 740 m²	DO chapelle : 180 m²	DO:375 m²	DO:560 m²
	D.O. RdC: 330 m²	SO légers : 578 m²	SO légers : 1 368 m²	DO réserves : 180 m²	DO chapelles : 56 m²	Nettoyage simple,
	Expo: 320 m²		Expo: 240 m²	Menuis. Ext.: 60 m²	Expo Beaux-arts: 240 m²	mise en ordre
	Expo RdC: 330 m²		Menuis. Ext.: 80 m²	Rav. chapelle: 600 m²	Menuis. Ext : 70 m²	électricité.
	Menuis. Ext.: $35 m^2$ Rav.: $500 m^2$		Rav. : 250 m²	Rav. : 200 m² (réserves)	Rav.: 650 m² Planchers: 320 m²	Provisions.
Structure/sols	400 x 654 = 262 000	**	500 x 740 = 370 000		500 x 320 = 160 000	60
Charpente/couverture		**	Révision : 20 000		*	Catt
Menuiseries extér.	800 x 35 = 28 000	, K	800 x 80 = 64 000	$800 \times 60 = 48\ 000\ (Ch)$	$800 \times 70 = 56000$	94
Ravalement	140 × 500 = 70 000		180 x 250 = 45 000	180 × 200 = 36 000 180 × 600 = 108 000 (Ch)	180 × 650 = 117 000	i i
Circulations verticales	70 000	70 000	30 000		100 000	¥
SO	250 x 654 = 164 000		250 x 740 = 185 000		350 x 375 = 132 000 Prov. chapelles : 80 000	(a)
SO aménagts légers	150 x 330 = 50 000 (RdC)	150 x 578 = 87 000	150 x 1368 = 205 000	$150 \times 180 = 27\ 000$ $150 \times 180 = 27\ 000\ (Ch)$		10 000
Lots techniques	700 x 654 = 460 000	100 × 578 = 58 000	700 x 740 = 518 000	$300 \times 180 = 54000$ $300 \times 180 = 54000 (Ch)$	700 x 431 = 302 000	10 000
Totaux travaux	1 104 000	215 000	1 437 000	354 000	947 000	20 000
Aléas et imprévus		4	OII.		142 000 (15%)	
Muséographie / scénographie	1500 x 320= 480 000 500 x 330 = 165 000 (RdC)	30 000 (provision)	800 × 240 = 192 000	800 x 180 = 144 000 (Ch)	50 000 + 50000 (Provisions pour 2 ET) 800 x 240 = 144 000	41
Mobilier (provision)	20 000	20 000	20 000	20 000	30 000	
Totaux	1 485 000 (dont 215 000 pour le RdC cloître)	265 000	1 679 000	518 000 (dont 137 000 pour les réserves)	1 263 000 + 100 000 (prov. ET)	20 000

Approche financière (€/HT) valeur juillet 2013 - Aménagement des espaces extérieurs

	Ratios € HT / m ²	Jardin ouest	Parc nord
		(de l'abbaye)	
Surface totale		1 000 m²	1 300 m²
Dépose de sol et évacuation	15	15 000	-
Reprise des réseaux et raccordement EP	provision	15 000	18 000
Allées en stabilisé	20	6 000	8 000
Préparation sol et engazonnement	50	35 000	45 000
Plantations et aménagements végétaux divers	provision	20 000	25 000
Mobiliers, clôtures, escalier, ascenseur ou plate-forme (option)	provisions	50 000 20 000 (option)	70 000
Eclairage public	provision	10 000	10 000
Totaux		151 000 + 20 000 (option)	176 000

4. Calendrier opérationnel et financier

Pour établir ce calendrier, il est proposé de s'inscrire dans un horizon 2020 avec une hypothèse de réalisation de la totalité des opérations sur une mandature, soit un étalement de la dépense sur six années de 2014 à 2019.

Le calendrier distingue par opération les phases de programmation et de préparation, d'études de maîtrise d'œuvre et la phase travaux ;

l'approche financière étant exprimée en valeur hors taxes juillet 2013.

Par hypothèse, les coûts de la phase préparatoire pour chaque opération seront estimés à 5 % du montant HT des travaux et ceux de la phase études de maîtrise d'œuvre à 20% (eux-mêmes divisés en 13% pour la phase conception et 7% pour le suivi travaux). A noter que l'achèvement des travaux de la réserve musée sera placée sous la responsabilité des services techniques de la Ville.

On notera qu'au contraire des autres opérations, les travaux dans les ailes orientale et nord du cloître et la création du jardin ouest n'ont pas d'incidence sur le calendrier opérationnel ; ils dépendent de la seule disponibilité financière.

4.1. Succession des opérations

L'opération « patus » en cours d'achèvement sur 2014 et la restauration du cloître et du portail de l'église Saint-Pierre dont le diagnostic est en

cours de lancement ne sont pas prises en compte dans ce calendrier.

En dehors de l'opération de restructuration de l'Office du tourisme et d'adaptation de l'aile Saint-Julien dont les études devraient s'achever en 2014 et dont les travaux s'ils trouvent des financements seraient entrepris en 2015, il est proposé une succession cohérente d'opérations visant à l'étalement des dépenses avec pour objectifs de renforcer pour le public, autant que faire se peut, l'intérêt de la visite ou de réaliser certains travaux facilitant des opérations tiroirs permettant l'utilisation des bâtiments durant des phases intermédiaires.

Ainsi l'achèvement de l'aménagement des réserves musée de France permettra de replier les collections du musée Marguerite Vidal dans de bonnes conditions de conservation et de libérer le logis abbatial pour y installer de mai à octobre une exposition temporaire Firmin Bouisset

sous la responsabilité de Chantal Fraïsse, conservatrice.

Cette exposition temporaire serait renouvelée pendant 2 ans et devrait permettre à l'association Firmin Bouisset de disposer du bâtiment tel qu'il est actuellement : espaces d'exposition temporaire à rez-de-chaussée et locaux de réception pour futurs mécènes invités à l'étage. Les collections (musée, patrimoine, Firmin Bouisset) pourront être redéployées en expositions temporaires ou permanentes dans des espaces appropriés selon le calendrier des opérations :

en 2014, réorganisation des collections archéologiques d'art roman en rez-de-cloître,

dès 2015 dans la chapelle de l'ancien séminaire réaménagée, des expositions VAH et musée de France

en 2016 à l'étage de l'alle orientale, une exposition sur les 1000 années d'une abbaye et une salle pour animations pluridisciplinaires

en 2017 dans le logis abbatial, un espace Firmin Boulsset,

en 2018 agrandissement de l'espace d'exposition prévu dans l'ancien séminaire, en connexion avec l'espace d'exposition de la chapelle. Des opérations ponctuelles de plus faible coût seront glissées dans la première partie du calendrier : muséographie dans l'église abbatiale, aménagement succinct de l'église Saint-Jacques (hors bâtiment presbytère).

La Maison du chasselas et des fruits pourrait être aménagée dès 2015, après une année préparatoire comprenant la phase de conception.

Pour étaler la dépense, les travaux de restauration et de restructuration du logis abbatial et de la partie ruinée de l'ancien séminaire sont placés en seconde partie du calendrier, ce qui n'empêche pas d'engager préalablement les phases préparatoires et les études de conception. L'aménagement des espaces extérieurs est conditionné par l'achèvement des travaux des bâtiments qui les bordent : Maison du chasselas et

des fruits pour le jardin ouest et ancien séminaire pour le parc nord.

4.2. Tableau prévisionnel des dépenses (en valeur HT iuillet 2013, comprenant phases programme, préparation et études et phases travaux)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Totaux / opération
OT et aile Saint-Julien : travaux de restructuration OT et adaptation	80 000 (études partielles)	850 000					930 000
Cloître ailes orientale et nord : amélioration et extension du parcours de visite et des animations	258 000 (conception + travaux muséog, RdC)) 64 000 (toréo, opér, étages)	165 000 (conception élages)	1 359 000 (travaux étages et suivi txx)				1 846 000
Ancien séminaire Réserves musée de France phase 1	137 000 (travaux)						137 000
Aménagement de la chapelle pour exposition patrimoniale ou musée de France	200 000 (phase préparatoire	408 000 (travaux et suivi tvx)					2 579 000
Restructuration partie ruinée du corps central pour affirmer l'implantation du pôle patrimonial	+ conception d'ensemble/chapelle)		171 000 (suite conception partie ruinée)	500 000 (travaux GO clos et couvert et suivi trx)	1 300 000 (complément travaux et suivi fix)		
Logis abbatial : restructuration pour implantation de l'espace Firmin Bouisset	50 000 (provision ET)	50 000 (provision ET) 63 000 (prép. op. travaux)	164 000 (études conception)	1 352 000 (travaux et suivi tvx)			1 579 000 + 100 000 (prov. ET)
Bâtiment ex-DDE : maison du chasselas et des fruits	48 000 (prép. + conception)	284 000 (travaux + suivi tvx)					332 000
Eglise Saint-Pierre : muséographie	30 000						30 000
Jardin ouest : transformation et aménagement			31 000 (prép. + conception)	183 000 (travaux et suivi tvx)			214 000
Parc nord : aménagement (1)					30 000 (prép. + conception)	189 000 (travaux et suivi tvx)	219 000
Eglise Saint-Jacques	20 000						20 000
Totaux par année	917 000	1 820 000	1 725 000	2 035 000	1 330 000	189 000	7 986 000

Rappels des hypothèses : coût phase préparatoire : 5% du coût travaux coût phase études : 20% du coût travaux (1). avec éventuelle mise en place d'une nouvelle passerelle SNCF

Annexe 1. Etat actuel et occupation des bâtiments

Porte sur l'ensemble des bâtiments du périmètre abbatial soit sur plus de 6 000 m² y compris galeries du cloître ;

- 1 017 m² sont sans affectation ou faiblement employés (ancien séminaire et aile orientale)
- 914 m² sont en ruine ou ont un sol en terre battue (ancien séminaire)
- 546 m² sont en mauvais état (logis abbatial)

Et sur l'église Saint-Jacques et ses dépendances (570 m² + 176 m²) vides d'occupation et laissés à l'abandon

1. L'ANCIEN SEMINAIRE

L'édifice se développe sur une longueur de 65 m et une largeur de 13.20 m (hors chapelle) avec 3 niveaux principaux de hauteur libre comprise entre 2.95 et 4.20 m avec deux ailes en retour sur le parc.

Il est divisé en 4 parties distinctes :

bâtiment ex-DDE doté de 2 niveaux supplémentaires à l'Ouest occupé pour les 2 niveaux supérieurs par les activités d'une association (« le partie restructurée en 1994 pour la bibliothèque/médiathèque, les archives et les espaces de travail (musée, ville d'art et d'histoire, Organum) ; foyer éducatif »), les niveaux inférieurs comprenant 2 espaces de réunion et des surfaces importantes de circulation

partie laissée en ruine sur les 3 niveaux ;

ancienne chapelle (180 m²) sans aménagement précis utilisée par des manifestations diverses à RdC, son sous-sol (au niveau parc) « squatté » par les réserves musée,

Près de la moitié des espaces sont sans affectation, laissés en ruine ou présentant un sol en terre battue. La partie ruinée (3 plateaux pour 740 m², couleur grise sur les plans) est entourée par des espaces en plus ou moins bon état Le bâtiment ex-DDE et la partie restructurée du séminaire sont séparés par des refends ; seul un passage est ménagé dans une cloison vitrée placée dans la galerie sud du rez-de-chaussée rue.

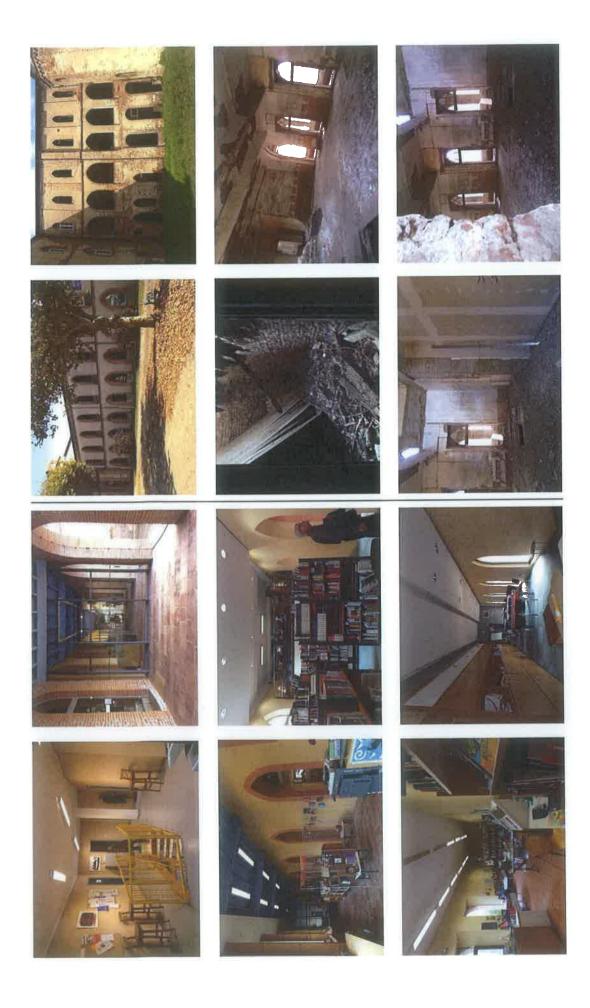
L'escalier central côté rue promenade du Brésidou et l'ascenseur, inclus dans un volume libre toute hauteur, desservent uniquement le bâtiment restructuré :

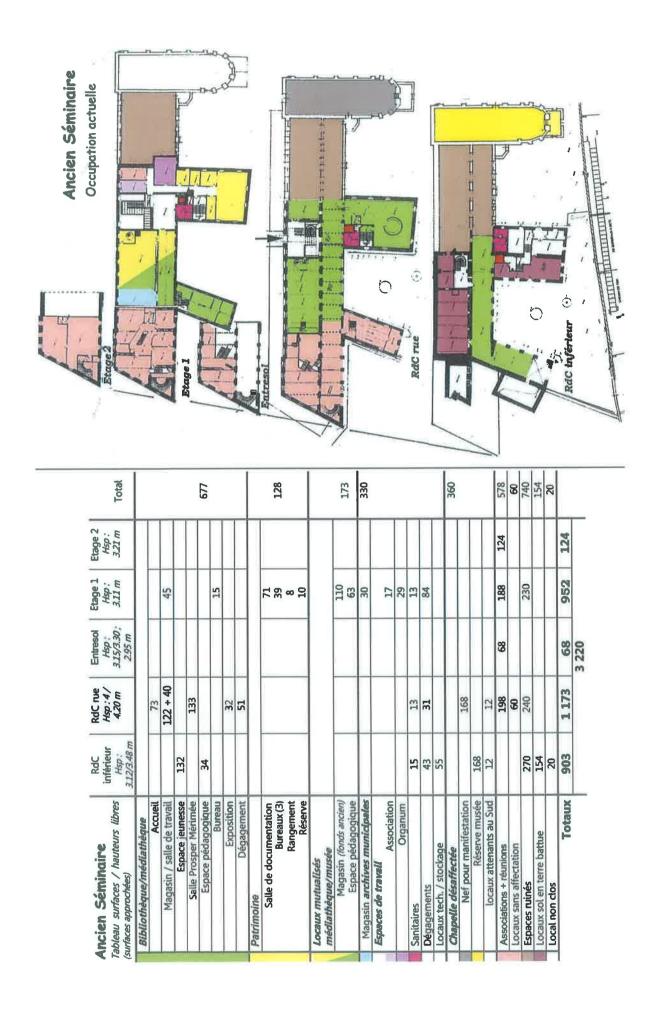
- ensemble médiathèque / archives dans la quasi-totalité des espaces au rez-de-parc, au rez-de-chaussée et au premier étage,
 - seul l'étage central en retour est occupé par les espaces de travail : musée, VAH, CIRMA/Organum, ...

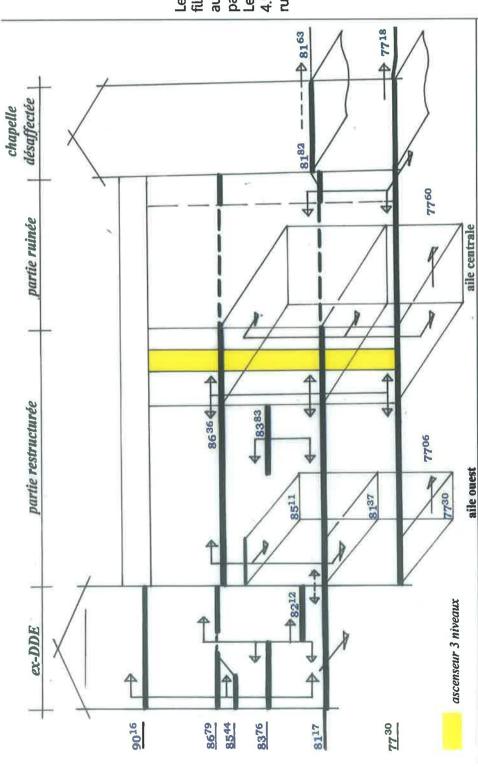
L'accès extérieur à rez-de-chaussée sur rue est peu mis en valeur et une fois l'entrée franchie, l'organisation intérieure n'est pas perceptible.

On notera dans les parties restaurées l'importance en superficie des circulations et dégagements, les quelques locaux encore sans affectation et le fait que certains locaux se commandent les uns les autres, en particulier le local utilisé en atelier pédagogique par le musée à l'étage commandant l'accès au magasin de la bibliothèque.

rempart limitant le périmètre abbatial; ce qui semble avoir justifié le gel de l'utilisation des espaces situés au pied du rempart dans la partie restructurée avec la constitution de sols en terre battue. La possibilité d'une cour anglaise en rive nord du bâtiment n'ayant pas été validé par la On constate la présence d'humidité pour la partie nord du rez-de-parc due à la construction de l'ancien séminaire sur les parties enterrées de l'ancien







Les 3 niveaux principaux sont filants et les espaces chapelle aux 2 rez-de-chaussée (rue et parc) peuvent s'y raccorder. Le décaissé Nord/Sud (de 4 à 4.50 m) permet des accès côté rue et côté parc.

Ancien séminaire - Schéma des niveaux et des circulations - Sans échelle

A l'Est, au niveau parc en sous-sol de l'ancienne chapelle: un début d'aménagement d'un espace de réserve pour les collections : lapidaires et textiles principalement.

Cet aménagement est à ce jour limité à la récupération d'anciens mobiliers de rangement issus d'églises et pour une grande partie en mauvais état, combinée à l'acquisition de rayonnages métalliques ouverts de forte capacité portante. D'autres mobiliers plus adéquats sont en cours d'acquisition

On s'interrogera sur la nécessité d'employer d'anciens mobiliers de sacristie peu adaptés aux collections du musée remplis de textiles liturgiques sans valeur patrimoniale

| mobilier sacristie







2. LE LOGIS ABBATTAL

Le logis abbatial, composé de deux niveaux principaux, un comble et un sous-sol partiel de faible hauteur libre, est flanqué au Sud d'une tour de La démolition du mur de clôture dans le cadre de l'aménagement du patus obligera en cas de présentation de collections Musées de France à 'ancien rempart avec 2 chapelles superposées (accès par l'extérieur et par l'étage) et d'une terrasse. Il est à ce jour encore affecté à la présentation permanente des collections ATP du musée Marguerite Vidal à l'étage et à l'exposition temporaire depuis l'exposition Firmin Bouisset de 2010.

Ech 1/400e

sécuriser les fenêtres à RdC : barreaudage ou verres securit

Occupation actuelle:

exposition ATP à l'étage,

exposition temporaire à rez-de-chaussée,

comble vidé, anciennement réserve des collections et peu utilisable du fait de la faible hauteur libre sous les entraits de la charpente : 1.60 et 1.65 m

sous-sol partiel non utilisé.

Malgré la réfection de la couverture et des charpentes, le bâtiment est dégradé, l'accès est peu mis en valeur et les espaces intérieurs sont limités (en tout 546 m²) :

fonction musée sur deux niveaux, réduite à 239 m² hors chapelles,

de belles hauteurs libres (4 à 4.70 m) pour les expositions, mais des espaces morcelés et une étroitesse des cheminements,

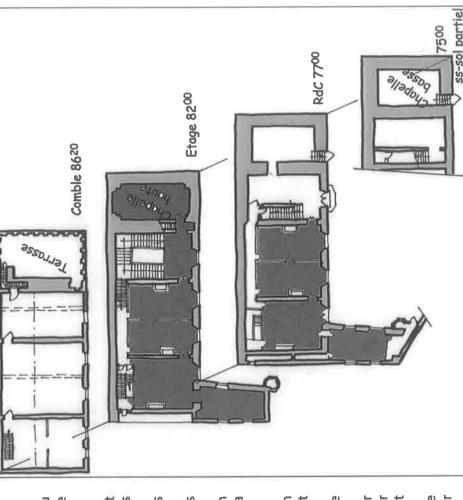
 des difficultés d'accès à la chapelle basse (visibilité en surplomb depuis l'espace d'accueil par une porte) et à la terrasse coiffant la tour,

une humidité forte constatée à rez-de-chaussée,

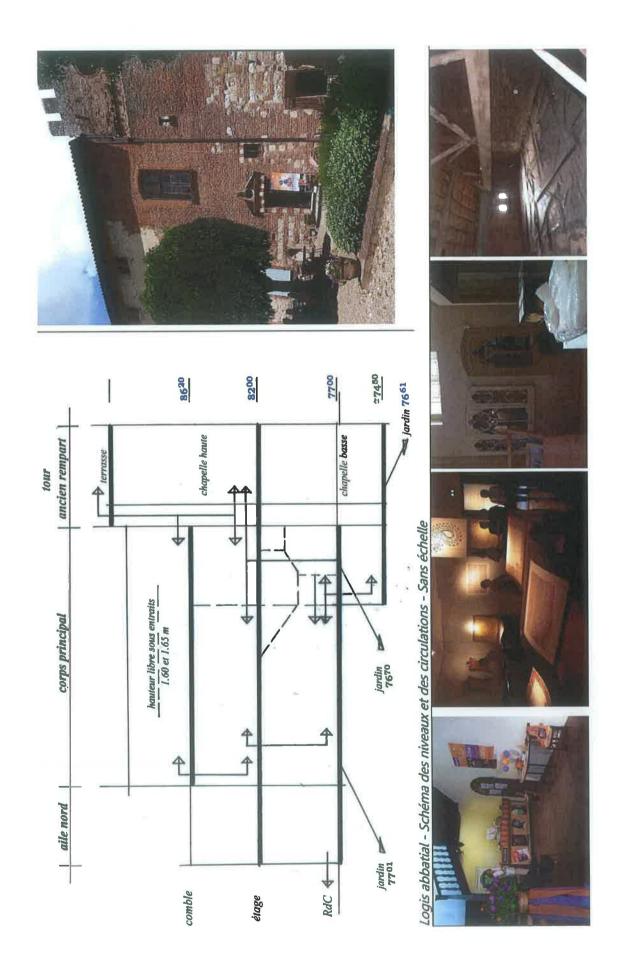
 encombrement du couloir arrière à RdC et du stockage en sous-sol qui présentent un danger potentiel (évacuation et incendie) Le bâtiment n'est pas accessible aux PMR, et les conditions de travail y sont difficiles pour le personnel d'accueil.

Le bâtiment nécessite un bilan sanitaire et structurel, pour connaître en particulier la capacité portante des planchers, leur degré coupe-feu, la stabilité de l'escalier principal en fort dévers et les raisons des infiltrations d'eau à rez-de-chaussée.

Pour permettre l'accès du public à l'étage, l'implantation d'une seconde circulation verticale publique et celle d'un ascenseur



devront être envisagées

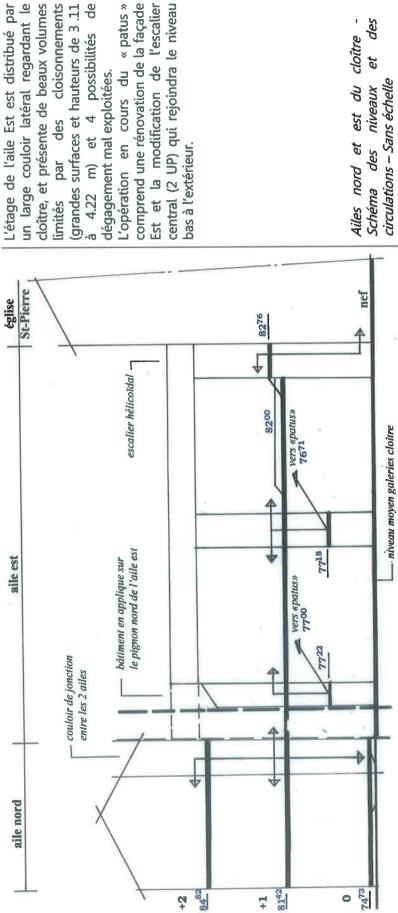


3. L'AILE ORIENTALE DU CLOITRE (y compris aile nord partielle)

Les chapelles en rez-de-cloître font partie de la visite du monument sont transformées en espaces d'exposition : l'écriture et la musique, le trésor, l'art roman, le tympan et l'art roman tardif ; ils. Issus en grande partie d'éléments disparates d'anciennes expositions, les modules muséographiques ne sont ni attractifs ni pédagogiques

Les étages ne sont pas accessibles au public :

- logement lié au culte en partie sud de l'étage de l'aile Est,
- locaux faiblement utilisés (CIRMA/Organum) au nord de l'étage,
 - étage correspondant de l'aile nord affecté à un stockage,
- une surface totale à ce niveau de 584 m² (niveau 81.36/81.42),
- second étage de l'aile nord (70 m²) laissé à la discrétion des pigeons et couvert de déjections (une alerte concernant le poids de ces déjections par rapport à la résistance de la structure du plancher).



« patus »

cloisonnements

par des

4 possibilités de

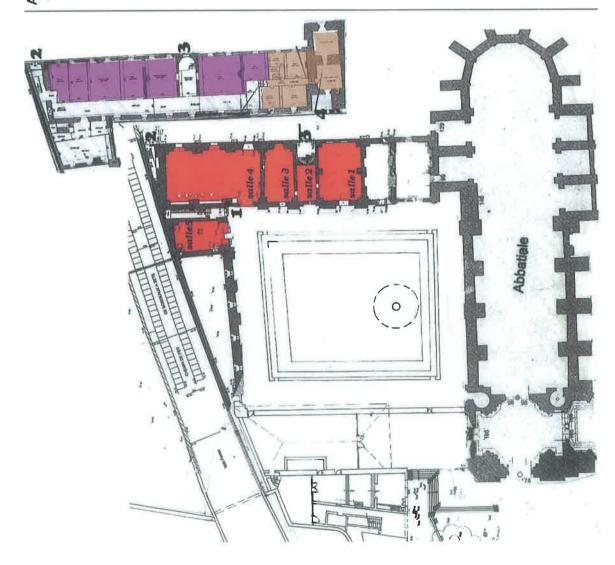
et

Œ

des Ailes nord et est du cloître circulations – Sans échelle Schéma des niveaux

Accessibilité au premier étage :

- depuis l'intérieur (1), escalier droit à palier en bois au nord dans le couloir de jonction entre les 2 ailes à partir du niveau rez-de-chaussée après 3 marches de rattrapage. Cet escalier se poursuit jusqu'au second étage.
- depuis l'extérieur: les deux accès actuels, l'un au nord (2) (bâtiment biseauté en applique sur le pignon nord depuis le niveau 76.99), l'autre au centre de l'aile orientale (3) (niveau 77.18) après franchissement d'un pontet vers le « patus », seront modifiés ainsi:
- dégagement nord transformé en ouverture 2
 UP donnant directement sur la passerelle extérieure crée en fond de patus
 dégagement central donnant directement au
 - niveau RdC après modification de l'escalier central au Sud un escalier hélicoïdal (4) joint l'appartement à l'étage au RdC de l'église Saint-



4. L'EGLISE SAINT-JACQUES

L'édifice construit vers 1860, actuellement non désacralisé, n'a aucun caractère patrimonial particulier, si ce n'est de contenir un orgue classé MH (objet classé le Les ouvrages semblent sains malgré l'absence de chauffage et d'utilisation 4 octobre 1977) placé en tribune au-dessus de l'entrée dans la nef. L'édifice et le presbytère (3 niveaux) sont vides d'occupation.

La nef est parsemée de déchets et stockages divers à évacuer. depuis une longue période.

Surfaces 570 m² pour la nef 160 m² environ pour le presbytère en 3 niveaux	16 m² pour le bâtiment de liaison	Dimensions principales 27 x 16 m (nef et bas-côtés)	Hauteur voûtes nef : 10 m ; bas-côtés : 5 m
Surfaces		Dimensions principales	Hauteur voûtes

Hauteurs libres presbytère | Rdc, 2.77 à 3.39 m ; Etage, 2.70 m ; caves, 2.50 m







Annexe 2a. Contraintes et capacités

L'adaptation des bâtiments à de nouvelles fonctions implique des capacités spécifiques (volumes, hauteurs libres, disposition générale, surfaces, conditions climatiques, ...) et le respect de diverses réglementations concernant en particulier la sécurité incendie, l'accessibilité et l'aspect environnemental et économie d'énergie :

- accessibilité des personnes handicapées : selon l'affectation, application du code du travail pour les locaux privés (en particulier décret du 21 octobre 2009 en cas de travaux neufs ou de restructuration) ou application de la loi du 11 février 2005 et des décrets d'application parus à ce jour pour les ERP.

sécurité incendie : selon l'affectation, application du code du travail pour les locaux privés ou du règlement 25 juin 1980 et des décrets d'application ou modificatifs parus à ce jour pour les ERP.

Les adaptations qui découlent des réglementations accessibilité et incendie sont les causes principales de potentielles transformations importantes à l'intérieur des bâtiments. A ce titre, elles font l'objet d'une analyse particulière dans le tableau comparatif des contraintes et des capacités par

	Contrainte accessibilité Contre sécurité/incendie	Capacités spécifiques
Ancien	L'édifice est tronçonné en 4 parties. Seule la partie centre ouest bénéficie d'un La possibilité de réunir des plateaux de belle hauteur	La possibilité de réunir des plateaux de belle hauteur
séminaire	ascenseur.	doit être recherchée.
	La restructuration de la partie ruinée permettrait de réunir les plateaux et le	
	bâtiment central retrouverait son unité. Les possibilités de jonctions latérales	
	(avec l'ex-DDE et l'ancienne chapelle devront être analysées.	
Ex-DDE	Ex-DDE On notera que l'accueil des personnes handicapées dans les espaces de Un bâtiment mal connecté avec l'actuelle médiathèque	Un bâtiment mal connecté avec l'actuelle médiathèque
	réunion à RdC, accessibles de plain-pied depuis l'aire de stationnement ouest (galerie RdC uniquement) dont l'ouverture au public	(galerie RdC uniquement) dont l'ouverture au public
	est possible, ce niveau disposant de locaux sanitaires appropriés.	nécessiterait des travaux conséquents et coûteux :
	L'atelier du dernier niveau n'est desservi que par un seul escalier. Selon la	circulations verticales (escalier et ascenseur en
	largeur de cet escalier le niveau ne pourrait recevoir simultanément que 20	particulier) et percements divers pour une meilleure
	personnes (largeur 80 cm minimum) ou jusqu'à 100 personnes (largeur 150 cm	liaison entre plateaux, etc
	minimum). Si le bâtiment était classé en ERP, ce niveau ne pourrait accueillir	On notera une possibilité de raccordement à l'étage :
	qu'au maximum 19 personnes et la mise en place d'un ascenseur serait	niveaux 86.79 / 86.36
	obligatoire pour desservir tous les niveaux.	
	L'adéquation entre la capacité de réception et le nombre de dégagements	
	selon l'utilisation devra être vérifiée.	The state of the s
Partie	Partie Bâtiment ouvert au public, il répond aux dispositions réglementaires actuelles. Possible réorganisation limitée incluant les espaces non	Possible réorganisation limitée incluant les espaces non
restructurée	Son accessibilité pour les PMR est complète hormis pour l'étage de l'aile en	affectés actuellement.
	retour ouest (niveau 85.11).	Des niveaux en raccord avec les espaces ruinés facilitant
	La présence d'un escalier et d'un ascenseur facilitent la jonction éventuelle avec	la jonction éventuelle avec les niveaux ruinés.
	les niveaux ruinés. Les nouvelles conditions d'évacuation des publics devraient	On notera la possibilité de dégagement à rez-de-parc.
	cependant être ré-analysées.	

	Contrainte accessibilité	Contre sécurité/Incendle	Capacités spécifiques
Partie ruinée	Ces trois niveaux seraient accessi l'ascenseur « médiathèque ».	Partie ruinée Ces trois niveaux seraient accessibles aux personnes handicapées par l'ascenseur « médiathèque ».	Facilité de jonction à l'Ouest et à l'Est avec les niveaux de la chapelle.
	Les possibilités d'évacuation sont fa	Les possibilités d'évacuation sont facilitées par les issues directes possibles	Hauteurs libres et proportions des espaces permettant de
	vers i exterieur a rez-de-parc, le voir de se raccorder sur les 3 niveaux et	vers Lexterteur a rez-de-parc, le volume libre du mait auquet li est possible de se raccorder sur les 3 niveaux et la possible connexion avec l'ancienne	de grands espaces pour expositions, réceptions et
	chapelle à rez-de-rue. La remise en	chapelle à rez-de-rue. La remise en état de la tourelle d'escalier sud-est	manifestations diverses.
	ajoute une possibilité d'évacuation pour les niveaux supérieurs.	oour les niveaux supérieurs.	
Chapelle	Accessibilité pour les PMR depuis	Possibilité de créer une 2 ^e issue vers	Chapelle: belle hauteur et dimensions justifiant l'affectation
désaffectée		la tourelle sud-est en applique entre	actuelle en espace de manifestation et d'exposition bien
	améliorer.	partie ruinée et chapelle.	qu'aucun amenagement specifique n'ait été réalise
Logis abbatial	Les PMR n'entrent que	Un bilan sanitaire et structurel devra	Si les hauteurs libres sont un avantage pour les expositions,
	difficilement à RdC. L'accès à	être conduit pour s'assurer de l'état	la division en petits espaces peut ne pas l'être selon le type
	l'étage leur est impossible.	réel des ouvrages.	de collections exposées.
	Les dispositions actuelles devront	La 2 ^e issue (nord-est) devra être	L'utilisation du comble pourrait être envisagée « à grands
	être modifiées, la mise place d'un	ouverte au public plus clairement	frais » pour augmenter les surfaces d'exposition qui sont à
	ascenseur devenant obligatoire.	pour faciliter l'évacuation.	ce jour minimales
Ailes Nord et	-	Pour rendre ces espaces publics et	De grands espaces limités par des cloisonnements, de belles
Est du cloître		permettre leur utilisation pleine, la	hauteurs libres, une situation privilégiée avec vue sur cloître
	niveaux supérieurs du cloître	création de nouveaux dégagements	et sur « patus » et possibilité de transformer les actuelles
	(ailes Nord et Est)	est réglementairement obligatoire.	circulations verticales pour une affectation de ces lieux en
	la mise en place d'un ascenseur	1	espaces publics.
	ect obligatoire		Une autre possibilité de disposer de grands espaces pour
			expositions ou/et réceptions et manifestations diverses.
Office du	Opération en cours: Le bâtiment OT sera conçu	OT sera conçu dans le respect des	ntrée d
tourisme / aile	réglementations pour l'accueil d'un public nombreux	public nombreux.	monument, le bâtiment OT restructuré sera apte à
Saint-Julien	L'accessibilité des personnes handicapées y sera assurée.		d'éventuels changements d'affectation.
Eglise Saint-	Les accès actuels permettent la	Les trois dégagements possibles	Un volume « trop typé » capable d'accueillir de multiples
Jacques	venue des PMR dans la nef de	permettent la venue dans la nef d'un	fonctions, hormis l'exposition de collections sensibles aux
•	l'église sous réserve de mise en	public nombreux.	conditions climatiques qu'il serait difficile coûteux d'obtenir
	place de rampes absorbant les		avec l'enveloppe batte actuelle.
	différences de niveau.		L'orgue classe MH qui ne peut être deplacée, predisposerait
	Absence de sanitaire.		te tieu a une utitisation pour des concerts. On usage en l'état, sans grands travaux doit être privilégié. Au vu de la
			faible qualité architecturale de l'édifice, la déconstruction
			est à envisager.

Annexe 2b. Potentialités d'évolution

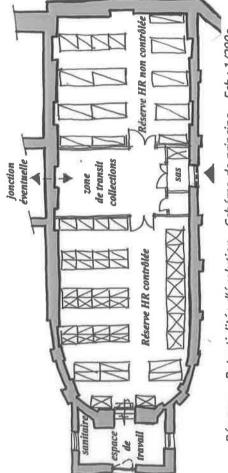
reconstruite désaffectée desaffectée desaffectée de l'excalier de la tourelle sud-ext	4 + + + + + + + + + + + + + + + + + + +	parc aile centrale Ancien séminaire - Potentialités d'évolution - Schéma de principe – Sans échelle
partie restru	81.17	
Ex-DDE La réunion de ce bâtiment avec la partie médiathèque nécessiterait d'importants travaux et une réorganisation complète des niveaux, aussi un maintien des dispositions actuelles semble justifié avec le souhait d'une utilisation plus soutenue des 2 niveaux inférieurs du bâtiment (espaces de réunion). On notera cependant la possibilité de connexion du niveau +1 (86.79) avec le plateau central à l'étage (86.36) qui pourrait engendrer des scénarios alternatifs.	Possibilité de reorganisation limitée en incluant les espaces non affectés actuellement. En liaison avec la restructuration des niveaux ruinés, des possibilités d'une réorganisation d'ensemble des niveaux. Restructuration des 3 grands plateaux en profitant de leur facilité de raccordement avec les 2 bâtiments contigus. Affectation par priorité à des activités publiques. Remise en état de l'escalier hélicoïdal contenu dans la tourelle sud-est. Accessibilité du rez-de-parc de plain-pied à utiliser en liaison avec l'hypothèse d'un possible cheminement public Est/Ouest dans le parc de l'ancien séminaire, au nord de la voie ferrée.	Confortation de l'affectation « manifestations diverses », avec ouverture d'une seconde issue vers le rez-de-chaussée actuellement ruiné. Poursuite de l'aménagement de la réserve musée avec une prise en compte des problèmes d'humidité et du décaissement par rapport au niveau esplanade du Brésidou. Voir paragraphe suivant (B)
A. L'ANCIEN Ex-DDE	Partie ouest restructurée Espaces ruinés	Chapelle désaffectée

B. LES RESERVES PATRIMONIALES

L'aménagement du local réserve pourrait se concrétiser avec quelques travaux, l'aménagement proposé visant à diviser l'espace pour assurer : un sas d'entrée, un espace de travail sur les collections, deux réserves dont une à taux HR contrôlé (<60%) éloignée des restes de l'ancien rempart au Nord, un espace pour le personnel (sanitaire, évier, ...), un espace de travail pouvant être groupé avec le précédent.

A cette occasion, on veillera:

- à séparer les collections devant être protégées climatiquement ou non,
- à renforcer l'isolation climatique des espaces : fermeture par porte raisonnablement étanche entre les espaces réserve et le local sud attenant, création d'un sas d'entrée et d'un espace de travail indépendant des deux zones de réserve, clés de sûreté pour les réserves,
- à acquérir des mobiliers adaptés pour le rangement des collections,
- à se séparer de certains mobiliers mal commodes et en très mauvais état (meubles de sacristie par exemple),
 - à créer un espace central de travail doté d'une arrivée d'eau et d'une évacuation.



Réserves - Potentialités d'évolution - Schéma de principe - Ech : 1/200e

Une liaison pourrait être établie avec le niveau correspondant des espaces ruinés pour étendre les réserves ou pour donner accès à un éventuel espace d'exposition ou de préparation des expositions temporaires.

C. LE LOGIS ABBATIAL

le bâtiment doit être restauré et adapté à la réglementation pour permettre l'accès de tous à tous les niveaux dans le respect de son intérêt Pour rester ouvert au public, sans se réfugier dernère le classement MH pour ne rien mettre aux normes (cette position condamnant à terme l'édifice), Les possibilités d'affectation doivent tenir compte de la protection patrimoniale et de l'absence de possibilité d'extension.

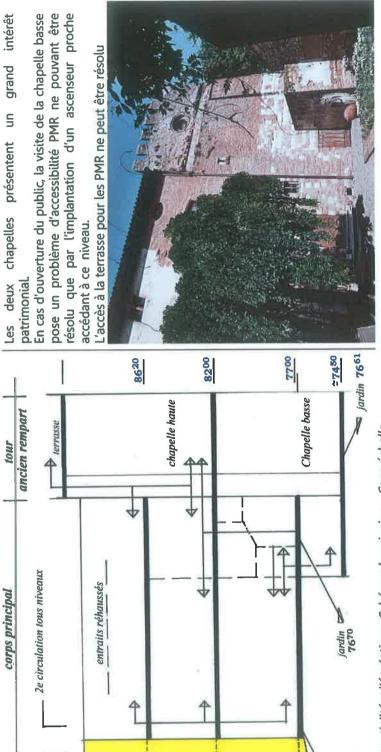
Après l'étude de la mise en place d'un ascenseur et d'un second escalier affecté au public et la remise en état des niveaux principaux, la perspective d'extension des surfaces publiques vers le comble et de visite de la chapelle basse pourrait être explorée. patrimonial

l'impact de la passerelle « patus » pouvant permettre accès et intrusion par l'étage de l'aile nord et visite du lieu en sens inverse devra être analysé.

mise en place

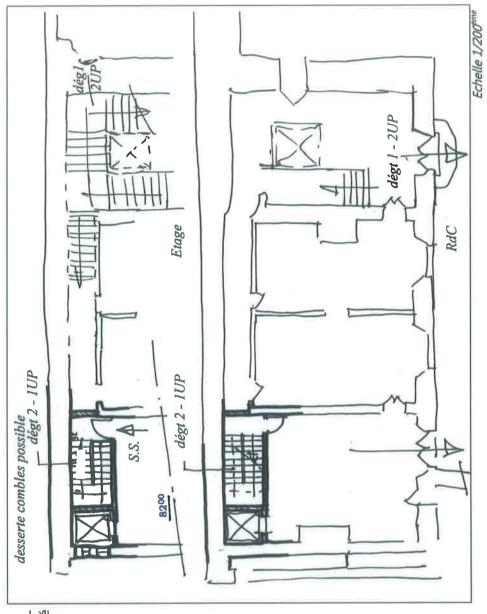
ascenseur

aile nord



Logis abbatial - Potentialités d'évolution - Schéma de principe - Sans échelle

jardin 7701

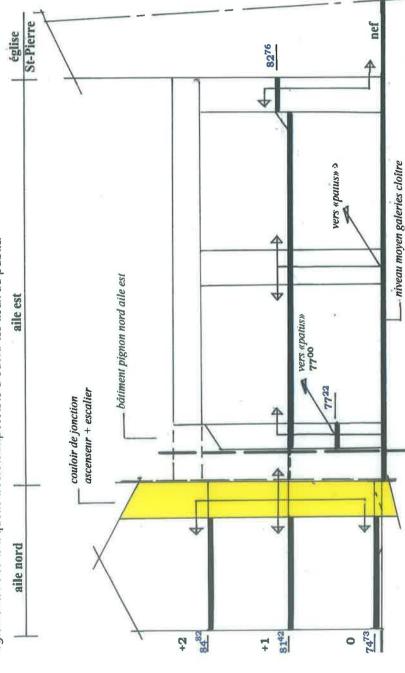


La transformation de la circulation nordest est indiquée à titre de possibilité pour illustrer le principe.

D. L'AILE ORIENTALE

Les possibilités de circulation verticale sont mal exploitées ; l'opération en cours du « patus » propose de modifier l'actuelle circulation centrale en mettant en place un escalier de 2 UP liant étage et rez-de-« patus »

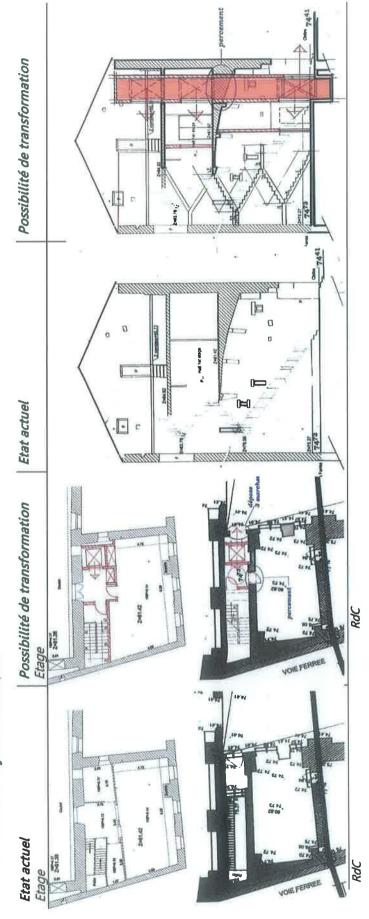
En tout, l'étage (nord et est) disposera de 3 dégagements normaux totalisant 4 à 5 unités de passage, d'un dégagement accessoire au Sud et de la possibilité d'inclure une trémie d'ascenseur dans le couloir de jonction. On notera une demande probable de dérogation pour compter une UP pour Il sera possible d'accueillir le public à cet étage (effectif théorique envisagé : 300 personnes) y compris les personnes handicapées, disposition l'escalier du couloir de jonction qui dans sa partie la plus étroite propose une largeur de passage légèrement inférieure à 90 cm (88 cm environ). réglementaire sans laquelle il serait impossible d'ouvrir les lieux au public.



Potentialités d'évolution - Schéma de principe - Sans échelle

Des possibilités de transformation (indiquées pour illustrer les potentialités) :

1. le couloir de jonction Nord/Est



La transformation proposée permet dans le respect des ouvrages existants (arcs de voute en partie haute) d'inclure un escalier d'une unité de passage et un ascenseur dans cet étroit (1.90 m en moyenne) et long couloir entre les ailes nord et est. Les modifications des ouvrages existants porteraient sur :

la réalisation de deux percements : accès à la circulation verticale à partir de l'ancien chauffoir et passage dans le remplissage entre deux arcs de voûte formant plancher à l'étage,

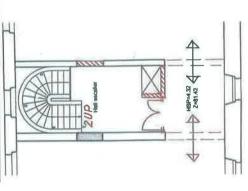
la dépose de deux marches donnant sur le cloître pour permettre l'accès des PMR dans la cabine d'ascenseur. Cet aménagement permettrait l'accès de tous aux 4 niveaux concernés : cloître, chapelle, R+1 et R+2.

2. la circulation centrale

La version 1 de transformation de l'escalier central de l'aile Est incluse dans le projet de restructuration du « patus » propose un escalier liant l'étage à l'extérieur débouchant en rez-de-« patus ». En l'absence de cote dans les documents PRO, il est supposé avoir une largeur minimale de 2 unités de passage

Après la mise à disposition de l'actuel appartement situé au Sud du plateau et le démontage du plancher rehaussé, les possibilités d'affectation des deux grands espaces de l'étage Est de part et d'autre de la circulation centrale dépendent de l'aménagement des dégagements actuels. Pour les calculs d'effectif théorique, on pourrait se diriger vers les hypothèses suivantes :

	Effectif théorique
Escalier du couloir dédié à l'aile nord	Accueil de 19 personnes maximum
Autres escallers affectés à la desserte	Autres escaliers affectés à la desserte Avant la passerelle : 2 dégagements totalisant 3 UP + un dégagement accessoire.
de l'étage Est.	La capacité retenue dépendra de l'interprétation réglementaire faite par les services concernés :
Etage sans séparation Nord/Sud.	- au minimum : 200 personnes,
	- au maximum : 300, si l'apport de l'escalier Sud et celui de l'escalier du couloir de jonction non
	comptabilisé dans les 2 dégagements, sont considérés comme de réelles possibilités de dégagement
	en surnombre.
	Depuis la passerelle, 2 dégagements de 4 UP confirmant l'effectif de 300 personnes (avis informel SOCOTEC)
	Séparation de l'étage en deux espaces fonctionnellement indépendants :
	- au Sud : 205 m² ;
	- au Nord : 240 m²



écartement minimum de 5 m entre 2 dégagements, article CO 43 § 3

Selon l'affectation de chacun d'eux (exposition et/ou espace de réception/manifestation), les dégagements

Les effectifs indiqués pour l'étage en totalité ne pourront pas être dépassés.

devront être adaptés à la réglementation. En particulier :

Annexe 3. Méthode d'approche des coûts

L'approche financière des divers travaux sera conduite en appliquant des ratios / m² DO (dans œuvre) ou par m² d'ouvrage, par ensemble de lots selon la méthode suivante :

- une estimation de ratios de référence : structure/sols, charpente/couverture, menuiseries extérieures (si vitrées : double vitrage), second œuvre (cloisonnement, menuiseries intérieures, plâtre, peinture, isolation thermique, désenfumage éventuel, ...), aménagements légers SO, lots chauffage/contrôle climat/renouvellement d'air/plomberie), seront considérées comme obsolètes et justifiant une remise aux normes complète techniques, aménagement spécifique (muséographie, mobilier, ...). Par hypothèse, les dispositions actuelles concernant les lots techniques (CF/cf, par travaux neufs. Les démolitions et les nettoyages seront provisionnés.
 - une appréciation de ce ratio par bâtiment selon l'état actuel (hors lots techniques), l'utilité ou non de contrôle climatique et l'usage ; tous facteurs susceptibles de modifier les ratios applicables,
 - une appréciation du degré d'aléas et d'imprévus par bâtiment pouvant affecter l'ensemble des coûts,
- une estimation des ratios d'aménagement spécifique : aménagement muséographie selon l'usage et le type de collections présentées.
- une estimation concernant les circulations verticales créées ou remises en état et les menuiseries extérieures (si vitrées : double vitrage) approchée par ratio à la surface des baies.
- Pour l'approche du chiffrage des espaces extérieurs ouest et nord, les ratios prendront appui sur les coûts des différents ouvrages constatés dans la une provision pour les mobiliers par bâtiment selon l'usage défini dans le scénario. récente opération du « patus ».

Ratios par ensemble de lots et par bâtiment

Ratios € HT/m²	Ailes Est et Nord	Ancien séminaire	Réserves	Logis abbatial	Eglise Saint-Jacques	Presbytère (usage privé)
Structure/sols	400	200	Sans objet	200	Sans objet	100
Charpente/couverture	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	200
Menuiseries extérieures	800	800	Sans objet	800	Sans objet	800
Ravalement	140	180	180	180	Sans objet	100
SO	250	250	150	250/350	100/150	150
SO réamqmts légers		150				
Lots techniques	700	700	200	700	200/800	300/400
Muséographie	de 600 à 1 500 (1)	(I) de 600 à 1 500 (I)	Sans objet	de 600 à 1 500 (1)	Sans objet	Sans objet

(1) : selon collections présentées

Section Beaux-arts Section Archéologie/Ethnologie Exposition temporaire

600 €/m² 1 500 €/m² 800 €/m² La principale incertitude pèse sur l'état réel du logis abbatial, édifice vétuste soumis à des infiltrations dont les effets sur le bâti sont peu prévisibles en l'absence de diagnostics ciblés. Un facteur d'aléas et d'imprévus de l'ordre de 15% du coût total travaux bâtiment pourrait être retenu. A contrario, ancien séminaire et ailes Est et Nord pour des raisons différentes, évidence des déposes concernant les ouvrages ruinés pour l'un et état apparemment et globalement satisfaisant pour les autres, ne semblent pas justifier l'application d'un tel facteur d'incertitude.

Pour les espaces extérieurs Ouest et Nord	Ratios € HT / m²
Dépose de sol et évacuation	15
Reprise des réseaux et raccordement EP	provisions
Allées en stabilisé	20
Préparation sol et engazonnement	20
Plantations et aménagements végétaux divers	provision
Mobiliers, clôtures, escalier, ascenseur ou plate-forme (option)	provisions
Ectairage public	provision



REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRETE nºMH.98-IMM. 076

portant classement parmi les monuments historiques de l'ancien séminaire de MOISSAC (Tarn-et-Garonne)

La Ministre de la Culture et de la Communication,

VU la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques ;

VU le décret du 18 mars 1924 modifié pris pour l'application de la loi du 31 décembre 1913 ;

VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 modifié instituant auprès des commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique;

VU le décret nº 97-713 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du Ministre de la Culture et de la Communication ;

VU l'arrêté en date du 5 octobre 1946 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques de la salle des Morts et du château d'eau souterrain du XIIe siècle, boulevard Cladel à MOISSAC (Tarn-et-Garonne);

VU l'arrêté en date du 12 mai 1992 portant inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, en totalité, de l'ancien séminaire, y compris les parties médiévales de l'ancienne abbaye, 2 boulevard Léon Cladel à MOISSAC (Tarn-et-Garonne):

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région Midi-Pyrénées en date du 18 octobre 1991;

La commission supérieure des monuments historiques entendue en sa séance du 14 décembre 1992 ;

VU la délibération en date du 11 décembre 1991 du conseil municipal de la commune de MOISSAC (Tarn-et-Garonne), propriétaire, portant adhésion au classement;

VU l'adhésion au classement donnée le 19 février 1993 par la Direction Départementale de l'Equipement de Tarn-et-Garonne, affectataire ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDERANT que la conservation de l'ancien séminaire de MOISSAC (Tarn-et-Garonne) présente au point de vue de l'histoire et de l'art un intérêt public parce qu'il a été bâti au XIXe siècle sur les vestiges des anciens bâtiments abbatiaux dont l'intérêt demeure exceptionnel;

ARRETE

ARTICLE 1er.- Est classé parmi les monuments historiques, en totalité, l'ancien séminaire, y compris les parties médiévales de l'ancienne abbaye avec leur emprise au sol, 2 et 2 bis boulevard Léon Cladel à MOISSAC (Tarn-et-Garonne) situé sur les parcelles n°s 918 et 919 d'une contenance respective de 2 a 46 ca et 38 a 06 ca, figurant au cadastre Section DK et appartenant à :

- pour la parcelle n° 918 : à l'Etat, Ministère de l'Equipement, des Transports et du Logement, par acte passé devant le Préfet du Tarn-et-Garonne le 21 avril 1985, et publié au bureau des hypothèques de MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne) le 14 octobre 1985, volume 4631, n° 12 ;

et pour la parcelle n° 919 : à la commune par acte passé devant Maîtres VIEILLES-CAZES et GUILLAMAT, notaires à MOISSAC (Tarn-et-Garonne) le 23 décembre 1976 et publié au bureau des hypothèques de MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne) le 18 janvier 1977, volume 5094, n° 24.

ARTICLE 2.- Le présent arrêté se substitue à l'arrêté d'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques susvisé du 12 mai 1992.

ARTICLE 3.- Il sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé

ARTICLE 4.- Il sera notifié au Ministre de l'Equipement, des Transports et du Logement, affectataire, au Préfet du département et au Maire de la commune propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à PARIS, le 21 AVR. 1998

Pour la Ministre et par délégation Pour le Directeur du Patrimoine Le Directeur-Adjoint du Patrimoine

Christophe VALLET

IB/JM.

MINISTÈRE DE® Etat

Affaires Culturelles

DIRECTION
DE L'ARCHITECTURE

MONUMENTS HISTORIQUES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée et complétée par la loi du 25 février 1943 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi,

Vu l'avis de la Commission supérieure des Monuments historiques en date du 5 Juillet ±957

Vu la délibération du Conseil Municipal de MOISSAC (Tarn-et-Garonne) en date du I2 Beptembre 1960 portant adhésion au classement.

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER

Sont classé s parmi les monuments historiques les bâtiments de l'ancienne Abbaye de MOISSAC (Tarn-et-Garonne) se trouvant à l'Est du Cloître, entre l'église abbatiale et la chapelle St-Ferréol, bâtiments qui abritent la sacristie, l'ancienne sacristie, la chapelle du Tiers Ordre et la chapelle Ste-Marthe, le tout figurant au cadastre sous le n° 91 de la section DE, d'une contenance de I2 a 20 ca, et appartenant à la ville de MOISSAC.

. M 831148. [2/365]

ART. 2

Le présent arrêté sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

ART. 3

		et	
Il sera notifié au Préfet du dép	artement,	au Maire o	de la commune
d e MOISSAC,	anemi (introdes		он 7, и и и и и и и и
		·D····	
			ดนใ
seront responsables, chacun en ce			
	4 1	26 OCT. 19	960
Paris, le			195

Peur le Ministre et par délégation Le Directeur du Cabinet

ministère de L'ÉDUCATION NATIONALE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE L'ARCHITECTURE.

ARRÈTÉ.

DES MONUMENTS DESTORIQUES.

LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Direction des Vonaments Historianes Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

BUREAU des TRAVAUX et CLASSEMENTS

ARRÈTE:

Recensement

ARTICLE PREMIER.

du IIIe siècle de l'abbaye de MOISSAC, Boulevard
Léon Cladel, à MOISSAC (Tarn-et-Garonne)

appartenant à

inscrit a sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de Molesse.

property and a fact

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution

Par delegation

Le Birecteur Général de l'Architecture

R. DANIS T. S. V, P.

7-6'16 -J. M. 604699. [107]

GS/MR.

Secretariat d'Etab

L'EDUCATION NATIONALE.

Secrétariat

DES BEAUX-ARTS

MONUMENTS HISTORIOUES. FOUILLES ET SITES.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Le Serétaine d'Etat à Les d'Estat à Education nationale, et à la Jeunesse,

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques, et le décret du 18 mars 1924 déterminant les conditions d'application de ladite loi :

We arrêté du la août pris en application de Lasterques on date abola loi du 19 juillet 1941,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Moissac. propriétaire, en date du 19 novembre 1938,

Arrête:

Article premier.

Le bâtiment attenant à la Tour de l'Ancien

Logis abbatial de Moissac (Tarn-&-Garonne) et

denmant accès aux étages de la tour.

historiques parmi les monuments

184 24 W. L. 19 L. 19 L. 1928 Art. 2. Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classe. Art. 3. Il sera notifie au Préfet du département du Tarn-&-Garonne ct au Maire de la commune de Moissac. seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son execution. Paris, le 12 FEVA 1942 193 P. le l'eurét die d'État et par détégation L. D. school du Cabinet Délégué du Secrétaire d'État pour la zone occupée Peacebell STATE OF THE PARTY in . Commission of the particular of the lower street THE RESERVED AND THE PARTY OF T

DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

DIRECTION

DES BEAUX-ARTS.

MONUMENTS HISTORIQUES.

do L'Instructions-publique-et-des-Beneve-Andria,

Viu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques; et le décret du 18 Mars 1924, déterminant les donditions d'application de la dite loi; Vu l'avis de la Commission des Monuments historiques en date du 26 Octobre 1929;

Vu la délibération de la Commission Administrative de l'Hospice de Moissac en date du 14 Décembre 1929;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Moissac en date du 21 Décembre 1929;

Avrête : *Article premier*:

La Chapelle St-Ferréol à MOISSAC (Tarn-et-Garonne) est classée parmi les Monuments Historiques.

Article 2.

L'édifice sera transformé en un musée lapidaire où seront conservés les pierres soulptées entreposées proviscirement dans le Cloître.

farme las monuments historiques --

58-484-1922.

Sort. 3.

Le présent arrêté sera transorit au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble classé.

Sort. 5

Il sera notifié au Préfet du département du Tarn-et-Garonne.

Au Maire de la commune de Moissac et à M. le Président de la Commission Administrative de l'Hospice de Moissac.

seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Paris, le 21 JAN. 1930 192

Ami F. Sum.



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 15 mars 2012

Le préfet de Tarn-et-Garonne communique :

Moissac, ville d'art et d'histoire Signature officielle de la convention de labellisation le 15 mars 2012, entre le préfet de Tarn-et-Garonne et le maire de Moissac

La ville de Moissac, par décision du ministre de la culture, suite à la soutenance de sa candidature avec succès devant le conseil national des villes et pays d'art et d'histoire, le 19 novembre dernier, s'est vu attribuer le label « ville d'art et d'histoire ».

Ce label, créé en 1985 déposé auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qualifie des territoires, communes ou regroupements de communes qui, conscients des enjeux que représente l'appropriation de leur architecture et de leur patrimoine par les habitants, s'engagent dans une démarche active de reconnaissance, de conservation, de médiation et de soutien de la qualité architecturale et du cadre de vie.

Or, Moissac se situe bien dans ce schéma, notamment à travers plusieurs actions :

- la démarche de mise en oeuvre d'une AVAP (Aire de Mise en Valeur de l'architecture et du patrimoine) en cours de finalisation,

- la volonté en 2009 de s'insérer dans le programme régional des grands sites de la région Midi Pyrénées, favorisant le développement du tourisme, par son engagement de mise en valeur de l'abbatiale, à travers des investissements significatifs, auxquels l'Etat participe (rien que sur le projet de révision du Patus, c'est près de 400 000 € de l'Etat, sur lesquels la ville peut compter, pour une dépense de 1 650 000 € HT),

- le développement touristique et d'agrément des voies d'eau qui marquent la ville de part en part (le Tarn et le canal).

Toutes ces actions justifient pleinement que la ville rejoigne le club des collectivités qui ont acquis ce précieux label depuis 1985.

Par la signature de la convention, le 15 mars 2012, la ville s'engage en particulier à recourir à un personnel qualifié au sein d'une équipe, pilotée par un animateur de l'architecture et du patrimoine, à créer dans les cinq ans un centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine, à assurer la communication et la promotion de l'architecture et du patrimoine avec les publications correspondantes. Elle utilisera la charte graphique « ville d'art et d'histoire » .

En contrepartie de ces engagements, l'Etat attribue une subvention de 25 000 € par an les deux premières années, et de 12 000 € les années suivantes. Cette dotation est notamment destinée à participer au salaire de l'animateur de l'architecture et du patrimoine.

Moissac est après Montauban la deuxième ville du département de Tarn-et-Garonne à s'engager dans cette démarche de valorisation patrimoniale « ville d'art et d'histoire ».

Contact presse:

Service départemental de la communication interministérielle - Tél : 05 63 22 82 17 – Fax : 05 63 22 84 47 Mel : pref-communication@tarn-et-garonne.gouv.fr



PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale des affaires culturelles

Pôle/service service des musées

Affaire suivie par : Charles Schaettel Téléphone : 05 67 73 20 33 Télécopie : 05 61 23 12 71

Courriel: charles.schaettel@culture.gouv.fr

CS/2011-104

-3 OCT, 2011 N° 3397

Toulouse, le

13 SEP. 2011

Monsieur le Maire,

La commission scientifique régionale d'acquisition des musées de France de Midi-Pyrénées, du 8 septembre 2011, a examiné une proposition de dons concernant le musée Marguerite Vidal:

- la collection lapidaire (203 pièces), antiquité - moyen âge

J'ai le plaisir de vous informer que ladite commission a donné l'avis suivant :

Avis favorable à l'unanimité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération très distinguée.

6)-Muser

Pour le Préfet et par délégation, Le Directeur régional des affaires culturelles

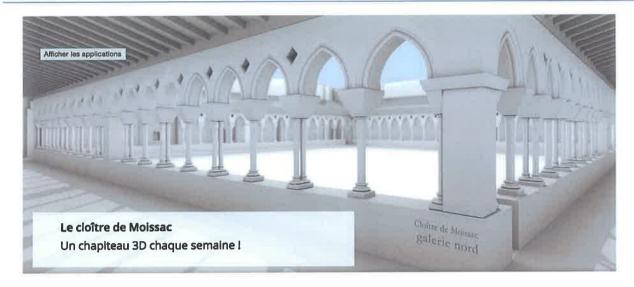
Dominique PAILLARSE

Monsieur le Maire Hôtel de ville 3 place Roger Delthil 82200 MOISSAC

sous-couvert de Monsieur le Préfet du Tarn-et-Garonne

Fabien SUDRY

Direction régionale des affaires culturelles de Midi-Pyrénées – 32, rue de la Dalbade - BP 811 31080 Toulouse Cedex 6 – Tél. 05 67 73 20 20 – Fax 05 61 23 12 71 www.midi-pyrenees.pref.gouv.fr



Découvrez les éléments sculptés en 3D :

Galerie ouest

- 01 Chapiteau du sacrifice d'Abraham
- 02 Chapiteau de la croix glorieuse
- 03 Chapiteau à feuilles d'acanthe
- 04 Chapiteau des oiseaux affrontés
- 05 Chapiteau de Daniel dans la fosse aux lions
- 06 Chapiteau à feuilles d'acanthe
- 07 Chapiteau des figures monstrueuses
- 08 Chapiteau de la résurrection de Lazare
- 09 Chapiteau à palmes
- 10 Chapiteau des personnages et animaux fantastiques
- II Pilier de l'inscription
- 11 Chapiteau du sacre de David
- 12 Chapiteau à palmettes et entrelacs
- 13 Chapiteau des oiseaux et fauves
- 14 Chapiteau à fauilles d'acanthe
- 15 Chapiteau des béatitudes
- 16 Chapiteau des lions menaçant des personnages
- 17 Chapiteau de Cain et Abel
- 18 Chapiteau à palmettes et entrelacs
- 19 Chapiteau de l'ascension d'Alexandre
- III Piller sud-ouest

Galerie sud

- 22 Chapiteau des oiseaux dans les arbres
- 23 Chapiteau de la grande Babylone
- 24 Chapiteau des oiseaux affrontés
- 25 Chapiteau du songe de Nabuchodonosor
- 26 Chapiteau du martyre de saint Etienne
- 27 Chapiteau à feuilles d'acanthe
- 28 Chapiteau de David et ses musiciens 29 - Chapiteau de la sainte Jérusalem
- 30 Chapiteau du dragon vaincu
- 31 Chapiteau des évangélistes
- 32 Chapiteau des miracles de la cananéenne et du centurion
- 33 Chapiteau du bon Samaritain
- 34 Chapiteau de la Tentation du Christ
- 35 Chapiteau des révélations de Jean
- 36 Chapiteau de la Transfiguration
- 37 Chapiteau de la délivrance de Pierre
- VII Pilier sud-est

Galerie est

- 40 Chapiteau des martyres de Pierre et de Paul
- 41 Chapiteau à enroulements de palmettes
- 42 Chapiteau d'Adam et Eve
- 43 Chapiteau à feuilles d'acanthe et palmettes
- 44 Chapiteau du martyre de saint Laurent
- 45 Chapiteau du lavement des pieds
- 46 Chapiteau à grandes palmes
- 47 Chapiteau de Lazare et le mauvais riche
- 48 Chapiteau des Têtes et Dragons
- VIII Piller de Durand de Bredons
- 49 Chapiteau des Hommes et Dragons 50 - Chapiteau des noces de Cana
- 51 Chapiteau à décor végétal et pommes de pin
- 52 Chapiteau de l'adoration des mages, massacre des saints Innocents
- 53 Chapiteau à feuillages et masques
- 54 Chapiteau à feuilles d'acanthe
- 55 Chapiteau du martyre de saint Saturnin
- 56 Chapiteau à feuilles d'acanthe
- 57 Chapiteau du Martyre des saints Fructueux, Augure et Euloge
- 58 Chapiteau de l'Annonciation et de la Visitation

Galerie nord

- 59 Chapiteau des anges terrassant des dragons
- 60 Chapiteau des aigles
- 61 Chapiteau à décor végétal couvrant
- 62 Chapiteau des deux miracles de saint Benoît
- 63 Chapiteau des oiseaux affrontés
- 64 Chapiteau de la guérison d'un paralytique
- 65 Chapiteau à décor végétal couvrant
- 66 Chapiteau de la cour céleste
- 67 Chapiteau de la pêche miraculeuse
- XI Piller à décor de vagues et d'Imbrications
- 68 Chapiteau de Daniel dans la fosse aux lions
- 69 Chapiteau de la prise de Jerusalem
- 70 Chapiteau à décor végétal
- 71 Chapiteau des quatre Évangélistes
- 72 Chapiteau des olseaux affrontés
- 73 Chapiteau des trois Hébreux
- 74 Chapiteau de saint Martin
- 75 Chapiteau à décor végétal couvrant
- 76 Chapiteau de Jésus et la Samaritaine

Moissac : le 1er cloître numérique clunisien!

La date de fondation de la très célèbre abbaye Saint-Pierre de Moissac, située près de la rivière du Tarn et du fleuve Garonne, reste inconnue mais les premiers documents attestant son existence datent du début du IXe siècle. chronique de ce monastère bénédictin retient des premiers siècles de sa vie les événements chaotiques : saccages et destructions ; il semble pourtant qu'en dépit de grandes difficultés l'abbaye moissagaise continuait à fonctionner et même à agrandir son domaine.

Au milieu du XIe siècle Moissac va sans conteste connaître une véritable renaissance : le comte de Toulouse, les évêques de Cahors et Toulouse placent



Moissac sous la tutelle de Cluny. Son prestige, son rayonnement spirituel et intellectuel s'accroissent, le nombre des possessions augmente de façon spectaculaire. De grands chantiers sont engagés : une nouvelle église abbatiale est consacrée le 6 novembre 1063, un nouveau cloître est achevé en 1100, de nouveaux bâtiments conventuels sont édifiés...

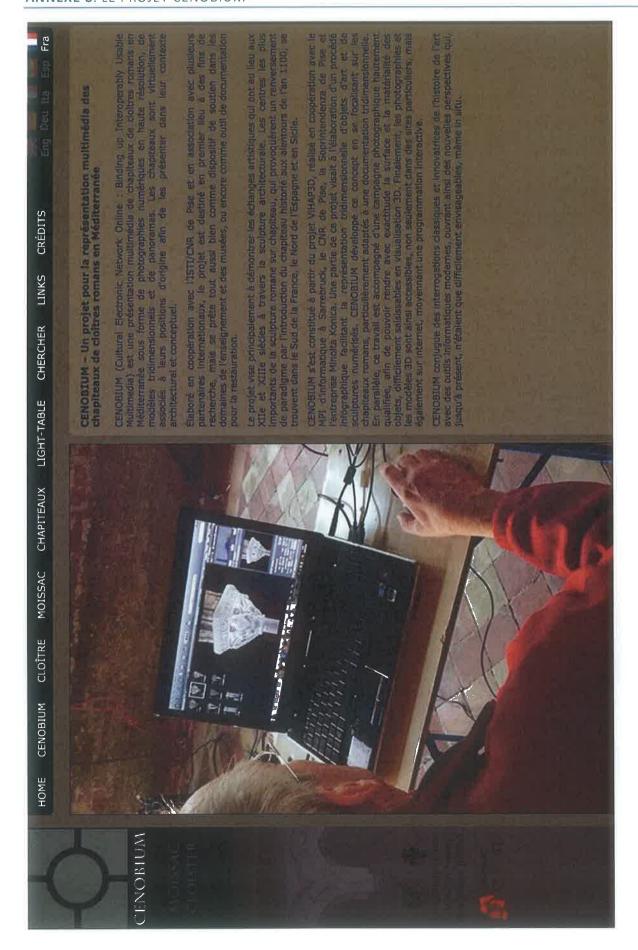
Le cloître de Moissac construit peu après l'affiliation à Cluny est un pur chef-d'oeuvre d'art roman aujourd'hui de renommée mondiale. Aux angles des galeries les piliers sont recouverts de plaques de marbre sculptées représentant les apôtres. 116 colonnes portent 76 chapiteaux, tous différents. L'ensemble architectural remonté au XIIIe siècle a conservé toute la sculpture romane de l'année 1100, cette sculpture si riche qui eut une grande influence sur l'art méridional du XIIe siècle. Le nombre des chapiteaux « historiés », une cinquantaine, est exceptionnel pour une date aussi ancienne : magnifiques et émouvants, ils racontent et commentent -véritables chapitres d'exégèse- des épisodes bibliques et des vies des saints.

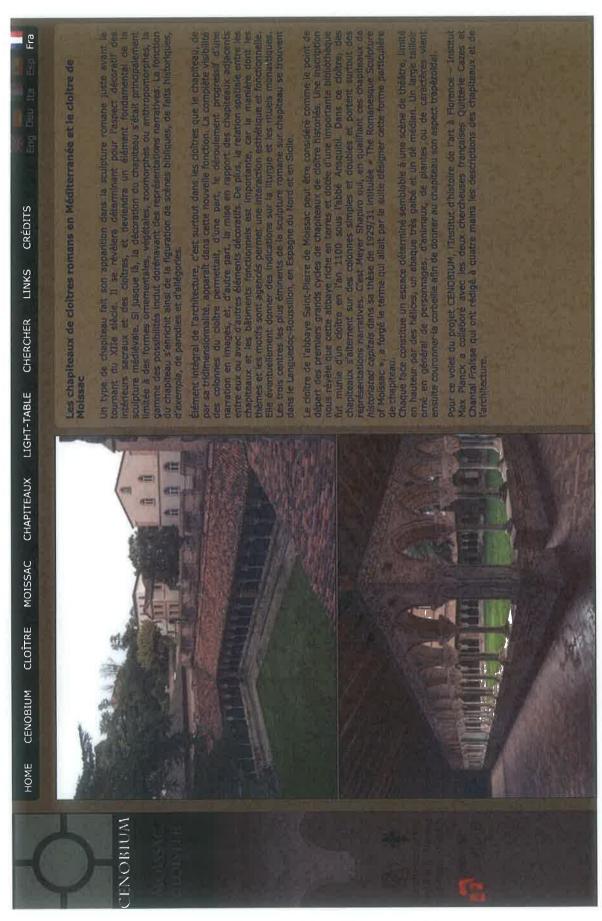
Dans le cadre du programme national de numérisation 2013, cofinancé par le ministère de la Culture et de la communication et la DRAC Bourgogne, le site clunisien de Moissac, classé au patrimoine mondial de l'UNESCO, a été sélectionné. Les résultats de cette campagne inédite seront présentés tout au long de l'année 2014.





http://clunypedia.com/sites/moissac/





http://cenobium.isti.cnr.it/moissac/cloister

Marseille, le 26/06/2015



Musée
des civilisations
de l'Europe &
de la Méditerranée
Esplanade du J4
7, prom. Robert Laffont
CS 10 351
13213 Marseille
cedex 02 - France
I +33 (0)4 84 35 13 00
F +33 (0)4 84 35 13 00
www.mucem.org
Siret 130 017 890 00026

Rapport de mission

Avis du grand département sur la collection ethnographique du musée de Moissac (Tarn-et-Garonne)

Frédéric Mougenot, conservateur, responsable du pôle Vie domestique accompagné par Mme Pascale Samuel, conseillère pour les musées à la DRAC Midi-Pyrénées

☐ Déroulé de la mission

Mardi 26/05/2015 :

Rencontre avec la responsable du musée de Moissac, Mme Chantal Fraïsse. Présentation du musée, de ses travaux récents et de ses perspectives, notamment :

- déménagement des collections ethnographiques, du logis abbatial dans des réserves aménagées exprès
- réfection du parcours de visite sur l'art roman au sein du cloître de l'abbaye
- projet incertain de dévolution à la ville du fonds de l'association « Pour un musée
 Firmin Bouisset »

Visite des réserves pour découvrir les collections.

Mercredi 27/05/2015 :

Discussions autour du PSC actuel et de ses adaptations possibles.

□ La collection ethnographique Marguerite Vidal

La collection ethnographique est issue en grande majorité des collectes de Marguerite Vidal, ancienne directrice du musée, à partir de 1951. Elle vient alors s'ajouter à des noyaux antérieurs constitués autour de l'art médiéval et d'un embryon de collection d'arts et traditions populaires¹.

La **documentation** relative à cette collection est pour ainsi dire inexistante, en dehors de ce que pourraient livrer les archives municipales (opportunément gérées de manière conjointe avec le musée). Les informations relatives aux objets se trouvent donc cantonnées au registre d'inventaire « 18 colonnes », qui a néanmoins l'avantage d'être rempli de manière très complète par Marguerite Vidal : dimensions, provenance, date d'acquisition, quelques explications notamment sur l'usage... Ces informations, même succinctes, constituent une base très solide pour la connaissance des objets.

L'intérêt indéniable et non négligeable de la collection dite « Marguerite Vidal » est ainsi d'avoir été collectée dans une période chronologique assez limitée (du début des années 1950 au dernier quart des années 1970) et dans un périmètre bien délimité et connu, à savoir Moissac et ses environs immédiats. Cet ensemble pourrait donc donner un aperçu des conditions matérielles de vie dans le Bas Quercy (ou dans le Tarn-et-Garonne) à la fin du XIXe siècle et au début du XXe. Plus précisément, il donne un aperçu de ce que l'on pouvait considérer comme patrimonial dans les intérieurs (et quelques ateliers) moissagais dans le troisième quart du XXe siècle.

Le point fort de la collection est la **céramique locale**, notamment en **terre cuite brute** et de nombreuses **faïences d'Auvillar** (ou dans le style d'Auvillar). Ces ensembles présentent une très grande cohérence de matériaux, de formes et de décors, due à l'unicité de l'aire de collecte. On remarque particulièrement quelques grandes jarres à saumure, puis à sulfates de fer pour la vigne, dans un style très local avec un décor en forme de cordes.

Le **mobilier traditionnel** est peu abondant mais présente quelques pièces intéressantes (sans être uniques). On distingue un mobilier plutôt huppé très proche du Louis XV (qui regarde peut-être davantage vers Bordeaux et sa noblesse ou bourgeoisie marchande?) d'un mobilier plus ordinaire. Ces pièces de mobilier rural semblent tout à fait représentatives des productions du Tarn-et-Garonne telles qu'elles ont été observées par l'enquête sur le mobilier traditionnel du musée national des Arts et Traditions populaires en 1943 : armoire diamantée, pieds-boules, montants décorés de motifs torsadés, coffre à corniches et motifs végétaux palmiformes...²

¹ L'histoire des collections est détaillée dans le Projet scientifique et culturel du 1er juin 2012.

² Voir annexe. Les archives de l'enquête sur le mobilier traditionnel du MNATP sont accessibles au MuCEM pour le personnel du musée de Moissac ou quiconque en ferait la demande.

Quelques pièces non dépourvues d'intérêt se détachent un peu plus du profil général des collections : deux exemplaires (les deux seuls connus aujourd'hui) d'ex-voto en forme de bateaux dédiés par les charpentiers de marine et les mariniers du port de Moissac ; un beau cheval de bois à roues actionnées par des pédales, très travaillé ; le vélo d'un champion cycliste local (1891 ou 1909).

La ville possède un petit lot d'estampes liées à l'activité de **Firmin Bouisset**, célèbre illustrateur et affichiste du tournant des XIX° et XX° siècles, né à Moissac, et qui avait pour ambition de créer dans sa ville natale un musée fondé principalement sur l'estampe et la lithographie. A ce titre il a offert à Moissac cet ensemble d'art graphique, qui est propriété de la commune sans être inscrit à l'inventaire du musée. Le tout se trouve aujourd'hui dans un état de conservation peu satisfaisant (foxing généralisé, auréoles et taches, déchirures...). Beaucoup de ces estampes ne présentent guère d'intérêt patrimonial, notamment celles qui sont des reproductions de tableaux plus ou moins célèbres déjà présentes en multiples dans des collections publiques. A ce titre elles ne méritent peut-être pas d'être inscrites à l'inventaire du musée, mais il serait intéressant de les garder pour documenter l'histoire des relations de Firmin Bouisset et de Moissac. En revanche, les créations personnelles de Firmin Bouisset et celles qui peuvent être directement rattachées à ses activités artistiques et publicitaires, plus rares et spécifiques aux collections de la ville, devraient être protégées. Et cela indépendamment de l'aboutissement ou pas d'un projet de dévolution à la ville du fonds de l'association « Pour un musée Firmin Bouisset ».

□ Les réserves

Le bâtiment qui sert actuellement de réserve n'a pas été conçu pour cet usage : il s'agit du rez-de-chaussée sous une chapelle de 1865, qui a été isolé de l'environnement extérieur par l'obturation des fenêtres et portes et la réalisation d'une dalle de béton au sol. Le mobilier de stockage est convenable, mais les collections et ce mobilier manquent de place (voir photos en annexe) : un jeu de taquin est constamment nécessaire pour pouvoir accéder à certains objets, notamment les éléments les plus volumineux. Faute d'espace pour les déployer, certaines pièces, boîtes et éléments de petit mobilier sont rangés à l'intérieur d'armoires par ailleurs inscrites à l'inventaire. Des améliorations peuvent également être réalisées en matière de conditionnement (matériaux d'emballage trop abrasifs pour certaines pièces fragiles, notamment en bois ; empilements parfois dangereux faute de place ; adhésifs inadaptés et appliqués directement sur les objets).

Le climat est contrôlé dans l'une des deux salles de réserve (bois, métal, textile) par un déshumidificateur qui semble bien faire son office : 50% d'HR pour 19-20°C lors de ma visite. Mais cette salle dispose d'une porte non-hermétique (jours béants dans le mur de part et d'autre des montants) donnant sur une réserve annexe qui ne semble pas hermétique non plus. Cette annexe sert à stocker principalement les objets qui ne sont pas portés à l'inventaire et qui sont en mauvais état.

Les collections semblent donc en sécurité dans ces réserves, même si les conditions de rangement sont largement perfectibles et les potentielles évolutions du climat doivent être mieux connues et surveillées. Les efforts et le dévouement de l'équipe du musée doivent être ici soulignés et encouragés.

□ L'état des collections

L'ensemble est globalement **empoussiéré**, même après le dépoussiérage effectué au moment du transfert des objets de l'ancien bâtiment du musée (logis abbatial) aux réserves.

Les céramiques sont presque toutes ébréchées, présentant de nombreux éclats et manques, notamment en surface, voire d'importants défauts d'intégrité (anses, goulots, morceaux de panse). Certaines de ces détériorations relèvent probablement des traces d'usage des objets, mais une grande partie est sans doute due à des fragilisations lors de manipulations et peutêtre au climat (pour certains problèmes de surface ?).

Corrosion généralisée et importante de tout le matériel métallique (notamment des outils agricoles et d'artisanat). Les anciens espaces de stockage sous les combles du logis abbatial ne sont en effet pas hermétiques (ni à la pluie ni aux pigeons) et le bâtiment entier souffre de remontées d'eaux d'infiltrations par le sol et dans les murs.

La quasi-totalité des pièces en bois présente des **traces d'infestations anciennes** et sur certaines de gros morceaux ont parfois été entièrement mangés. Ces objets lacunaires sont d'autant plus difficiles à présenter au public. Dans un cas, une trace d'infestation a été détectée (tas de sciure sous l'objet), sans que l'on puisse déterminer sur le moment s'il s'agissait d'une infestation active ou d'une chute de sciure ancienne lors d'une manipulation récente.

Les **cuirs** sont très craquelés et rigidifiés. Les **textiles** également sont souvent rigidifiés et mangés, leurs couleurs passées dans les zones qui ont été exposées, mais les pièces que j'ai vues demeurent présentables (avec précautions). Elles nécessiteraient toutefois des interventions de restauration et de conditionnement.

La vannerie en revanche est apparue dans un bon état de conservation, de même que quelques couronnes de mariage très complètes et fraiches.

□ Conclusion : pour un PSC alternatif

Quelques orientations et pistes de réflexion se sont dégagées au cours de la réunion du 27/05, à commencer par l'intérêt qu'il y aurait à préparer une version alternative du PSC. Cette seconde version devrait proposer un parcours de visite qui reposerait moins que le projet actuel sur l'éventualité du don de l'association « Pour un musée Firmin Bouisset ». L'attribution de cette collection à la ville dépendra de nombreux paramètres politiques et économiques trop incertains pour que le PSC du musée lui accorde une place si cruciale. La

figure et les créations de Firmin Bouisset ne doivent pourtant pas disparaître du parcours permanent, tant ils sont symptomatiques d'une société en mutation à la fin du XIXe siècle, comme le souligne très justement le PSC actuel. Les collections qui sont déjà propriété de la ville, éventuellement renforcées de quelques dépôts, suffiraient peut-être. Alors, si le don de l'association avait bien lieu, ces nouvelles acquisitions viendraient étoffer la présentation, permettraient des rotations d'œuvres et/ou serviraient une programmation d'expositions temporaires complémentaires.

Si l'on s'affranchit de l'hypothétique don de l'association, il faut revoir la pondération du parcours permanent et, idéalement, parvenir à montrer dans un même parcours les collections d'art roman et les fonds plus récents, ethnographiques et historiques, sans toutefois accorder nécessairement la même importance à ces deux principaux fonds.

L'orientation qui semble s'être dégagée est de prendre comme fil rouge les relations entre l'abbaye et la ville de Moissac. Peut-être les relations de ces deux acteurs historiques à leur environnement naturel pourraient également être explorées, en fonction des collections disponibles, étant donné l'importance du tourisme vert aujourd'hui dans la région.

La place fondamentale des transports et voies de communication dans l'histoire de la ville et de l'abbaye devrait être soulignée, dans la mesure du possible. Outre l'inclusion de Moissac dans les réseaux médiévaux (Cluny, chemins de Compostelle), l'importance du port et des moulins doit être remise en avant, dans leurs relations avec Toulouse et Bordeaux entre le Tarn, la Garonne et leurs canaux³, puis sur le chemin des produits maraîchers vers Paris avec l'arrivée de la voie ferrée, qui éventre le terrain de l'abbaye. Les collections ethnographiques permettraient de montrer ici les conditions de vie traditionnelles des Moissagais au moment où intervient ce changement historique, ce qui n'exclut en rien les importations et les réseaux d'influences stylistiques et techniques. L'accélération des communications et des échanges à la fin du XIXº siècle pourrait être abordée à travers la culture et le transport (ferroviaire) du chasselas, spécialité locale qui importera peut-être à la fois aux Moissagais et aux touristes. Elle pourra également être symbolisée par la figure de Firmin Bouisset, dont la formation aux Beaux-Arts de Paris et le travail d'affichiste publicitaire symbolisent les changements économiques et géographiques qui traversent cette période. Il faudrait alors rattacher cette histoire à celle de la désaffection/désaffectation, puis de la redécouverte de l'abbaye par les Moissagais et montrer comment le site est finalement devenu un point d'intérêt dans de nouveaux réseaux, ceux du tourisme (Compostelle à nouveau, tourisme patrimonial, tourisme vert).

Ces grandes lignes ne permettraient d'exposer qu'une partie de la collection Marguerite Vidal. Toutes les pièces n'étant pas dans un état de conservation suffisant pour séduire le public le plus large, il ne faut pas nécessairement déplorer qu'une part importante du fonds reste en

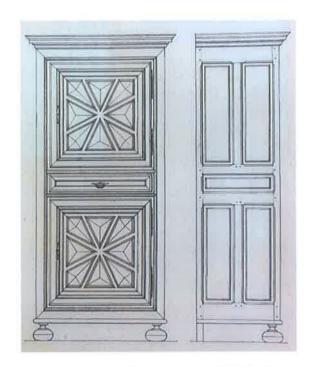
³ Notamment à partir de la documentation sur les charpentiers de marine et mariniers.

réserves. Ce qui importe selon moi, c'est de mettre à disposition de la société un échantillon significatif et instructif de cette collection, donner à cette dernière une visibilité publique quoique partielle, ce qui permettra à long terme de l'ancrer dans les pensées et les habitudes de l'équipe du musée, des visiteurs et de la municipalité. Signaler de manière durable son existence permettra à ceux qui désirent la connaître davantage (chercheurs, amateurs éclairés, professionnels du patrimoine...) de s'enquérir du reste de la collection auprès du musée. Cela permettra également de préparer le terrain à des expositions temporaires plus resserrées sur ce type de collections et les thèmes associés. Comme je l'ai dit plus haut, l'intérêt patrimonial global de la collection ne me paraît pas à remettre en cause, d'autant que les musées ethnographiques et d'arts et traditions populaires ne sont pas nombreux dans la région. Les collections du MuCEM même pour le Tarn-et-Garonne sont relativement peu abondantes, mais peuvent si besoin contribuer au parcours permanent du musée de Moissac par des dépôts⁴.

⁴ Les relations entre les musées de Moissac et le MNATP ont été régulières pendant les années 1960 : Marguerite Vidal a plusieurs fois servi d'interlocutrice et de relai à Georges Henri Rivière puis Jean Cuisenier pour l'enrichissement des collections du musée national, notamment par des dons ou en achetant des pièces au nom du MNATP. Cette correspondance, ainsi que les objets qui l'ont suscitée, sont à la disposition du personnel du musée de Moissac à Marseille. Les Archives nationales conservent également des dossiers issus du MNATP relatifs à Marguerite Vidal et au musée de Moissac comme partenaires et relais.

☐ Annexe 1 : Comparaisons de quelques pièces de mobilier du musée de Moissac avec les archives de l'enquête sur le mobilier traditionnel du MNATP (1943)

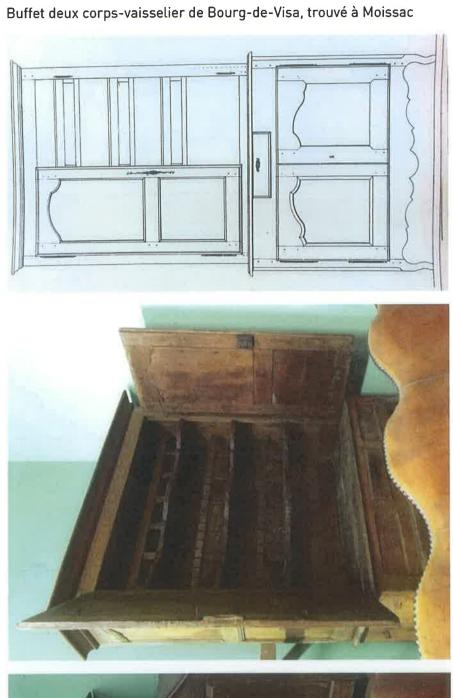




Armoire dite bonnetière des environs de Moissac, trouvée à Moissac



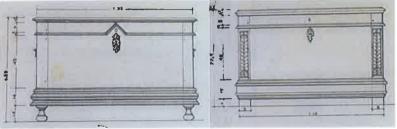
Armoire de Thieulit (?) trouvée à Causade





Page **8** sur **16**



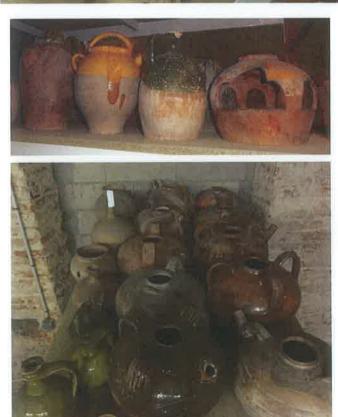


Coffres de Pech-Boyer (musée du terroir à Montauban) et des environs de Montauban, trouvé à Montauban















Page 15 sur 16 Page 16 sur 16

Listes des emprunts par le musée de Moissac :

Musée de Luzech (46), (pour l'exposition Armand Viré et Moissac, la science est une aventure), 2015

• lettres autographes d'Armand Viré.

Musée Ingres (82), (pour l'exposition Moissac, Impressions XIX^e), 2012 :

• JAD INGRES, La chanteuse, mine de plomb, n°867-395

Médiathèque José Cabanis (31), (pour l'exposition Le pourtraict de la ville de Moissac), 2011 :

Münster, Cosmographie universelle de tout le monde..., Fa B2920.

Privé, (exposition Moissac 1808 : du Lot au Tarn-et-Garonne), 2008 :

• Portrait de Pierre Delbrel

Archives épiscopales de Vic (Espagne), (pour l'exposition *Le rayonnement de Moissac aux XI et XII*^e siècles), 2004 :

- Manuscrit, psautier glosé, ms 9
- Manuscrit, Isidore d'Espagne, ms 43
- Folio de parchemin orné, Santa Columna de Centelles

Mairie de St Nicolas de la Grave (82), (pour l'exposition *Le rayonnement de Moissac aux XI et XII*^e siècles), 2004 :

• Châsse reliquaire de saint Ansbert

Bibliothèque nationale de France, (pour l'exposition 1000 ans de vie bénédictine à Saint-Pierre de Moissac), 2000 :

- Manuscrit lat 5058
- Manuscrit latin 2293
- Manuscrit latin 2138

Listes des prêts accordés le musée de Moissac :

Musée des Arts de la Table-Abbaye de Belleperche (82), (exposition *Faïences et terres vernissées d'Auvillar*), 2015 :

• céramiques d'Auvillar n°62-2-4 et 69-3-2

CG 82-Espace des Augustins (exposition 10 ans de restauration du patrimoine mobilier), 2013 :

Tableau figurant sainte Marguerite, huile sur toile, XIX^e.

Université Toulouse Jean Jaurès (31), (pour un complément au rapport de fouilles archéologiques de l'église St-Martin de Moissac), 2012 :

Boîte de mobilier des fouilles d'Armand Viré, n° 50-02-02.

Musée Hyacinthe Rigaud (66), (exposition La belle époque des Bardou), 2011 :

- Firmin Bouisset, Portrait d'Alfons Mucha.
- Alfons Mucha, Portrait de Firmin Bouisset.

Centre des Monuments Nationaux (exposition Cluny, apogée de l'art roman), 2010 :

- Tailloir « poule et renard », Mois.2-12
- Chapiteau « oiseaux », Mois.2-1-1
- Chapiteau de l'ancienne salle capitulaire, Mois.1-2
- Grand chapiteau triple, Mois.lap.1

CG 82-Abbaye de Belleperche (exposition Tarn-et-Garonne : histoire d'un département), 2008 :

- Anneau abbatial
- Plaque de gant
- Panneau de la Clocada des clastres
- Fragment de chancel

Musée du terroir, Montauban (82), 2008 :

• Eléments de costumes féminin (n°62-14-1; 64-1-9; 55-24-14; 54-39-2; 54-39-1; 54-39-4)

Musée du Pays Rabastinois (81) (exposition Jane ATCHE), 2008 :

Alfons Mucha, Portrait de Firmin Bouisset

Musée du Pays Rabastinois puis musée de Martres-Tolosane (81), (exposition *La vaisselle de terre cuite décorée en Midi-Pyrénées et Gascogne du XVI^e au début du XX^e siècle)*, 2008 :

- huilier à décor peint, 62-2-2
- fontaine rougeâtre à décor d'applique, 74-55
- plat à décor à la corne, 60-9-1
- petit sucrier marbré, 56-10-8

Musée Ingres (82) (exposition Le Tarn en majesté), 2007 :

• -ex-voto de la compagnie de st Joseph, n°50-01-16

CG 82-Abbaye de Belleperche, (exposition *De fil en aiguille, richesses textiles entre Tarn et Garonne*), 2007 :

• Chasuble, voile et manipule, n°56-4-1

Grand Palais, Paris (Rmn et Bnf) (exposition L'art au temps des rois maudits), 1998

Anneau pastoral et plaque de gant, XIII^e.

2014

- Intervention dans la classe de Seconde du Lycée François Mitterand option « arts et patrimoine » : 10 séances pour le projet « La classe, l'œuvre » pour une restitution dans le cadre de la Nuit européenne des Musées.
- Classe de 6^{ème} « arts et patrimoine » du collège Jeanne d'Arc de Moissac : 6 séances de découverte du patrimoine de la cité.
- Visite thématique avec la classe cycle 3 de l'école primaire Pierre Chabrié de Moissac : les enfants juifs à Moissac (projet de classe pour la fête de fin d'année)
 - Classe de CE2 de l'école du Sarlac de Moissac : de l'Antiquité jusqu' au XX^e siècle à Moissac
- Cycle 1 de l'école Louis Gardes de Moissac : découverte de la ville médiévale et ateliers (2 journées)

2015

- Intervention dans la classe de Seconde du Lycée François Mitterand option « Arts et patrimoine » : 6 séances pour le projet « La classe, l'œuvre » pour une restitution dans le cadre de la Nuit européenne des Musées.
- Intervention pour les classes de seconde du Lycée François Mitterrand : la recherche en histoire sur la thématique de l'urbanisation médiévale à travers l'exemple moissagais.
- Classe de 6^{ème} « arts et patrimoine » du collège Jeanne d'Arc de Moissac : 1 séance de découverte du patrimoine sur le thème : le patrimoine et le goût.
- Classe de CE2 de l'école du Sarlac de Moissac : de l'Antiquité jusqu'au XX^e siècle à Moissac (4 séances)
- Parcours de visite guidée pour les occitanophones de la classe de 5^{ème} et de seconde du collège et lycée.

1. Une meilleure lisibilité de l'accueil du monument

--- supprimer l'escalier créé dans les années 80, non règlementaire et d'une qualité discutable pour lui préférer le bel escalier Marengo en pierre qui devra bénéficier d'une rampe en son centre.

--- supprimer les 2 sanitaires publics dont l'emplacement n'est pas judicieux, preuve en est l'algeco installé sur le parking haut. Des blocs sanitaires sont à installer à Moissac au plus près de tous les parkings (consultation à lancer pour une insertion et une personnalisation).

--- différencier la fonction office de tourisme de l'accueil monument, 2 projets ont été

abandonnés, il est à souhaiter que le 3e soit le bon :

o une mutualisation et une synergie entre le personnel de la Direction du Patrimoine (musée, archives, VAH) et l'office de tourisme, indispensable d'autant plus que le label VAH impose un agrément des guides conférenciers sur toute la ville!

o un transfert du personnel de l'OT au plus près de la Direction du Patrimoine et de son centre de ressources, sur site resteraient : 1 bureau de passage, 1 local pause pour le personnel : vestiaire, WC, boissons et quelques locaux de stockage pour la maintenance et l'entretien.

o espaces à destination du public :

l'OT doit, dans sa fonction spécifique d'office de tourisme, se démarquer de l'aile Saint-Julien : accueil du monument, néanmoins la boutique « du monument » pourrait être intégré à l'aile Saint-Julien dans la mesure où elle présenterait toutes les qualités d'un MH tant sur son aménagement que sur les produits à la vente ; de même les vestiaires pourraient y être intégrés de même manière.

l'aile Saint-Julien prépare à la visite du monument, les informations qui y sont dispensées vont dans ce sens et permettent d'attendre « intelligemment » et

«ludiquement» avant la prise de billets :

à l'extérieur sous le porche : Moissac étape sur les chemins de Compostelle labellisés à l'UNESCO.

à l'intérieur:

-le territoire de l'abbaye sous l'angle de l'art roman mais également de l'intérêt touristique et culturel des sites proches, ainsi pour le pont canal, Lauzerte, Auvillar...

-l'abbaye et l'évolution urbaine de la ville avec un morphing à partir de l'étude AVAP du cabinet Lavigne montrant le développement des quartiers chronologiquement.

2. Une visite étendue selon 4 étapes

Utilisation des collections Musée de France dans toutes ses composantes

a. « l'art roman, marque de fabrique de l'abbaye » dans 3 salles du cloître.

b. « l'abbaye Saint-Pierre à l'origine de la ville de Moissac (des origines au milieu du XX^e s.) au 1^{er} étage de l'aile orientale.

c. « l'abbaye de Moissac, lieu d'inspiration », dans la 4e salle du cloître.

d. « Epilogue » salle, haute au dessus du narthex et chemin de ronde pour prendre de la hauteur et comprendre les étapes de la construction et l'emprise de la ville médiévale.

Une 5° étape devrait être l'église dont on pourrait revoir l'éclairage et les cartels d'œuvres qui sont majeures.

3. Une salle pour les animations temporaires

Salle accueillant expositions, conférences mais également stages de chant d'ORGANUM (1 semaine par trimestre).

4. Un renforcement des animations nocturnes dans le cloître

Avec la création de loges d'artistes et de sanitaires publics à destination de tout le public du monument.

	art roman « marque de fabrique de l'abb			252	
.1. Reconnaître la sculpture romane			omene à Moissec de se	1,3. Lire ou « faire parler » les chapiteaux du cloître	
Chap Chap Chap Sculp de l'é	e développement art roman géographique et chr piteau corinthien moulage (Saint-Raymond) piteau roman à feuillages : moulage Moissac exi- piteau roman moissagais historié existant pture chapiteau – frise moulage : tribunes gothique gelise Moissac saire	stant - Chapiteaux de la - Eléments déposé Visitation - Chapiteaux XIIIe	fontaine : 1100 es des piédroits du portail : la	Clunypedia Moissac 3D : Moissac, son alelier de copistes, ses sculpteurs et leur commanditaire, centre culturel de premier plan autour de 1100	
	baye Saint-Pierre à l'origine de la ville d			299	
	Abba			Ville	
2.1	Introduction		THE CONTRACT CONTRACT THE CONTRACT CONT	University Fall of the Control of th	
2.2	La vie dans une abbaye bénédictine clunisien Les origines	ne .	Le point sur la recherc	ne anneologique	
	La légende de Clovis : le premier roi catholique aurait fondé l'abbaye « aux mille moines » en lançant une flèche dans des marécages depuis les coteaux surplombant le site DX- Xe s. Premières certitudes sur le monastère, ignorance sur la ville		bant le - Chapiteau de la vill - Harnachement de d - Vitrine fouilles d'Arr	Des villae mais pas de ville gallo-romaine - Chapiteau de la villa gallo-romaine du Barthac - Harnachement de cheval décoré fouïlles de la villa du Luc (voir SRA) - Vitrine fouilles d'Armand Viré à Saint-Martin - l'église Saint-Martin (réalité augmentée) fouilles de B.Lefebvre 2012	
2.3	Plaque de chancel, 2 éléments (IXe ou Xe Plaque de chancel, 2 éléments (IXe ou Xe Evocation du massif de l'autel primitif aux ç pierre de Heike Ansen (reconstitution d'un abbaye pour donner quelques aperçus arci	s.) graffitis et décor peint, relevés pierre chœur d'église primitive et emprise			
2.4	Début XIe s le monastère lieu de culture,	toujours rien sur la ville			
	traduction, commentaires des illustrations).			La ville est-elle en train de se structurer? Résultat fouilles 18 rue République Inrap P. Georges Objets éventuels produit de ces fouilles Pieux d'asséchement de marais trouvés par Viré.	
2.5	XI-XII s Puissance de l'abbeye clunisienne : la communauté des habitants s'org Espace sacrè organisè - plan de Saint-Gall (plan type d'une abbeye bénédictine) - Evocation fouilles ND. de Lemboulari (signes lapidaires du XIII e s.) Activités du scriptorium - scribe « st Augustin » : reproduction enluminure - Fac-similé Hornélies Grégoire le Grand - Feuillet original de manuscrit enluminé (A D Tarn-et-Garonne) - Figure du premier abbé clunisien : Durand de Bredons : moulage pilier du cloître		La ville se structure, è - Charte de coutume	La ville se structure, êtroitement rattechée à l'abbaye - Charte de coutumes : fac-similé	
2.6	XIIP s De grandes constructions dans l'a	bbaye, des rapports étroits et co	nflictuels avec la cite.		
2.7	- Fac-similé du sceau de B.de Montaigut - Carreaux pevement en argile peints et estampés, « premiers » carreaux fatencés » - Pavement chapelle haute tour médévale hôtellerie Sainte-Foy, relevé J. Momméja Tuiles colorées (fouilles « Patus ») - Reconstitution toit aux tuiles colorées de ND. de Lemboulari. XIVe s Des temps difficiles Colores de ND. de Lemboulari.		cés » de la Croisade contre des adeptes dans la v adverse.	Le siège victorieux de 1212 par Simon de Monfort est l'épisode moissagais de la Croisade contre les Albigeois, l' « hérèsie » cathare et vaudoise a fait des adeptes dans la ville : abbaye catholique et cité sont dans des camps adverse. - Zoom sur le Pourtraict de Moissac de Belleforest sur les chapelles	
	 Statuts de 1331 : vie interne monastère : détails Masque de peste (collection à trouver : tableau, gravure) Bague et plaque de gant de l'abbé Ratier de Lautrec Chronique des abbés de Moissac de l'abbé AYMERIC de PEYRAC, numérisation 		ruinėes ?	alcit de molasaci de l'idirejorest sui rea viralpeaca	
28	XVe s Le temps des reconstructions dan		- Livre d'estimes de	1490	
	Plaque aux armes des abbés de Caraman (à restaurer) Bréviaire des CARAMAN : feuilletoir Sceaux originaux Plans et coupes aquarellés de l'église abbatiale gothique de Pradines		 Vierge de l'Hôpital Groupe pierre poly armateurs de rivière 	 Vierge de l'Hôpital, œuvre gothique typique. Groupe pierre polychrome dans l'église : Pietà aux donateurs (consuls armateurs de rivière représentés au pieds de la Vierge) : reproduction 	
	XVie s Un monestère de moins en moins monacal et une ville qui prend son auton - Antepandium sux armes de l'abbé François de LAVALETTE CORNUSSON - Piat de quête daté		- Gravure - Bellefore	omle Gravure - Belleforest: Pourtraict de Moissac en 1574 Poids de ville	
2.9	- Plat de quête daté		- Poids de ville		
	Plat de quête daté XVIIe a Le fin de la vie monacale, et une Acte de sécularisation à numériser Buste de MAZARIN (dépôt ?) et Buste de Elément de sculpture du mobiler Dussault Courriers inventaire (?)	ville qui s'ouvre au monde Colbert (dépôt ?)	- Ex-voto des marine	s de Moissac et des charpentiers de marine sur livre de la Charte (reproduction)	
2.9	- Plat de quête daté XVIIIe a La fin de la vie monacale, et une - Acte de sécularisation à numériser - Buste de MAZARIN (depôt ?) et Buste de - Elément de sculpture du mobiller Dussault - Courriers inventaire (?) - Plat de quête XVIIIe s. et début XIXe s Vers la fin de l'a XVIIIe s. et début XIXe s Vers la fin de l'a - Portrait de LOMENIE de BRIENNE (prêt c - Maquette de l'abbaye + dispositif interactif - Pierre de brûlement des archives par la pc L'église devient peroissiale - Vêtements liturgiques - Pièces d'orfèvrerie	ville qui s'ouvre au monde Colbert (dépôt ?) bbaye, une communauté urbaine hâteau de Versailles ?) d'interprétation	- Ex-voto des marin - Listee de consuls s dans les contradictions de l'an - Vue de la cité, mo 1791): aquarelle d - Délibération cons	sur livre de la Charte (reproduction) cien régime, ment de la révolution important pour la ville (le 10 mai la Laciotte. daire sur le ravitaillement en grains urgent : fac-similé	
2.10	- Plat de quête daté XVIIe a La fin de la vie monacale, et une - Acte de sécularisation à numériser - Buste de MAZARIN (dépôt ?) et Buste de - Elément de sculpture du mobiller Dussault - Courriers inventaire (?) - Plat de quête XVIII e s. et début XIXe s Vers la fin de l'a - Portrait de LOMENIE de BRIENNE (prêt e - Maquette de l'abbaye + dispositif interactif - Pierre de brûlement des archives par la po L'église devient perossalae - Vêtements liturques - Piéces d'orfèvrerie - Reliquaire	ville qui s'ouvre au monde Colbert (dépôt ?) bbaye, une communauté urbaine nâteau de Versailles ?) d'interprétation pulation de Moissac	- Ex-voto des marin - Listee de consuls s dans les contradictions de l'an - Vue de la cité, mo 1791): aquarelle d - Délibération cons	sur livre de la Charte (reproduction) cien régime, ment de la révolution important pour la ville (le 10 mai la Laciotte. daire sur le ravitaillement en grains urgent : fac-similé	
2.10	- Plat de quête daté XVIIe a Le fin de la vie monacale, et une - Acte de sécularisation à numériser - Buste de MAZARIN (dépôt ?) et Buste de l'e Elément de sculpture du mobilier Dussault - Courriers inventaire (?) - Plat de quête XVIIIe s. et début XIXe s Vers la fin de l'a - Portrait de LOMENIE de BRIENNE (prêt c. Maquette de l'abbaye + dispositif interactif - Pierre de brûlement des archives par la po	ville qui s'ouvre au monde Colbert (dépôt ?) bbaye, une communauté urbaine nâteau de Versailles ?) d'interprétation pulation de Moissac	Ex-voto des marin Listes de consuls de L'an Vue de la cité, mo 1791) : aquarelle o Délibération consu Délibération consu	sur livre de la Charte (reproduction) clen régline, ment de la révolution important pour la ville (le 10 mai de Laclotte. laire sur le ravitaillement en grains urgent : fac-similé ulaire demandant secours à l'abbé: repro ? fac-similé	
2.10	- Plat de quête daté XVIIe s Le fin de la vie monacate, et une - Acte de sécularisation à numériser - Buste de MAZARIN (dépôt ?) et Buste de - Elément de sculpture du mobiller Dussault - Courriers inventaire (?) - Plat de quête XVIIIe s. et début XIXe s Vers la fin de l'a - Portrait de LOMENIE de BRIENNE (prêt ci - Maquette de l'abbaye + dispositif interactif - Pierre de brûlement des archives par la po L'église devient paroissiale - Vêtements liturgiques - Pièces d'orféverie - Reliquaire 1850 à 1950 - Entre ère Industrielle et pris- Le train coupe l'abbaye en 2 parties.	ville qui s'ouvre au monde Colbert (dépôt ?) bbaye, une communauté urbaine nâteau de Versailles ?) d'interprétation pulation de Moissac	- Ex-voto des marin - Listee de consuls s dans les contradictions de l'an - Vue de la cité, mo 1791): aquarelle d - Délibération cons	sur livre de la Charte (reproduction) cien régime, ment de la révolution important pour la ville (le 10 mai be Laclotte, llaire demandant secours à l'abbé: repro ? fac-similé llaire demandant secours à l'abbé: repro ? fac-similé	
2.10	- Plat de quête daté XVIIe s Le fin de la vie monacate, et une - Acte de sécularisation à numériser - Buste de MAZARIN (dépôt ?) et Buste de - Elément de sculpture du mobiller Dussault - Courriers inventaire (?) - Plat de quête XVIIIe s. et début XIXe s Vers la fin de l'a - Portrait de LOMENIE de BRIENNE (prêt ci - Maquette de l'abbaye + dispositif interactif - Pierre de brûlement des archives par la po L'égilse devient paroissiale - Vêtements liturgiques - Pièces d'orfévrerie - Reliquaire 1850 à 1950 - Entre ère Industrielle et pris Le train coupe l'abbaye en 2 parties.	ville qui s'ouvre au monde Colbert (dépôt ?) bbaye, une communauté urbaine nâteau de Versailles ?) d'interprétation pulation de Moissac	Ex-voto des marin Listes de consuls de L'an Vue de la cité, mo 1791) : aquarelle o Délibération consu Délibération consu	sur livre de la Charte (reproduction) clen régline, ment de la révolution important pour la ville (le 10 mai de Laclotte. laire eur le ravitaillement en grains urgent : fac-similé ulaire demandant secours à l'abbé; repro ? fac-similé	

